

REPUBLIQUE DU NIGER



FRATERNITE-TRAVAIL -PROGRES

CABINET DU PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT PERMANENT
DU DSRP

STRATEGIE DE REDUCTION

SRP Complète,
préparée par le Gouvernement du Niger



Niamey, janvier 2002

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	6
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES ENCADRES	8
LISTE DES GRAPHIQUES	8
NOTE METHODOLOGIQUE	9
INTRODUCTION	11
I. CARACTERISTIQUES DE LA PAUVRETE AU NIGER	16
1.1. DEFINITION ET DIFFERENTES PERCEPTIONS DE LA PAUVRETE	16
1.1.1. <i>Définition de la pauvreté</i>	16
1.1.2. <i>Perceptions de la pauvreté par les populations</i>	16
1.1.3. <i>Connaissance de la pauvreté au Niger</i>	17
1.2. LE PROFIL DE LA PAUVRETE.....	18
1.2.1. <i>La pauvreté monétaire</i>	18
1.2.1.1. Les sources de revenu	18
1.2.1.2. Le revenu	18
1.2.1.3. La consommation des ménages	19
1.2.2. <i>La pauvreté dans les conditions de vie</i>	21
1.2.2.1. La malnutrition	21
1.2.2.2. L'accès à l'eau potable et l'assainissement	22
1.2.2.3. La situation sanitaire.....	24
1.2.2.4. L'Education	27
1.2.2.5. Le cadre de vie.....	30
1.2.3. <i>Les disparités régionales</i>	30
1.3. LES AUTRES CAUSES DE LA PAUVRETE	31
1.3.1. <i>Les causes de la pauvreté selon les populations</i>	31
1.3.2. <i>La vulnérabilité</i>	33
1.3.2.1. Le développement rural	33
1.3.2.2. L'absence de sécurité alimentaire.....	33
1.3.2.3. La croissance rapide de la population et le poids démographique.....	34
1.4. LA PAUVRETE SELON LE GENRE DE L'INDIVIDU	34
1.4.1. <i>Les discriminations diverses dont sont victimes les femmes</i>	35
1.4.2. <i>Le faible niveau de revenu des femmes</i>	36
1.4.3. <i>Le faible niveau d'éducation de la petite fille et d'alphabétisation des femmes</i>	36
1.4.4. <i>Le mauvais état de santé des femmes</i>	36
1.4.5. <i>La plus grande vulnérabilité des femmes</i>	37
II. EVOLUTION DE PRINCIPAUX AGREGATS AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES	37
2.1. L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES	37
2.1.1. <i>La production</i>	37
2.1.2. <i>Les importations</i>	38
2.2. LA DEMANDE DE BIENS ET SERVICES.	39
2.2.1. <i>La consommation</i>	39
2.2.2. <i>L'investissement</i>	39
2.2.3. <i>Les exportations</i>	40
2.3. LES FINANCES PUBLIQUES	40
2.3.1. <i>Les recettes</i>	41

2.3.2. Les dépenses	42
2.4. LA BALANCE DES PAIEMENTS 1990-2000	43
2.5. ENDETTEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR	44
2.5.1. La dette intérieure	44
2.5.2. La dette extérieure	45
2.6. LA POSITION EXTERIEURE GLOBALE	46
2.7. LE CREDIT	47
2.8. LE TAUX D'INTERET	47
2.9. LA MONNAIE	48
III. LES PRIORITES NATIONALES ET LES OBJECTIFS DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	50
3.1. LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	50
3.2. LES PRIORITES FORMULEES PAR LES POPULATIONS	51
3.3. LES PRIORITES NATIONALES DANS LE CADRE DE LA REDUCTION DE LA PAUVRETE	52
3.3.1. <i>La création d'un cadre macro-économique stable condition de croissance durable</i>	52
3.3.1.1. Les fondements et sources de la croissance	52
3.3.1.2. Les objectifs et politiques	54
3.3.2. <i>Les objectifs de promotion du développement rural</i>	55
3.3.3. <i>Le développement des secteurs sociaux</i>	56
3.3.3.1. Au niveau de l'éducation	57
3.3.3.2. Au niveau de la santé	57
3.3.3.3. Au niveau de l'eau et de l'assainissement	58
3.3.4. <i>Le développement des transports routiers, les mines et l'énergie</i>	58
3.3.5. <i>La promotion du secteur privé, du tourisme et de l'artisanat</i>	59
3.3.6. <i>Le développement urbain</i>	59
3.3.7. <i>La promotion d'une bonne gouvernance, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et la décentralisation</i>	59
3.3.7.1. La gouvernance politique	60
3.3.7.2. La gouvernance économique	60
3.3.7.3. La gouvernance locale et la décentralisation	60
3.3.7.4. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles	60
IV. STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE A L'HORIZON 2015	62
4.1. LES PRINCIPES DE LA STRATEGIE	62
4.1.1. <i>La prise en compte du genre</i>	62
4.1.2. <i>La promotion d'une bonne gouvernance</i>	62
4.1.3. <i>La redéfinition du rôle des différents intervenants</i>	62
4.1.3.1. L'Etat	62
4.1.3.2. La population	63
4.1.3.3. La Société Civile	63
4.1.3.5. Les partenaires au développement	64
4.2. LA STRATEGIE GLOBALE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE A L'HORIZON 2015	65
4.2.1. <i>Le cadrage macroéconomique de la SRP</i>	65
4.2.1.1. Scénario de référence	65
4.2.1.2. Les perspectives à court et à moyen terme selon une croissance faible.	66
4.2.1.3. Le scénario de croissance forte	67
4.2.1.4. Secteur financier et stratégie de croissance	69
4.2.2. <i>Les Stratégies de développement des secteurs productifs</i>	70
4.2.2.1. Le secteur rural et la sécurité alimentaire	70
4.2.2.2. Les transports routiers, les mines et l'énergie	71
4.2.2.3. Le secteur privé, le tourisme et l'artisanat	72
4.2.3. <i>Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base</i>	72
4.2.3.1. L'éducation	72

4.2.3.2. L'eau et l'assainissement	73
4.2.3.3. La santé, le VIH/SIDA et la Population	73
4.2.3.4. L'accès à l'eau potable	74
4.2.3.5. Le Développement urbain.....	75
4.2.4. <i>La promotion de la bonne gouvernance, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et la décentralisation.....</i>	75
4.2.4.1. La gouvernance politique	75
4.2.4.2. La gouvernance économique	75
4.2.4.3. La gouvernance locale et la décentralisation	76
4.2.4.4. La transparence et la lutte contre la corruption.....	76
4.2.4.5. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles	76
4.2.4.6. Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication	77
4.3. LES RISQUES DE LA STRATEGIE	77
V. LES ACTIONS PRIORITAIRES 2002 - 2004.....	78
5.1. LES ACTIONS PRIORITAIRES AU NIVEAU DU CADRE MACRO-ECONOMIQUE	78
5.1.1. <i>L'amélioration de la programmation et de la préparation budgétaires.....</i>	79
5.1.2. <i>La rationalisation de l'exécution budgétaire.....</i>	80
5.1.3. <i>L'amélioration de la gestion budgétaire</i>	80
5.1.4. <i>Le renforcement de la gestion des ressources humaines.....</i>	81
5.2. LES ACTIONS PRIORITAIRES AU NIVEAU DES SECTEURS PRODUCTIFS	81
5.2.1. <i>Au niveau du secteur rural</i>	81
5.2.1.1. Le développement agro-sylvo-pastoral et la sécurité alimentaire.....	82
5.2.1.2. L'environnement : la lutte contre la désertification et la GRN.....	82
5.2.1.3. Le développement des activités génératrices de revenus.....	82
5.2.2. <i>Au niveau des transports routiers, des mines et énergie</i>	82
5.3. LES ACTIONS PRIORITAIRES AU NIVEAU DES SECTEURS SOCIAUX DE BASE.....	83
5.3.1. <i>Au niveau de l'éducation</i>	83
5.3.2. <i>Les actions prioritaires dans le domaine de la santé et VIH/SIDA</i>	83
5.3.2.1. Au niveau de la santé.....	83
5.3.2.2. Au niveau du VIH/SIDA	85
5.3.3. <i>Les actions prioritaires dans le domaine de l'accès à l'eau potable et l'assainissement ..</i>	85
5.4. LES ACTIONS PRIORITAIRES AU NIVEAU DE LA BONNE GOUVERNANCE, DE LA DECENTRALISATION ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES ...	85
5.4.1. <i>Au niveau de la bonne gouvernance.....</i>	85
5.4.2. <i>Au niveau de la décentralisation</i>	85
5.4.2. <i>Au niveau du renforcement des capacités.....</i>	86
5.5 LA REALISATION DU POINT D'ACHEVEMENT DE L'INITIATIVE PPTE EN FIN 2002	86
VI. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI /EVALUATION DE LA SRP.....	87
6.1. CONTEXTE.....	87
6.2. LE SYSTEME D'INFORMATION SUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE (SIRP)	87
6.3. LES PRINCIPAUX TYPES D'INDICATEURS	88
6.3.1. <i>Les indicateurs de pauvreté monétaire.....</i>	88
6.3.2. <i>Les indicateurs de pauvreté des conditions de vie.....</i>	88
6.3.3. <i>Les indicateurs de pauvreté de potentialités socio-économiques.....</i>	88
6.3.4. <i>Les indicateurs de pauvreté intermédiaires ou indicateurs de processus</i>	89
6.3.5. <i>Les indicateurs de prise en compte du genre.....</i>	89
6.4. LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DU SIRP.....	89
6.4.1. <i>Le système d'information existant</i>	89
6.4.1.1. Les relevés administratifs réguliers	90
6.4.1.2 Les enquêtes nationales et légères	90
6.4.2. <i>Le renforcement du système existant.</i>	90
6.4.2.1. Les besoins en données statistiques sur la réduction de la pauvreté.....	90

6.4.2.2. La mise en place d'un nouveau dispositif institutionnel.....	91
6.5. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SRP.....	92
6.6. LES INSTRUMENTS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SRP.....	93
6.6.1. <i>Les programmes nationaux et sectoriels</i>	93
6.6.2. <i>Le cadrage budgétaire</i>	94
6.6.2.1. Scénario de référence.....	95
6.6.2.2. Scénario de croissance forte	95
6.6.2.3. Scénario de croissance faible.....	95
6.7. LA MISE A JOUR PERIODIQUE DE LA SRP	96
CONCLUSION.....	98
BIBLIOGRAPHIE	99
ANNEXES.....	101
ANNEXE 1 . CARTES DE LA PAUVRETE.....	102
ANNEXE 2 . CADRAGE MACROECONOMIQUE	103
ANNEXE 3 : MATRICE DES REFORMES BUDGETAIRES ET STRUCTURELLES	112
ANNEXE 4 : LES OBJECTIFS CHIFFRES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	118
ANNEXE 5 : PROPOSITION D'UN NOYAU D'INDICATEURS POUR LE SUIVI DE LA SRP	119
ANNEXE 6 : PLAN D' ACTION DE LA SRP.....	125

Liste des sigles et abréviations

AEP	: Adduction d'Eau Potable
AGHRYMET	: Centre Régional en Agronomie, Hydrologie et Météorologie
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCG	: Bacille de Calmet et Guérin
BM	: Banque Mondiale
CAFER	: Caisse d'Amortissement pour le Financement de l'Entretien Routier
CARE	(Internationale) ONG Américaine
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNCA	: Caisse Nationale de Crédit Agricole
CUN	: Communauté Urbaine de Niamey
DAEFP	: Direction de l'Analyse Economique et Financière et de la Prévision
DDS	: Direction Départementale de la Santé
DEP	: Direction des Études et de la Programmation
DPP	: Direction des Programmes et du Plan
DSCN	: Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DETCOQ	: Diphtérie - Tétanos – Coqueluche
DIEPA	: Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DIGOH	: Direction des Inventaires et Gestion des Ouvrages Hydrauliques
ECAE	: Enquête de Conjoncture de l'Agriculture et de l'Élevage
EDSN	: Enquête Démographique et de Santé au Niger
ENBC	: Enquête Nationale Budget Consommation
ENSI	: Enquête Nationale sur le Secteur Informel
EPCES	: Enquête Permanente de Conjoncture Économique et Sociale
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FED	: Fonds Européen de Développement
FENU	: Fonds de l'Équipement des Nations Unies
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	: Fonds Monétaire International
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour la Population
HIMO	: Haute Intensité de Main d'Oeuvre
IDH	: Indice du Développement Humain
ICRISAT	: International Crop Research Institute for The Semi-Arid Tropics
IEC	: Information - Éducation - Communication
IPF	: Indice de la Participation des Femmes
IPH	: Indice de Pauvreté Humaine
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
MARP	: Méthodes Accélérées de Recherche Participative
MDA	: Ministère du Développement Agricole
MDR	: Ministère du Développement Rural
MD/SPPF/PE	: Ministère du Développement Social, de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
ME/LCD	: Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
MEN	: Ministère de l'Éducation Nationale
MF/E	: Ministère des Finances et de l'Économie
MFP/MA	: Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration
MICSS	: Multiple Indicator Cluster Sample Survey (Enquête à Indicateurs Multiples)
MP	: Ministère du Plan
MSP	: Ministère de la Santé Publique
MST	: Maladies Sexuellement Transmissibles
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation des Droits des Affaires
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPVN	: Office des Produits Vivriers du Niger
PAC	: Programme d'Action Communautaire

PADEM	: Programme Africain de mise en place d'un Dispositif d'Enquête auprès des Ménages
PEM	: Points d'Eau Modernes
PEV	: Programme Élargi de Vaccination
PCLCP	: Programme Cadre de Lutte Contre la Pauvreté
PIB	: Produit Intérieur Brut
PM	: Premier Ministre
PNCD	: Programme National sur la Communication pour le Développement
PNEDD	: Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNLCP	: Programme National de Lutte Contre la Pauvreté
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
POLIO	: Poliomyélite
PPTTE	: Pays Pauvres Très Endettés
PRAP	: Programmes Régionaux d'Actions Prioritaires
RINI	: Riz du Niger
RNDH	: Rapport National sur le Développement Humain
SAP/GC	: Système d'Alerte Précoce et de Gestion des Catastrophes
SIDA	: Syndrome d'ImmunoDéficiency Acquis
SIGNER	: Systèmes d'Informations Géographiques du Niger
SNE	: Société Nationale des Eaux
SNIS	: Système National d'Information Sanitaire
SME	: Sommet Mondial de l'Enfant
SOSA	: Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire
SP/DSRP	: Secrétariat Permanent du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SRP	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SSP	: Soins de Santé Primaires
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	: United States Agency for International Development
VIH	: Virus d'Immunodéficiency Humaine

Liste des tableaux

Numéro	Titre du tableau	Page
1	Différentes sources de revenus monétaires des populations	17
2	Indices de pauvreté et contribution à la pauvreté par lieu de résidence	18
3	Répartition des dépenses de consommation monétaire selon le milieu de résidence	18
4	Situation de l'hydraulique au Niger août 2000	21
5	Evolution des taux bruts de scolarisation par région	26
6	Taux d'alphabétisation par région et par genre	27
7	Source d'énergie de cuisine selon le lieu de résidence	28
8	ISDH par région de 1996 à 1999	32
9	Evolution des revenus des différentes régions du Niger de 1997 à 1999selon le genre	32
10	Evolution de la structure du PIB de 1990 à 2000	34
11	Composition des importations	35
12	Origine et emploi des ressources au prix courant du marché	35
13	Epargne et financement de l'investissement	36
14	Composition des exportations	36
15	Principaux soldes des finances publiques	37
16	Evolution des ressources budgétaires	38
17	Evolution des dépenses publiques	39
18	Structure de la balance de paiement	40
19	Encours de la dette	41
20	Indicateurs de solvabilité et de liquidité	42
21	Evolution des crédits à l'économie en % du PIB	43
22	Cadrage budgétaire à moyen terme	79

Liste des encadrés

Numéro	Titre de l'encadré	Page
1	Tradition de participation au Niger	12
2	Les débats publics sur la pauvreté	53
3	La société civile dans le processus de développement et e De réduction de la pauvreté au Niger	57
4	Mesures d'assainissement des finances publiques en 2000	60
5	Le Programme Spécial du Président de la République : une mise en œuvre concrète de la SRP	72
6	Débats publics sur la décentralisation	72

Liste des graphiques

Numéro	Titre du Graphique	Page
1	Structure des dépenses de consommation en milieu urbain	19
2	Structure des dépenses de consommation en milieu rural	19
3	Comparaison entre les indicateurs de la mortalité infantile et infanto juvénile des pays membres de la sous région	23
4	Disparités régionales	28

NOTE METHODOLOGIQUE

En s'engageant dans l'élaboration d'une Stratégie globale de Réduction de la Pauvreté, les Autorités de la cinquième République étaient conscientes de l'importance de l'enjeu qu'elle représente pour l'avenir du Niger. En effet, après avoir élaboré en l'an 2000 un Document intérimaire qui a reçu l'aval de ses partenaires au développement notamment les Institutions de Bretton Woods, le Gouvernement a officiellement lancé en février 2001, les travaux d'élaboration du Document complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté à l'issue d'un atelier national.

C'est ainsi que dès le mois de mars 2001, un dispositif institutionnel rattaché au Cabinet du Premier Ministre a été mis en place avec comme cheville ouvrière un Secrétariat Permanent qui s'est d'abord attelé à concevoir une méthodologie de travail.

Cette méthodologie repose essentiellement sur l'approche participative et s'articule autour des points suivants : l'élaboration d'un chronogramme d'activités ; la constitution de onze (11) groupes thématiques chacun avec des termes de référence spécifiques ; l'organisation de plusieurs séries de réunions et rencontres de travail dans le cadre des différents comités du dispositif institutionnel ; les rencontres avec des partenaires nationaux et extérieurs et l'élaboration du draft du document.

Par rapport à ces différents aspects, on retiendra tout d'abord que le chronogramme d'activités a été conçu pour la période allant de mars à décembre 2001, soit une durée de dix (10) mois. En effet, ce délai correspond aux engagements du Gouvernement de finaliser la SRP pour la fin de l'année 2001, échéance prévue pour sa présentation aux Conseils respectifs du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. Le but de cette démarche étant d'aboutir à un document de consensus national, plus complet, permettant la définition d'objectifs clairs et précis, d'une stratégie globale et cohérente de réduction de la pauvreté, et de plans d'actions appropriés en vue d'une meilleure intervention sur les déterminants et les causes du phénomène de pauvreté.

Les groupes thématiques sont constitués de cadres spécialistes des différents domaines et provenant de toutes les composantes de la société (administration, assemblée nationale, secteur privé, société civile, université, organisations paysannes, partis politiques, associations, syndicats, et partenaires au développement).

Dans un souci de promouvoir une large participation, le Secrétariat Permanent a initié plusieurs séries de rencontres d'informations et d'échanges sur le processus d'élaboration et le contenu de la SRP avec tous les acteurs concernés. Cette démarche qui s'est traduite par des réunions et des débats publics sur la pauvreté a eu le mérite de susciter des échanges contradictoires ayant permis d'enrichir le document dans le fonds et de prendre en compte les spécificités locales et régionales dans la conception de la stratégie.

Ce document présenté à l'Assemblée Nationale pour information et discussions, a été validé au cours d'un atelier national tenu les 26 et 27 novembre 2001 à Niamey. Ce document a fait l'objet d'un examen par le Gouvernement avant d'être soumis au Conseil conjoint de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International.

Au regard de la démarche suivie par le Secrétariat Permanent dans le cadre de l'élaboration de la SRP du Niger, on peut retenir que l'approche a permis à la fois le respect des délais impartis et la réalisation d'un tel document. Ceci a été possible en partie grâce à la capitalisation de toutes les études et enquêtes existantes. Par ailleurs, l'ouverture faite a permis de bénéficier de la contribution enrichissante de toutes les parties prenantes.

Il convient de préciser que, le Canada, la Belgique, la France le PNUD et la Banque Mondiale ont apporté un appui au Secrétariat Permanent à travers le financement de certaines activités notamment le plan de communication, des études, des consultations et des ateliers.

Cependant les délais très courts déterminés l'élaboration du document n'ont pas permis de mener les investigations nécessaires pour disposer de données très récentes et fiables pour certains diagnostics thématiques.

Le dispositif de suivi-évaluation du SDRP sera complété notamment par la détermination d'indicateurs précis de processus, de résultats et de performance.

Au demeurant, le processus de la SRP étant continu et itératif, le Gouvernement n'a pas la prétention de finaliser tout le travail en si peu de temps (10 mois), mais de poser un cadre stratégique dont la mise à jour sera annuelle et régulière. Ainsi les résultats du troisième recensement général de la population qui ne seraient pas disponibles avant 2002 n'ont pu être pris en compte. Il en est de même pour l'enquête budget-consommation des ménages et certaines enquêtes importantes (agricoles, EDSN, enquêtes d'appoint etc.) prévues pour se dérouler ultérieurement (entre 2002 et 2003).

INTRODUCTION

Au cours des dix dernières années, le Niger a connu une série de crises socio politiques. En effet, cette période a été marquée par plusieurs événements politiques ayant entraîné des ruptures majeures : une conférence nationale souveraine, quatre (4) Républiques, deux (2) coups d'Etat, deux (2) régimes militaires, deux (2) rebellions armées au Nord et à l'Est du pays.

Ces crises ont entraîné une instabilité politique et institutionnelle qui n'était pas favorable à l'application des mesures d'assainissement et de relance économique. Elles ont eu pour conséquence une dégradation des activités de production, des finances publiques et des ressources naturelles. Elles ont en outre engendré des insuffisances dans la mise en œuvre des réformes structurelles et des programmes de développement. Un tel environnement a contribué à amplifier le paupérisme ambiant aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Une pauvreté généralisée

Les résultats de l'Enquête Budget Consommation réalisée en 1990 et en 1993 dans le cadre du PADEM¹ révèlent que sur environ 8.299.600 Nigériens à l'époque, 5.269.300 personnes soit 63 % (c'est-à-dire près de deux (2) Nigériens sur trois (3)) vivent en dessous du seuil de pauvreté et 2.824.800 personnes soit 34 % (une personne sur trois) vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté. L'intensité de la pauvreté est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain².

Depuis 1993 aucune enquête de ce type n'a plus été réalisée, mais il semble que la situation s'est fortement dégradée depuis lors. D'ailleurs, les données sur la situation sanitaire de la mère et de l'enfant permettent d'appréhender l'état de pauvreté extrême dans lequel vivent les populations nigériennes.

Les différents Rapports sur le Développement Humain (RNDH) révèlent du point de vue de l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH³), l'état de pauvreté dans lequel se trouve la population nigérienne. Il était de 64,31 % en 1997 ; 66,73 % en 1998, 62,16 % en 1999.

Stratégie de développement humain durable et de réduction de la pauvreté.

Face à cette situation ci dessus décrite, le gouvernement du Niger s'est engagé dès le milieu des années 1990 à faire de la stratégie de développement humain durable et de réduction de la pauvreté un axe central de la politique de développement économique et social.

Ainsi, en 1997 les Autorités avaient-elles initié l'élaboration puis la mise en œuvre d'un important Programme Cadre de Lutte Contre la pauvreté (PCLCP) avec la participation active de l'ensemble des acteurs du développement (administration, secteur privé, société civile, partenaires au développement). Ce programme, formulé et validé à travers un processus participatif, a reçu l'adhésion d'un nombre important de pays et institutions présents à la Table ronde des bailleurs de fonds tenue à Genève en 1998.

¹ Cette enquête a été réalisée en deux phases : - une phase urbaine (1989-1990) et - une phase rurale (1992-1993).

² En milieu rural 66% de personnes sont pauvres et 36 % extrêmement pauvres ; en milieu urbain (sauf Niamey) 58 % des personnes sont pauvres et 31 % sont extrêmement pauvres.

³ L'IPH est un indicateur de mesure de la pauvreté humaine proposé par le PNUD. cf. pour compléter RNDH 4 page 69.

Malgré une conjoncture politique défavorable en 1999, des résultats encourageants ont été enregistrés dans la mise en œuvre du PCLCP.

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP)

La mise en œuvre du PCLCP est une avancée importante, mais qui ne permet pas de relever le défi d'une réduction significative de la pauvreté. Ce dernier nécessite en effet un cadre global concerté et consensuel de référence permettant la mise en œuvre de stratégies efficaces de développement économique et social.

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), préparée dans le contexte de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très endettés (PPTe) a pour ambition de relever ce défi. Elle ne se substitue pas aux programmes cadres et stratégies sectorielles existants ou déjà en cours de finalisation mais les intègre dans la logique des priorités gouvernementales afin de constituer le document principal d'orientation de la politique économique et sociale. Ce faisant, les objectifs sectoriels visés par chaque ministère sont confirmés.

L'élaboration de la SRP a fait l'objet d'une large participation de toutes les couches de la société nigérienne. Celle-ci traduit la transparence du processus initié, seul gage de l'appropriation par les populations de l'ensemble de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté à tous les niveaux.

La SRP se fixe des objectifs ambitieux de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, de l'accès des pauvres aux services sociaux de base. Elle repose sur quatre (4) axes : i) une croissance économique durable et soutenue ; ii) un développement des secteurs productifs ; iii) un accès garanti des pauvres aux services sociaux de base ; iv) un renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la promotion d'une bonne gouvernance et la décentralisation.

L'élaboration de la SRP se base sur un diagnostic de la pauvreté à partir des données quantitatives et de l'enquête de perception auprès des populations. Ce diagnostic a permis d'identifier les objectifs globaux que vise la SRP à moyen et long termes et dégager les stratégies appropriées pour l'atteinte de ces objectifs. Par la suite, des actions prioritaires ont été déterminées pour la période 2002-2004. Enfin, un plan d'actions détaillé et chiffré servira de support pour la mise en œuvre de la SRP. Il faudra cependant préciser que ce plan d'action est préliminaire et dynamique en ce sens qu'il sera enrichi et corrigé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la SRP.

Cette mise en œuvre de la SRP fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation à partir d'une batterie d'indicateurs pertinents pour la réduction de la pauvreté. Ce système de suivi/évaluation associera l'ensemble des acteurs intervenants dans la réduction de la pauvreté au Niger.

La participation, pierre angulaire du processus d'élaboration de la SRP

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté a été élaborée sur la base d'un large consensus qui a impliqué les parties prenantes suivantes au processus à savoir : l'Etat et ses structures techniques spécialisées et déconcentrées ; les Assemblées représentatives qui regroupent tous les organes élus ; les Institutions Républicaines ; le grand public qui représente tous les autres membres des différents groupes sociaux de la population de tous âges et tous genres ; les couches les plus défavorisées de la population (les pauvres) ; les organisations paysannes ; les organisations de la société civile où se retrouvent les collectifs des ONG, les ONG et Associations nationales et internationales non-membres de collectifs, les OCB, les Syndicats, les groupements paysans (agriculteurs et/ou éleveurs et pêcheurs) ; le Secteur Privé qui regroupe l'essentiel des associations professionnelles privées ; les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux ; les partis politiques ; l'Université (institutions et personnes ressources universitaires) ; les confessions religieuses ; les structures traditionnelles, etc.

Le souci de faire en sorte que toutes les compétences et parties prenantes participent au processus a conduit les Autorités à mettre en place un dispositif institutionnel comportant à chaque niveau l'ensemble des composantes de la société.

Ainsi, au niveau national il y a le **Comité de Pilotage** : instance d'orientation et d'impulsion, présidé par le Premier Ministre ; le **Comité Etat/ Donateurs** : cadre de dialogue permanent avec les partenaires au développement, présidé par le Ministre des Finances ; le **Comité de Concertation et de Dialogue Internes** : Cadre privilégié de dialogue élargi à toutes les parties prenantes (administration, secteur privé, partis politiques, société civile dans son ensemble) présidé par la Ministre du Développement Social, de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ; le **Secrétariat Permanent** : cheville ouvrière de tout le dispositif institutionnel, chargé de l'élaboration de la SRP. Il est coordonné par le Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre. Aux niveaux régional et sous-régional ont trouvé le **Comité Régional de Pilotage** qui regroupe les cadres de l'administration et de la société civile ; le **Comité Sous-régional de Concertation et de Dialogue Internes** composé de tous les acteurs de la société présents dans la localité.

Un plan de participation a été élaboré par le Secrétariat permanent. L'objectif principal était d'informer et de sensibiliser les acteurs, les intervenants et les populations sur les différents aspects de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du suivi-évaluation de la Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté. Il visait également à définir les différentes modalités par lesquelles chaque groupe cible pourra être partie prenante au processus. Cette large implication des différents groupes cibles a permis d'obtenir un document consensuel de stratégie de réduction de la pauvreté au Niger.

Le plan de participation a eu pour support un plan de communication qui a permis d'assurer une large diffusion de toutes les actions menées au cours du processus d'élaboration. Le réseau de communicateurs spécialisés mis en place en juin 2001 à cet effet comprend les médias publics et privés, les médias communautaires et ceux de proximité. La mise en oeuvre concrète du plan de participation s'est faite à travers une série de rencontres, des réunions de travail, des ateliers aux niveaux national, régional et sous-régional.

Un forum de réflexion sur le rôle des ONG dans la SRP a été organisé à Tahoua du 18 au 21 juin 2001. Des conférences sur la pauvreté ont été organisées par les syndicats, l'Université

Abdou Moumouni et les Médias avec la participation du Secrétariat Permanent. Des débats publics sur la pauvreté ont été organisés du 6 au 13 août 2001 dans toutes les régions du pays. Toute ces démarches visaient à associer les plus vulnérables au processus d'élaboration de la SRP.

A toutes les étapes de la mise en œuvre du plan de participation, l'interrogation des participants (la demande d'avis, de conseils, de renseignements et de commentaires auprès d'eux) a été privilégiée a été opérée directement avec les concernés. En outre, les modalités de la prise en compte des informations ainsi recueillies ont été définies, ainsi que celles en fonction desquelles le feed-back sera organisé pour que les participants s'assurent que leurs préoccupations ont été effectivement prises en compte.

L'élaboration de la SRP a coïncidé avec celle du 9^{ème} FED et du bilan commun du pays (CCA/UNDAF) du Système des Nations Unies. L'opportunité a été ainsi saisie et des échanges très fructueux ont eu lieu avec ces organismes en particulier avec le Programme des Nations Unies pour le Développement qui a mis à la disposition des groupes thématiques une importante documentation.

Le processus participatif sera également utilisé pour la mis en oeuvre, le suivi et l'évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. En effet, la large implication des différentes parties prenantes permettra de garantir la transparence des décisions prises et d'améliorer la responsabilisation des acteurs, ce qui facilitera une appropriation des actions par les populations.

Encadré n°1: La tradition de la participation au Niger

Dès 1962, au lendemain des indépendances, le Gouvernement du Niger affirmait son option pour une politique de développement « participatif » donnant la priorité à « l'Homme » à travers les communautés rurales. L'instrument utilisé à cet effet était le service d'animation au développement créé en 1963 avec pour objectifs : l'instauration d'un dialogue entre l'administration et les administrés ; l'organisation des populations ; la promotion de la participation au développement ; Et les associations.

L'Animation au Développement travaillait en étroite collaboration avec les services de l'alphabétisation, de l'Union Nigérienne de Crédit et de Coopération (UNCC) et de l'Association des Radios-Club du Niger (ARCN), pour informer, sensibiliser, former et responsabiliser les populations autour des opérations de développement à la base et d'intérêt collectif.

Les messages étaient transmis à travers un auto – encadrement, assuré par des animateurs relais. Les villageois étaient conviés à exprimer leurs besoins et à en rechercher les réponses de façon consensuelle et collective en prenant en compte les réalités de leur milieu et celles de leur environnement. Cet exercice se faisait dans le cadre de stages d'initiation, de réflexion et de programmation.

L'avènement du régime militaire en 1974 consacra l'option de la Société de Développement qui avait pour mot d'ordre triptyque : Consultation, Concertation et Participation. Elle s'appuyait essentiellement sur le système traditionnel d'organisation de la jeunesse, la Samaria et sur le monde rural organisé en Coopératives. Elle se justifiait par la forte proportion de jeunes au sein de la population essentiellement rurale. Il s'agissait d'une vision ascendante du développement qui évolue de la base au sommet, à travers des structures dont l'ossature était constituée par la Samaria et les Coopératives auxquelles s'ajoutaient les autres composantes de la société à savoir les femmes, les couches socio professionnelles en présence.

La particularité du système est qu'il était placé à différents échelons sous la responsabilité d'autorités non élues. En effet, au niveau des communes, des arrondissements et des départements des autorités nommées assuraient systématiquement la présidence des institutions, ce qui était de nature à influencer les décisions. A la faveur de la Conférence Nationale Souveraine en 1991, une société civile a émergé. Celle-ci s'est au fil du temps impliquée de plus en plus dans la gestion des affaires publiques notamment à travers des actions visant une plus grande responsabilisation et une conscientisation des communautés à la base.

PREMIERE PARTIE:
DIAGNOSTIC DE LA PAUVRETE AU NIGER

I. Caractéristiques de la pauvreté au Niger

1.1. Définition et différentes perceptions de la pauvreté

1.1.1. Définition de la pauvreté

Au Niger, la pauvreté est un phénomène multidimensionnel et complexe. C'est pourquoi, il est très difficile de lui donner une définition fixe et unique. D'après l'état des lieux actuel (diagnostics de groupes thématiques, rapports des institutions internationales, perception des populations), elle peut être définie comme la détérioration du pouvoir d'achat et des conditions de vie des populations résultant principalement de : l'absence de croissance économique due au déséquilibre structurel permanent entre la croissance moyenne faible du PIB et celle de la population ; l'absence du développement des secteurs et des facteurs productifs, notamment le blocage du développement rural qui tient lieu de secteur moteur de l'économie, la dégradation des ressources naturelles, la modicité et le recul du crédit à l'économie ; le faible accès de la majorité de la population aux services sociaux de base ; des faiblesses des capacités humaines et institutionnelles et des capacités de gouvernance (ces faiblesses étant beaucoup plus importantes à la base au niveau des communautés locales rurales et urbaines). La pauvreté se traduit aussi par l'absence de revenu adéquat (pauvreté monétaire) pour faire face aux besoins fondamentaux minimaux en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de santé, d'éducation et de l'accès aux infrastructures de base. La pauvreté se traduit également par un manque d'opportunités de participer à la vie sociale et économique. Au total, la pauvreté est un état de dénuement individuel ou collectif qui place l'homme dans une situation de manque ou d'insatisfaction de ses besoins vitaux essentiels.

Les manifestations de la pauvreté sont complétées et précisées par les perceptions que les populations ont de leur état de pauvreté. Celles-ci sont très souvent différentes des mesures statistiques ou les éclairent dans certains cas. Une enquête qualitative a été réalisée en 2001⁴. Les résultats de cette dernière ont permis d'appréhender la perception de la pauvreté par les populations elles-mêmes.

1.1.2. Perceptions de la pauvreté par les populations

Dans l'ensemble, la pauvreté est définie, par les populations, comme étant l'opposé du « bien être » qu'elles considèrent, comme une autonomie des ressources matérielles, une voie ouverte aux opportunités et un équilibre social et psychologique. La pauvreté est intimement liée au « mal être » dont elle est le reflet, à travers : «... manque de nourriture, manque de surplus de vivres, de ressources, absence d'influence, ...rien n'est certain ; tout est aléatoire...». La pauvreté a ses causes, et se manifeste sous plusieurs formes, de l'avis des populations.

Dans l'analyse du phénomène de pauvreté, 54% des populations interrogées ont tenté de définir la pauvreté. Toutefois, il faut signaler qu'une même personne fait recours à plusieurs attributs pour définir la pauvreté (dépendance, marginalisation, manque, restriction de droits et libertés, incapacité).

⁴ Il s'agit d'une enquête qualitative sur la perception de la pauvreté par les populations de cinq villages dont 2 de l'arrondissement de Mayahi (Maradi) et 3 dans le poste administratif de Bankilaré (Tillabéri). Au total 1363 personnes ont été touchées (dont 893 interviews individuelles et 470 focus group). L'enquête a été réalisée en juin 2001. Il s'agit d'une enquête pilote, l'enquête a démarré en août-2001.

Ainsi, **40 %** ont mentionné la dépendance dans leur définition : «...le pauvre est, toujours, en quête, auprès des autres... » ; « ...le pauvre, c'est celui qui travaille toujours, pour autrui... » ; **37 %** ont fait référence à la marginalisation, pour définir la pauvreté : « ...est pauvre, celui qui est seul... », «...sans soutien... » ; «...celui qui ne se sent concerné de rien... » ; «...celui qui n'est pas consulté... ».

36% des personnes ont défini la pauvreté comme un manque : manque de quoi manger ; manque de quoi satisfaire les besoins vestimentaires et financiers ; manque de nourriture, de bétail et d'argent ; manque de quoi vendre.

26 % ont associé la pauvreté à une restriction des droits et libertés. En effet, «...*le pauvre, c'est celui qui n'a pas droit à la parole...* » ; Ils estiment que «...*le pauvre est, celui qui ne peut, jamais, avoir gain de cause, dans les litiges qui l'opposent à autrui...* ».

21% des interviewés ont assimilé la pauvreté à une incapacité : incapacité de décider ; incapacité de se nourrir et de se vêtir ; incapacité de monter une initiative propre.

Par ailleurs, les populations ont, par moment, tenté de schématiser leurs opinions pour étayer leurs définitions de la pauvreté. C'est ainsi que la pauvreté est schématisée par : le hangar dont la toiture est en haillon (symbolisant le manque d'habits) ; soutenu par deux piliers dont l'un est une pièce unique de 10 F (manque d'argent), et l'autre un sac de céréale presque vide (manque de nourriture) ; l'ombre du hangar qui est noire (ce qui induit à être non voyant) ; un homme atteint par cette ombre qui ne sait, à quel saint se vouer (se posant, mille et une questions). «...*gare! à celui qui se laisse atteindre, par l'ombre de ce hangar...*», concluent-ils.

1.1.3. Connaissance de la pauvreté au Niger

Au cours des dix dernières années, plusieurs études et enquêtes ont été réalisées⁵. L'examen de l'ensemble des opérations menées au Niger ces dernières années montre que le système d'information actuel a fourni un important effort de collecte. Cependant, ce système d'information présente toujours des insuffisances pour assurer un meilleur suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages en général du fait de la vétusté de certaines données notamment celles de l'ENBC 89/93.

En plus, bien que le Niger dispose de ces enquêtes auprès des ménages sur la période 1989-2001, toute analyse sur l'évolution et la tendance du niveau de vie se heurte au problème de comparabilité des sources de données disponibles. En effet, les enquêtes réalisées sont différentes de par leur conception et leur méthodologie, et ne permettent pas toujours de faire une estimation du revenu dans le temps. Certaines de ces enquêtes ont une couverture nationale, d'autres sont limitées au milieu urbain ou rural, certaines insistent sur les aspects démographiques et sociaux alors que d'autres sont concentrées, par exemple, sur la dynamique du secteur informel et les conditions de vie des populations.

⁵ Il s'agit entre autres de : l'Enquête Nationale Budget Consommation (ENBC-89/93), le Profil de la Pauvreté de 1994, l'Enquête de Conjoncture sur l'Agriculture et l'Élevage (ECAE, 1993), les Enquêtes Permanentes de Conjoncture Économique et Sociale (EPCES 1994 et 1995), l'Enquête Nationale sur le Secteur Informel (ENSI, 1995), les Enquêtes à Indicateurs Multiples (1996 et 2000), l'Enquête sur la Consommation des Ménages à Niamey de 1996, les Enquêtes Démographiques et de Santé (1992 et 1998), les enquêtes sur l'évaluation de la sécurité des conditions de vie des ménages dans les différentes régions (entre 1997 et 2000), le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2001 et l'enquête qualitative sur la perception de la pauvreté par les populations en 2001.

1.2. Le profil de la pauvreté

1.2.1. La pauvreté monétaire

1.2.1.1. Les sources de revenu

Les enquêtes sur l'évaluation de la sécurité des conditions de vie des ménages ou enquête HHLS⁶ réalisées par Care International entre 1997 et 2000 donnent des informations sur la structure des revenus, leur niveau et leur répartition selon les types d'activités et la zone agro-écologique. Malheureusement, ces enquêtes ne couvrent pas toutes les régions et n'adoptent pas les mêmes plans d'analyse dans les zones étudiées. Il faut aussi noter que les milieux de résidence (urbain et rural) n'ont pas été appréhendés au niveau de ces études.

De façon générale, les résultats des enquêtes HHLS montrent que les principales sources de revenu des ménages au Niger demeurent la vente des produits agricoles et des animaux, les activités génératrices de revenu, les contributions des exodants et la vente de sous-produits d'élevage. Ces activités sont menées par les ménages au niveau de toutes les régions.

En ce qui concerne les activités génératrices de revenu, celles qu'on retrouve principalement dans les six régions sont : le petit commerce (vente de condiments, tissus et pagnes, produits manufacturés, etc.) ; le travail salarial agricole ; la transformation des produits agropastoraux (restauration, extraction de l'huile d'arachide, fabrication de bière locale, etc.) ; la confection de cordes et nattes ; le maraboutage et le fétichisme ; la vente de bois et du charbon ; la coiffure et le tressage ; la transformation des céréales ; la construction ; le transport (charrettes). Selon les résultats de ces mêmes enquêtes, les grandes catégories d'activités qui concourent à la formation des revenus des ménages au Niger sont : les ventes de production végétale et animale et les autres activités génératrices de revenus (AGR).

Tableau n°1 : Différentes sources de revenus monétaires des populations

Zone	Production Agricole	Animaux	AGR	Production animale	Champs cédés	Apports	Exode
Agadez	4,4	46,2	39,6	2,7	-	2,8	4,3
Diffa	39,9	25,5	25,6	4,4	0,1	1	3,5
Maradi	43,4	18,5	13,1	2,5	7,4	7,2	7,9
Tahoua	38,1	24,4	22,1	3,3	-	1,8	10,3
Tillabéri	45,6	18,8	22,1	1,4	-	1	11,1

Source : Etabli à partir des résultats des enquêtes HHLS Care International

1.2.1.2. Le revenu

Sur la base du profil de la pauvreté élaboré en 1994, le seuil de pauvreté a été fixé en milieu urbain à 75.000 francs CFA. Quant au seuil de pauvreté rurale il a été fixé aux deux tiers du seuil urbain, soit 50.000 francs CFA et cela en tenant compte de la disparité des prix entre les deux milieux pour des éléments tels que la valeur de l'unité calorique ou autres. Les seuils d'extrême pauvreté sont constitués par les deux tiers environ de chaque seuil de pauvreté (soit 50.000 francs CFA pour le seuil d'extrême pauvreté en milieu urbain et 35.000 francs CFA en milieu rural). C'est ainsi que, 63 % de la population nigérienne est pauvre et 34 %, extrêmement pauvres.

⁶ HHLS : sigles en anglais signifiant « Household Live Security »

La pauvreté s'avère être un phénomène principalement rural car 86% des pauvres dont 36 % des personnes considérées comme extrêmement pauvres vivent en milieu rural. Le niveau de la pauvreté en milieu urbain est légèrement plus faible. Il est de 52% et de 26 %. L'incidence (P_0), la profondeur (P_1) et le degré de gravité (P_2) de la pauvreté sont conformes au même schéma urbain/rural, dans la mesure où ils sont tous trois plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain comme il apparaît dans le tableau ci-après :

Tableau n°2 : Indices de pauvreté et contribution à la pauvreté par lieu de résidence

	Population %	Indices de pauvreté			Contribution à la pauvreté nationale P_0	Nombre de pauvres
		P_0	P_1	P_2		
Milieu urbain	16,60	0,52	0,181	0,084	13,65	714.000
Niamey	5,94	0,42	0,134	0,060	3,95	207.000
Autres villes	10,65	0,58	0,207	0,098	9,70	507.000
Milieu rural	83,40	0,66	0,225	0,104	86,35	4.514.000
Niger	100,00	0,63	0,217	0,101	100,00	5.228.000

Source : ENBC 1993.

Du point de vue régional, trois départements à savoir Tillabéri (80 %) Dosso (76 %) et Maradi (65 %) contribuent pour 2/3 au niveau national de la pauvreté.

1.2.1.3. La consommation des ménages

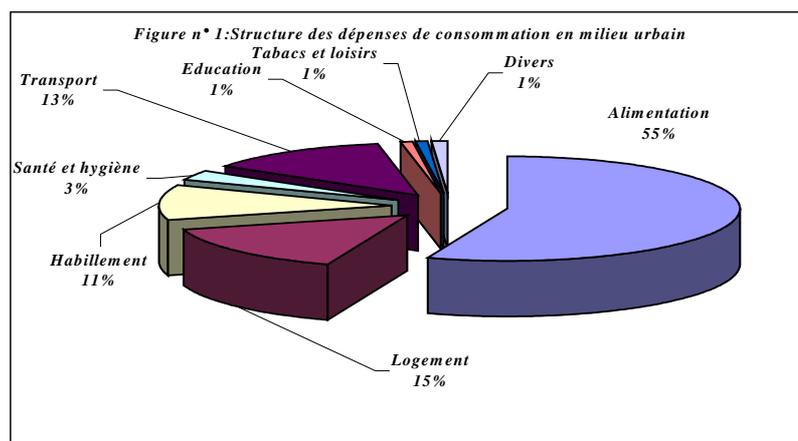
Bien que les données utilisées soient dépassées, l'analyse de la structure de la consommation des ménages traduit les priorités des ménages au Niger. En effet, selon les résultats de l'enquête budget consommation, la structure de la consommation des ménages présente des similitudes entre le milieu urbain et le milieu rural. Les graphiques suivants font ressortir que l'alimentation constitue de loin le poste de dépense le plus important quel que soit le milieu de résidence. Les dépenses en alimentation représentent 55,5% des dépenses globales relatives au logement, au transport et à l'habillement qui occupent une place de choix dans la vie des ménages.

Tableau n° 3 : Répartition des dépenses de consommation monétaire selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural
Alimentation	55,5	46,9
Logement	15,1	11,1
Habillement	10,9	11,5
Santé et hygiène	3,0	4,6
Transport	12,7	9,7
Education	0,9	0,3
Tabacs et loisirs	0,9	3,4
Divers	1,0	12,5
Total consommation monétaire	100,0	100,0

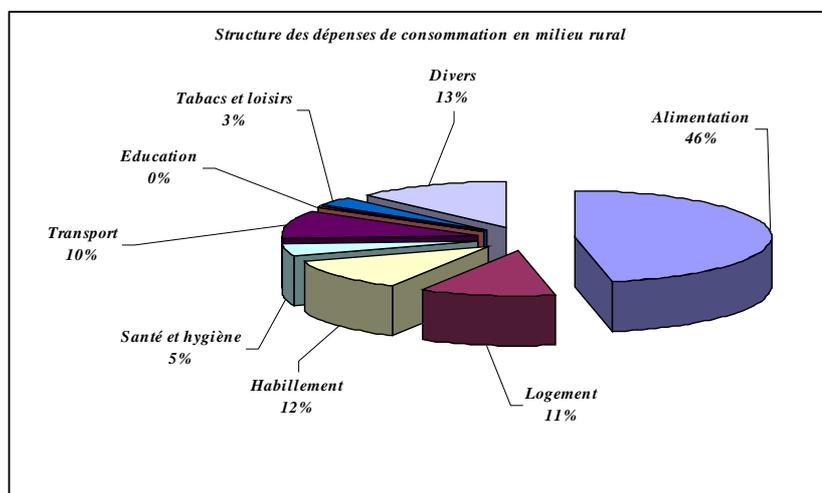
Source :

Figure N°1 : Structure des dépenses de Consommation en milieu urbain



Source : Ministère du Plan, ENBC 1989-1990 et 1992-1993

Figure N° 2 : Structure des dépenses de Consommation en milieu rural



Source : Ministère du Plan, ENBC 1989-1990 et 1992-1993

D'autres sources de données permettent d'analyser la consommation des ménages. Il s'agit de l'enquête consommation des ménages réalisée en 1996 au niveau de la Communauté Urbaine de Niamey et de l'enquête à indicateurs multiples.

L'analyse de l'enquête sur la consommation des ménages de 1996 semble indiquer une constance dans l'ordre des dépenses des ménages en milieu urbain et une variation de leur structure. La tendance à la baisse des dépenses de consommation alimentaire, dans un environnement où le seuil minimum calorifique requis n'est pas satisfait traduirait une perte de pouvoir d'achat susceptible d'affecter le bien-être des populations.

L'enquête à indicateurs multiples avec volet participatif confirme bien la tendance à la hausse des dépenses des ménages entre la période 1995 et 1996. Indépendamment des régions, la hausse du niveau général des dépenses est observée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, près de 56% de ménages ruraux indiquent que le niveau de leurs dépenses a augmenté durant cette période.

Ce chiffre est d'ailleurs plus élevé en milieu urbain (60%), où les pressions inflationnistes seraient plus fortes et où les canaux de transmission des chocs macro-économiques au niveau méso et microéconomique sont plus directs. Toutefois, les effets prix (inflation) sur le niveau de vie des populations doivent être nuancés. Le taux de variation de l'incidence de la pauvreté dépendra également, en milieu rural de la part des produits échangeables dans le panier des ménages ruraux.

L'enquête agricole qui constitue la base d'inférence de l'évolution de la pauvreté en milieu rural indique que le niveau de production agricole a baissé régulièrement depuis 1992. Parallèlement, l'élevage qui compte pour plus de 35% du produit intérieur brut agricole a baissé de façon régulière de près de 2% par an.

Comme mentionné plus haut, la baisse de la production agricole fait suite à une mauvaise pluviométrie et à une réduction consécutive de la superficie des terres cultivées et des rendements. La production du mil et du sorgho qui sont les principales composantes du panier de la ménagère au Niger a baissé de plus de 31% et 26% entre 1994 et 1997. La production du mil est passée de 1.968.136 à 1.351.868 tonnes; celle du sorgho est passée de 393.630 à 289.662 tonnes durant la même période.⁷

1.2.2. La pauvreté dans les conditions de vie

Cette rubrique tire partie des implications de la pauvreté qui sont objectivement perceptibles et, traite des effets d'impacts induits, énumérés et développés par les populations lors des consultations publiques et de l'enquête participative. Les éléments développés sont : la malnutrition, l'accès à l'eau potable, la santé, l'éducation et la précarité de l'habitat.

1.2.2.1. La malnutrition

La situation nutritionnelle s'est détériorée de façon continue depuis 1992. En effet, le pourcentage d'enfants souffrant de retard de croissance et d'insuffisance pondérale est passé respectivement de 32% et 36% en 1992 à 40% en 2000. Les résultats des enquêtes EDSN 1998 et MICS 2000 montrent que la malnutrition des enfants de moins de cinq ans reste un problème fondamental au Niger.

En effet, au niveau national, environ 40% des enfants souffrent d'insuffisance pondérale (poids pour âge) et de retard de croissance (taille pour âge). Ce taux est de 41% pour les enfants vivant en milieu rural. En milieu urbain, 30% des enfants souffrent d'insuffisance pondérale et 27% d'entre eux sont victimes de retard de croissance.

Les régions dans lesquelles les enfants souffrent le plus de malnutrition sont Diffa, Zinder et Maradi. Leurs taux sont respectivement de 49%, 48% et 45% pour l'insuffisance pondérale et 42%, 47% et 48% pour le retard de croissance. L'insuffisance pondérale et le retard de croissance affectent environ 41% des enfants vivant dans un ménage pauvre et un peu plus de 32% de ceux issus d'un ménage riche.

⁷ Ces données sont produites par le ministère de l'agriculture et de l'élevage: Service d'analyse de la production agricole et de la coordination statistique.

1.2.2.2. L'accès à l'eau potable et l'assainissement

1.2.2.2.1. La situation des ressources en eau

Le Niger dispose d'un potentiel hydrique considérable mais très variable dans le temps et dans l'espace. Du fait des difficultés de mobilisation de ces ressources et des problèmes importants de maintenance des ouvrages mis en place, les besoins sont loin d'être couverts avec comme corollaire une dégradation accélérée du capital productif. Les précipitations, moyennes annuelles varient du Nord au Sud de moins de 100mm en Zone Saharienne, à 700mm en Zone sahelo-soudaise.

Les eaux de surface, qui proviennent en quasi totalité du fleuve Niger et des ses affluents de rive droite, représentent environ 30 milliards de m³ par an dont moins de 1% est exploité. La gestion de certaines rivières existantes étant difficile de par leur caractère international, le reste des potentialités en eau est constitué de mares et retenues d'eau artificielles, elles sont estimées à plus de 1000 dont 175 sont permanentes. Les eaux souterraines représentent 2.5 milliards de m³ renouvelables et 2.000 milliards non renouvelables. Cependant les difficultés d'exploitation en raison des profondeurs excessives des nappes productives constituent un handicap pour leur mise en valeur. Les eaux souterraines sont généralement de bonne qualité, mais leur réapprovisionnement annuel est faible et les débits durables sont moins importants que les réserves. Partout, les eaux souterraines représentent la principale (et souvent l'unique) ressource en eau utilisable de façon continue.

La nécessité d'une gestion intégrée s'impose du fait du caractère limitatif des ressources en qualité et en quantité mais aussi du fait des vides institutionnels et juridiques qui les régissent. Ceci constitue à n'en point douter un vrai problème qu'il faille résoudre dans le cadre d'une stratégie de réduction de la pauvreté.

1.2.2.2.2. La situation du secteur eau-assainissement

Les statistiques de la Direction des Inventaires et Gestion des Ouvrages Hydrauliques (DIGOH) en date du 31 Août 2000, indiquent qu'à peine la moitié des Nigériens a accès à l'eau potable. En outre, la couverture nationale a connu une baisse constante ces dernières années. De 54 % au début des années 1990, elle est tombée à 51 % en 1998. De grandes disparités existent selon les régions. Le département de Zinder avec 56 % et celui de Tillabéri avec 51 % de couverture en points d'eaux modernes (PEM) se trouvent au-dessus de la moyenne nationale. Les régions de Diffa et de Tahoua avec moins de 45 % de couverture, sont les moins approvisionnées en eau potable.

1.2.2.2.3. Le sous secteur de l'hydraulique rurale

On dénombre 18.248 points d'eaux modernes (puits +forages équipés) et 306 mini adductions d'eaux potables (Mini-AEP) sur l'ensemble du territoire national soit un taux de couverture des besoins en eau des populations en milieu rural de 52 %. Mais ces chiffres restent théoriques car en tenant compte des pompes en pannes, le taux de couverture réel ne serait que de 40%. En outre cette situation cache d'importantes disparités de taux de couverture inter et intra régionales. En effet, celles-ci peuvent varier dans un rapport de 1 à 2 pour les régions et à plus de 3 au niveau des sous régions.

Tableau n° 4 : Situation de l'hydraulique rurale au Niger 31 août 2000.

Département	PEM existants	Besoins en PEM	Couverture en PEM (%)	Mini AEP	Besoin en Mini AEP	Couverture en Mini AEP (%)
Agadez	380	794	48	4	31	12,9
Diffa	716	1.601	44,7	10	23	43,48
Dosso	2.965	5.992	49,49	46	118	43,8
Maradi	3.387	6.853	49,42	28	159	17,61
Tahoua	2.890	5.272	40,8	82	420	20,48
Tillabéri	3.747	7.372	51,23	66	232	28,45
Zinder	4.163	7.572	56	67	189	35,45
Niger	18.248	35.456	52	306	1.172	26,11

Source : RNDH 2000

Aucun ménage en milieu rural ne dispose pratiquement pas de robinet privé alors qu'en milieu urbain ce pourcentage est de 35 %. L'impact des équipements de distribution d'eau sur la santé en milieu rural est également limité par l'absence d'une approche intégrée qui combine l'alimentation en eau avec l'assainissement et l'éducation sanitaire.

Les faibles taux de couverture en besoins en eau des populations et du bétail se trouvent dans la zone intermédiaire dite zone agropastorale. Les difficultés majeures du sous secteur proviennent de la mobilisation des ressources en eau et de l'exploitation des ressources fourragères, de la mauvaise répartition des ouvrages de captage, du surpâturage à proximité de grosses stations de pompage et de problèmes socioéconomiques telle que l'appropriation des ouvrages et les conflits entre pasteurs et agriculteurs.

1.2.2.2.4. Le sous secteur de l'hydraulique urbaine

On dénombre actuellement 51 centres urbains dotés d'un réseau d'adduction d'eau potable. La consommation totale annuelle est de 25 millions de m³ d'eau, soit en moyenne 38 litres par habitant sauf pour Niamey où la consommation est de 58 litres par habitant. La Société Nationale des Eaux (SNE) a⁸ estime le taux de couverture des besoins à 70% en 1997. Dans les centres urbains secondaires, la proportion de ménages qui s'approvisionnent aux bornes-fontaines publiques est beaucoup plus élevée qu'à Niamey (87% contre 26%) et moins de gens achètent auprès des vendeurs d'eau (3%). A l'heure actuelle, Agadez, Tillabéri, Zinder et à un degré moindre, Diffa sont périodiquement confrontées à des situations de pénurie par suite de l'insuffisance des ressources en eau disponibles et de l'état des infrastructures.

Des efforts restent à fournir dans les domaines de la gestion de la ressource, de l'approvisionnement en eau potable et de la desserte en eau des centres urbains. Un nombre important de gros villages de plus de 2000 habitants équipés de réseaux sommaires d'AEP aspirent à être pris en compte dans le sous secteur de l'hydraulique urbaine.

Une des contraintes majeures à laquelle l'exploitation des centres existants est confrontée résulte de la vétusté des équipements et leur capacité de production limitée, la gestion ainsi que la maintenance des infrastructures.

⁸ Notons que cette Société a été récemment privatisée avec sa scission en deux entités à savoir une Société de Patrimoine et une Société d'Exploitation.

1.2.2.2.5. L'assainissement en milieu rural et urbain

Il reste largement déficient du fait d'un urbanisme accéléré et de l'amenuisement des ressources des municipalités. Ces difficultés ont pour conséquences la production d'énormes quantités de déchets. En plus, la majorité des quartiers ne sont pas viabilisés, l'existence d'une multitude de masse d'ordures ménagères en leur sein est vecteur de nombreuses maladies. Enfin, les unités industrielles et autres établissements insalubres implantés en milieu urbain constituent des sources réelles de pollution des eaux de surface et souterraines.

Une enquête récente menée par la Banque Mondiale montre que seulement un tiers des habitants de Niamey sont satisfaits de leurs installations sanitaires. Près de 90% d'entre eux utilisent des latrines traditionnelles et seulement 8% ont accès à des latrines à chasse d'eau. L'assainissement en milieu rural est bien plus catastrophique. Le taux de traitement des excréta atteint à peine 5% en 1996 tandis que les actions complémentaires de latérisation viennent juste de démarrer dans quelques gros centres ruraux. La situation sanitaire des populations rurales ne cesse de se dégrader en raison notamment du développement des vecteurs dans des mares et des aménagements hydro-agricoles et de la détérioration de la qualité de l'eau de boisson liée au mode de transport et de conservation. Le nombre de villages à assainir s'établit actuellement à près de 30.000.

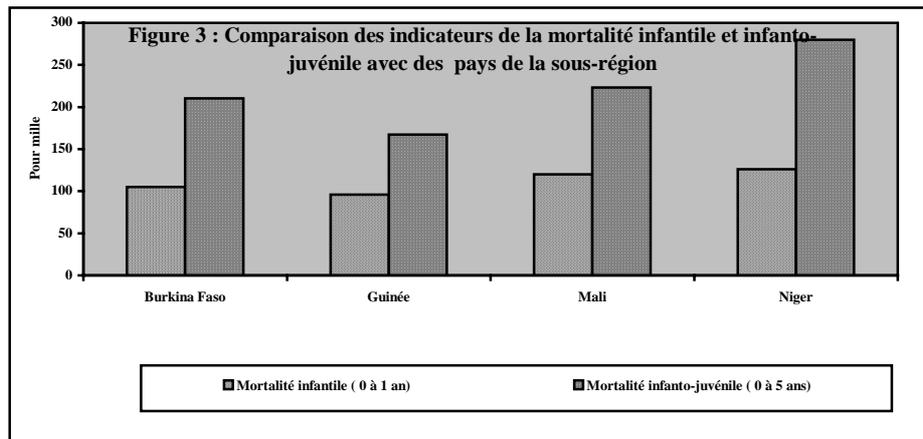
Au regard de la situation ci-dessus évoquée, le secteur de l'eau et de l'assainissement reste encore largement sous développé malgré les réalisations faites au cours de la période 1981-1990 qui est celle de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA). Mais en réalité la DIEPA qui s'était fixée pour objectif l'élaboration de schémas directeurs d'assainissement pour les chefs lieux de département et de plans d'assainissement pour les autres agglomérations n'a pu réaliser que ceux de la Communauté Urbaine de Niamey et des communes de Zinder et Maradi. En outre, certaines infrastructures d'assainissement, qui ont pu exister sont le plus souvent vétustes et mal entretenues.

1.2.2.3. La situation sanitaire

L'état de santé de la population nigérienne demeure précaire malgré les efforts déployés dans le secteur. L'analyse des principaux indicateurs de santé, l'état des infrastructures sanitaires, le fonctionnement des services et le comportement des ménages face à leur santé illustrent bien cette situation. Un autre problème récurrent est celui du contrôle de la qualité des eaux dans les zones rurales avec une recrudescence d'épidémies d'origine hydrique, notamment chez les enfants en bas âges comme ce fût le cas à Tibiri, Nadara et Koundoumaoua.

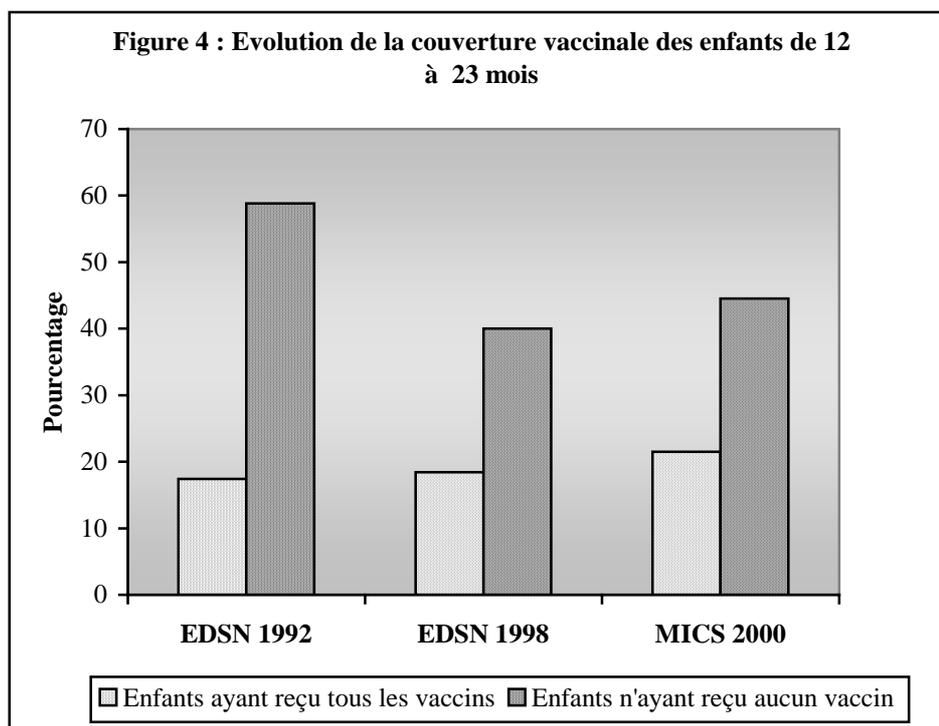
1.2.2.3.1. La mortalité des enfants de 0 - 5 ans

Les résultats de l'enquête MICS montrent que le Niger possède des taux de mortalité infantile et infanto-juvénile très élevés. Ils se situent respectivement à 126 ‰ et 280 ‰ en 2000. Ces taux sont les plus élevés de la sous région. Le niveau élevé de la mortalité infantile et infanto-juvénile est attribuable à plusieurs maladies dont le paludisme, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës, la rougeole, le tétanos, la fièvre jaune, la diphtérie, la coqueluche.



Source : WBI

Le niveau de mortalité des enfants de moins de cinq ans affiche d'énormes disparités entre les milieux urbain et rural d'une part et entre les régions d'autre part. En effet, la probabilité de décéder avant le cinquième anniversaire est plus élevée chez les enfants du milieu rural que chez ceux du milieu urbain. Elle est de 293 ‰ contre 168 ‰ et est plus élevée dans les zones à faible couverture vaccinale.



1.2.2.3.2. La couverture vaccinale

La couverture vaccinale a une très grande incidence sur le taux de mortalité infanto-juvénile. Même si les données EDSN et MICS ne sont pas tout à fait comparables, il ressort que dans les zones rurales où la mortalité infanto-juvénile est élevée, le taux de couverture vaccinale est faible. Il est de l'ordre de 15%. Dans le milieu urbain où la mortalité est relativement faible la

couverture vaccinale est de 61%. Les taux de mortalité infanto-juvénile les plus élevés se relèvent dans les régions qui ont la couverture vaccinale la plus faible. Il s'agit de Zinder (10 %) et de Maradi (14 %).

La couverture vaccinale et le pourcentage d'enfants n'ayant reçu aucun vaccin ont évolué en sens contraire durant les dernières années. En effet, ils ont respectivement varié de 17% en 1992 à 22% en 2000 et de 59% en 1992 à 45% en 2000.

1.2.2.3.3. La santé maternelle

La santé maternelle, quant à elle, demeure également très préoccupante au Niger. Les données de l'enquête MICS-2000 montrent que seules 36% des femmes ont reçu des soins prénatals⁹ en milieu rural, contre plus de 89% à Niamey. De même, l'analyse par quantiles fait ressortir qu'il n'y a que 29% des femmes de la frange de la population la plus pauvre qui ont reçu des soins prénatals contre plus de 77% de celles issues du groupe le plus riche de la population. Cette situation fait que le Niger affiche l'un des taux de mortalité maternelle des plus élevés du monde (700 décès pour 100 000 naissances vivantes).

En ce qui concerne les accouchements, seules 9% des femmes vivant en milieu rural ont bénéficié de l'assistance d'un personnel qualifié contre 65% en milieu urbain. Les résultats de l'enquête participative ont fait ressortir toute l'importance que les populations accordent aux prestations de service à l'accouchement. Plus de 55% des personnes enquêtées ont estimé que les effectifs d'infirmières et sages femmes sont largement insuffisants.

1.2.2.3.4. Le VIH/SIDA

Les données du Ministère de la Santé indiquent que de la notification du 1^{er} cas en 1987 à l'an 2000, les formations sanitaires ont signalé 5.626 cas. Par contre, l'OMS en 1997 estimait déjà à 165.000 le nombre d'adultes et d'enfants infectés par le VIH et à 20.000 le nombre d'orphelins dûs au SIDA. Les tranches d'âges les plus touchées sont celles des 19-24 ans et 29-45 ans. Les femmes semblent être les plus affectées par la pandémie (SNIS). En effet, le ratio homme/femme parmi la population infectée est de 0,85. Pour la tranche d'âge 15-19 ans ce rapport est de 0,25 soit quatre filles pour un garçon infecté.

Selon L'ONU SIDA, le taux d'infection du Niger se situait à la fin de l'année 1999 aux environs de 1,4%. Le taux réel semble être plus élevé puisqu'il est estimé à près de 4%. En outre, une étude sur l'analyse comparative de données récentes montre que la pandémie VIH/SIDA évolue rapidement au Niger. En effet, de 293 cas enregistrés au cours de la période 1987-1990, on a décompté 4.584 cas en 1999, parmi lesquels 474 cas de SIDA. Certaines sources parlent même d'un doublement des cas d'infections VIH/SIDA chaque année dans certaines régions du pays. Rien qu'au cours de l'année 1999, le nombre de nouveaux cas notifiés au niveau national est passé à 940 contre 425 en 1998 (données du SNIS). Selon les résultats de l'enquête MICS-2000, 74% des femmes ont entendu parler du SIDA et seules 26% d'entre elles connaissent les méthodes de protection. En outre, s'agissant de la connaissance du VIH/SIDA ou des moyens de protection, il est ressorti une disparité entre les groupes des femmes les plus pauvres (69 % et de 37 %) et les plus riches (91 % et de 58 %).

⁹ Soins prénatals donnés soit par un médecin, une infirmière/sage femme ou une matrone ou accoucheuse formées.

En vérité, l'infection se propage de plus en plus dans le pays du fait de plusieurs facteurs notamment les pratiques néfastes, (traditionnelles et modernes) ; le déni, le silence ; la pauvreté qui favorise des comportements sexuels à risque : commerce du sexe avec multi partenariat, surtout de façon clandestine ; les migrations internes et externes ; la prostitution surtout clandestine ; l'ignorance et l'analphabétisme.

1.2.2.3.5. La disponibilité des services de santé

La couverture sanitaire et la qualité des soins de santé se sont, nettement améliorées ces dernières années. Cette amélioration est due aux importants efforts déployés par le gouvernement. Mais malgré tous ces efforts, la couverture sanitaire demeure insuffisante (48%) et renferme de nombreuses disparités entre les régions, à l'intérieur d'une même région et entre milieux urbain et rural.

Le personnel de santé reste toujours insuffisant (un médecin pour 32.432 habitants, un infirmier pour 4.488 habitants, une sage femme pour 6.393 femmes en âge de procréer) et en particulier le système manque de spécialistes ainsi que de certaines infrastructures et équipements affectant ainsi fortement la disponibilité et la qualité des services. Cependant, le constat a été fait que même si les services de santé sont disponibles, leur utilisation n'est pas effective à cause de certains facteurs économiques et des pesanteurs socioculturelles.

Les résultats de l'enquête qualitative confirment ce constat. En effet, la majorité des personnes interviewées reconnaissent que la disponibilité des centres de santé intégrés (CSI) et des prestations sanitaires ont grandement contribué à l'amélioration de leur situation dans le domaine sanitaire. Cependant, 51 % des interviews individuelles ont déploré la cherté des produits pharmaceutiques, l'attitude souvent peu accueillante du personnel soignant et l'absence de moyens adéquats pour l'évacuation sanitaire. Enfin, l'analyse du financement des dépenses de santé a fait apparaître la faiblesse des ressources allouées au secteur. En effet, entre 1994 et 2000, l'Etat a alloué en moyenne 6% seulement de son budget à la santé, ce qui est très inférieur au taux de 10% recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Pour faire face à ces nombreux défis en matière de santé, le Gouvernement envisage de réviser sa politique sectorielle de santé en relation avec la stratégie de réduction de la pauvreté.

1.2.2.4. L'Education

1.2.2.4.1. La scolarisation

Le taux brut de scolarisation est estimé en l'an 2000 à 34% par les statistiques scolaires et à 38% par l'enquête MICS-2000. Il est l'un des plus faibles de la sous-région. La progression a été relativement régulière entre 1960 et 1980 et au début des années 80, elle a amorcé une tendance à la baisse. Les données administratives indiquent que les filles ne représentent que 40% de la population scolarisée au premier degré, soit un taux de scolarisation de 27% sur une moyenne nationale de 34%. Les résultats des enquêtes EDSN-1998 et MICS-2000 confirment cette situation. En effet, le taux de scolarisation a été estimé selon ces deux sources à 36% en 1998 et 45% en 2000 pour les garçons à 25% en 1998 et 30% en 2000 pour les filles.

De fortes disparités existent d'une part entre régions, et d'autre part entre le milieu urbain et le milieu rural. Les statistiques du Ministère de l'éducation montrent que la Communauté Urbaine de Niamey enregistre en 1999/2000 le taux de scolarisation le plus important du pays (99%). Pendant la même période, le département de Zinder affichait le taux le plus faible (24%).

La disparité entre les zones urbaines et les zones rurales est également très marquée dans la mesure où 52% des enfants vivant dans le milieu urbain sont scolarisés contre seulement 28% de ceux issus du milieu rural. La différence des niveaux de scolarisation entre les milieux urbain et rural est corroborée par les données de l'EDSN-98 et de la MICS-2000. En effet, l'EDSN a estimé le taux brut de scolarisation à 71% en milieu urbain à 20% en milieu rural et la MICS 2000 à 89% et 28% respectivement. L'analyse par quantiles des données de l'enquête MICS-2000 fait ressortir non seulement un écart important du niveau de la scolarisation entre les plus pauvres et les plus riches, mais également une grande disparité entre les sexes dans les deux catégories de population. En effet, le taux brut de scolarisation est de 21% pour les 20% les plus pauvres contre 78% pour les 20% les plus riches. Le second est quatre fois plus élevé que le premier.

Le niveau de vie semble influencer la scolarisation des filles. En effet, les garçons sont deux fois plus scolarisés que les filles chez les plus pauvres alors que les taux de scolarisation des deux catégories s'équivalent chez les plus riches. Les réalités socioculturelles s'ajoutent aujourd'hui aux conditions économiques pour freiner l'évolution satisfaisante de la scolarisation.

Avec un rythme de croissance démographique des plus élevés du monde (3,3%), la situation économique a stagné voir régressé. Les capacités financières du pays sont très faibles et les besoins en éducation pressants. Or, le Niger est l'un des rares pays en développement où le financement de l'éducation est à la charge quasi exclusive de l'Etat. Le taux de scolarisation tous niveaux confondus du Niger est très faible. Il est de 15,41% en 1998, niveau autour duquel il continue de tourner jusqu'aujourd'hui. Ce taux masque d'ailleurs de grandes disparités entre les sexes, les régions, les zones et niveaux d'enseignement.

Tableau 5 : Evolution des taux brut de scolarisation par région (%)

Régions	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Agadez	38,5	38,8	41,2	42,4	43,2
Diffa	27,7	28,2	29,1	29,8	30,7
Dosso	27,9	28,82	29,7	33,1	36,8
Maradi	24,3	25,2	25,3	28,3	30,7
Niamey	99,5	100,7	100,0	99,9	99,9
Tahoua	26,5	27,8	27,5	29,0	29,5
Tillabéri	22,9	23,5	23,7	25,5	28,9
Zinder	21,2	21,4	21,5	22,5	23,6
Urbaine	52,9	52,4	51,4	51,5	50,9
Rural	21,6	22,3	22,8	25,1	27,8
Ensemble	29,5	30,1	30,3	32,2	34,1

Source : Annuaire statistique de l'éducation DEP/MEN/2000

Cette faiblesse du taux de scolarisation tous niveaux confondus et les inégalités diverses qu'elle masque viennent confirmer si besoin était, l'ampleur du déficit du pays en matière d'éducation et l'état structurel de pauvreté qui le caractérise. Pour mieux comprendre cet état de fait qui hypothèque sérieusement les perspectives de développement du pays, un examen des principaux indicateurs dans l'enseignement primaire serait utile.

Les résultats de l'enquête participative font ressortir que la scolarisation constitue une priorité pour les populations pauvres. Selon celles-ci, l'école permet non seulement de lutter contre l'ignorance, mais aussi peut augmenter la représentativité du village. Cependant, les populations ne sont pas très confiantes en ce qui concerne l'incidence de l'école sur l'amélioration de leurs conditions de vie. En effet, la plupart des personnes interviewées estiment que « les enfants scolarisés ne réussissent pas et quand ils ont réussi, les chances de trouver un emploi sont minces ».

1.2.2.4.2. L'alphabétisation des adultes

Le taux d'alphabétisation est de 19,9 % au niveau national. Il a accusé une légère hausse par rapport à son niveau de 1996. 51 % de la population est alphabétisée en milieu urbain contre seulement 14 % en milieu rural. Moins d'un adulte sur cinq est alphabétisé et seule une femme sur dix peut lire et écrire. Les femmes sont en effet moins alphabétisées que les hommes. Les taux respectifs sont de 12 % et 22 %. Cette situation est encore plus accentuée pour les femmes vivant en milieu rural où moins d'une femme sur 20 est alphabétisée. L'examen de l'alphabétisation suivant le niveau de vie indique que celle-ci suit un schéma similaire à celui de la scolarisation. En effet, les 20% les plus riches ont des taux d'alphabétisation plus de quatre fois supérieurs à ceux observés chez les 20% les plus pauvres.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, de grands déséquilibres s'observent à travers les différents départements et selon le genre. La Communauté Urbaine de Niamey et le Département d'Agadez occupent toujours le premier rang avec des taux respectifs de 59,1 % et 46 %. Les taux les plus faibles s'observent au niveau des départements de Tahoua (11,5 %) et de Dosso (15,6 %).

Tableau n°6 : Taux d'alphabétisation selon les régions et le genre.

	Taux d'alphabétisation 1996			Taux d'alphabétisation 1999		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Agadez	41,5	20,5	30,9	59,70	33,0	46,0
Diffa	19,3	11,1	14,9	34,70	7,4	20,2
Dosso	14,8	8,8	11,7	24,40	7,7	15,6
Maradi	21,2	7,1	13,8	29,20	7,5	17,7
Tahoua	17,5	8,3	12,3	17,50	6,3	11,5
Tillabéri	14,2	11,5	12,8	25,30	7,8	16,3
Zinder	17,4	9,0	13,0	34,70	7,4	20,2
Niamey	67,3	53,2	60,1	69,30	49,2	59,1
Niger	21,5	12,1	16,6	30,40	10,6	19,9

Sources : MICS 1, MICS 2 et RNDH 2000.

Par rapport à 1996, on note de façon générale une tendance à l'amélioration de l'alphabétisation au Niger. En effet, mis à part le département de Tahoua et la Communauté Urbaine de Niamey qui ont connu des replis, les autres régions ont enregistré une augmentation significative du niveau d'alphabétisation de leurs populations. L'alphabétisation des femmes reste encore un problème majeur au Niger car les données du tableau ci-dessus font apparaître des grands écarts entre les hommes et les femmes du point de vue de cet indicateur. Au niveau national, le taux d'alphabétisation des femmes se situe à 10,6 %. Il est

de loin inférieur à celui des hommes qui s'établit à 30,40 % la même année. De façon générale, l'écart entre les taux des hommes et celui des femmes a été supérieur à 11 % au niveau de tous les départements du pays.

1.2.2.5. Le cadre de vie

Il est caractérisé par la qualité et les commodités du logement¹⁰. Les résultats de l'enquête MICS-2000 indiquent que 95% des ménages nigériens utilisent le bois comme principale source d'énergie pour la cuisine et cela est valable quel que soit le milieu de résidence et dans toutes les régions. En effet, le bois ou ses dérivés sont utilisés par plus de 92% des ménages urbains et 96% des ruraux alors que le pétrole et le gaz sont très peu utilisés (1% à 5% selon les centres urbains). Le Rapport National sur le Développement Humain, Niger 1999, estime que la demande nationale en bois de chauffe sera cinq fois supérieure à l'offre en 2010. Si aucune mesure n'est prise avant 2010, le déficit serait de plus de 3 millions de tonnes.

Tableau n°7 : Sources d'énergie pour la cuisine selon le lieu de résidence

	Electricité	Gaz	Pétrole	Charbon	Bois	Autre	Total
C.U Niamey		4,3	1,4	3,8	85,6	4,8	100
Autres villes	1,6	1,3	0,7	1,8	91,5	2,9	100
Urbain	1,1	2,1	1,1	2,4	89,6	3,5	100
Rural	0,1	0,1	0,1	0,2	95,9	3,2	100
Ensemble du Niger	0,2	0,4	0,2	0,6	95,0	3,2	100

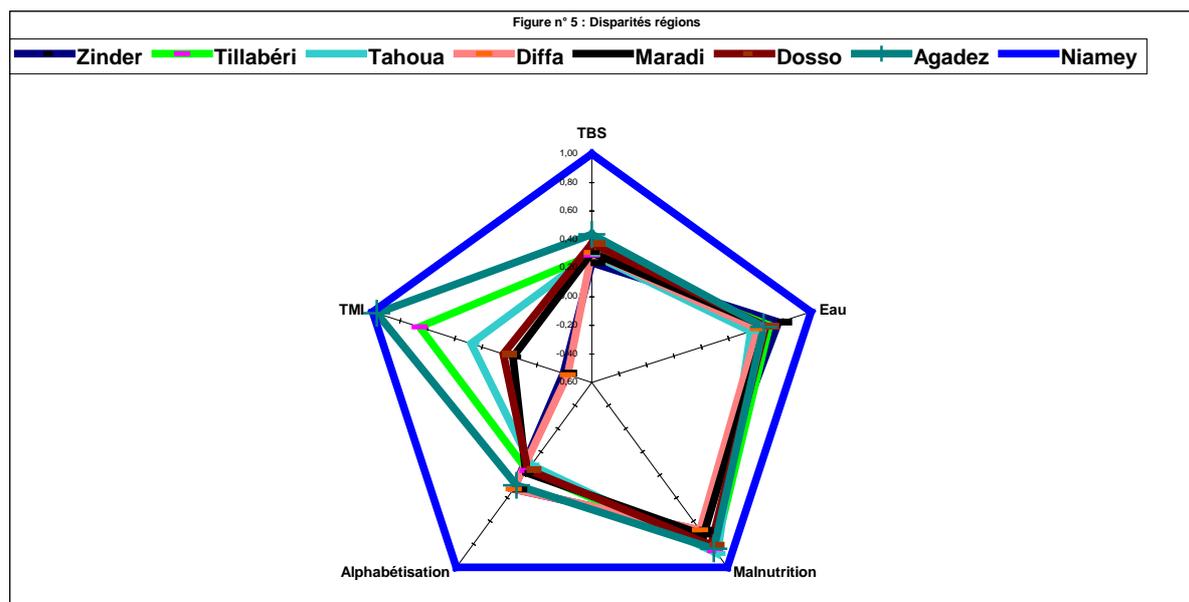
Source : MICS 2000

En matière d'évacuation des excréta, l'enquête MICS 2000 révèle que seuls 18% des ménages disposent d'un système adéquat de traitement des excréments. Ce pourcentage dissimule d'importantes disparités selon le milieu et la région de résidence. En effet, en milieu urbain 75% des ménages disposent d'un système adéquat de traitement des excréments contre seulement 7% en milieu rural. En outre, alors que dans les autres régions on enregistre 6% à 10% des ménages, ils sont 84% à en disposer à Niamey. Cette couverture reste insuffisante alors que les liens qui existent entre l'assainissement et les maladies hydriques sont incontestables. En général, plus de 80 % des ménages nigériens ne disposent pas de toilettes. Ce pourcentage est plus important en milieu rural (94,1 %) qu'en milieu urbain (20 %) Seuls 2,6 % des ménages urbains ont une toilette personnelle. En milieu rural le mode d'aisance le plus répandu est constitué par les latrines améliorées. Elles équipent environ 52 % des ménages.

1.2.3. Les disparités régionales

Le graphique ci-après montre que la Communauté Urbaine de Niamey se distingue des autres régions du Niger. En ce qui concerne les autres régions, les disparités observées en matière de scolarisation, en matière de santé et des indices de la pauvreté entre les différentes régions sont relativement faibles. La région de Zinder présente le maximum de déficit sur le plan de la pauvreté et de la vulnérabilité des populations selon les indicateurs de la mortalité infantile et de malnutrition des enfants. Au niveau régional, la plus grande disparité se situe au niveau des indicateurs de mortalité infantile et infanto-juvénile.

¹⁰ mur plancher, toit, mode d'évacuation des eaux usées, type de toilette, présence d'électricité, type d'énergie utilisée pour la cuisine



Source : Graphique élaboré sur la base des données du MEN et du MSP

1.3. Les autres causes de la pauvreté

Plusieurs autres causes contribuent à l'aggravation de la pauvreté. Ces causes seront analysées à travers les avis formulés par les populations et la vulnérabilité.

1.3.1. Les causes de la pauvreté selon les populations

La multiplication du nombre de bouches à nourrir, les sécheresses successives, les mauvaises récoltes, la dégradation du potentiel productif, l'enclavement, le recul sensible de la solidarité et de l'entraide, la faiblesse du capital et des revenus, l'exode ont constitué les traits saillants des causes de la pauvreté évoquées par les populations lors de l'enquête qualitative réalisée en juin 2001.

En effet, la poussée démographique a été retenue par les populations comme étant un facteur contribuant à la paupérisation des communautés rurales. Pour s'expliquer, les populations pensent que, «... *si les gens sont pauvres ... c'est à cause de l'augmentation de la population....* ». D'autres ont indiqué que «...*la pauvreté est liée au surpeuplement des villages...* ». A ce niveau, il faut retenir que la toile de fonds des débats se résume à la corrélation qu'ils font entre la taille de la population et la ressource-terre car l'incidence de la pression démographique sur le capital terre est une réalité en milieu rural.

Pour les populations, les sécheresses endémiques, les mauvaises récoltes, les attaques des acridiens et les parasites sont des contraintes majeures qui compromettent les conditions de vie déjà difficiles des populations rurales. «...*les sécheresses...* », disent-ils, «...*sont responsables de la destruction du potentiel productif (eau, terre, animaux)...* ». Quant aux mauvaises récoltes, acridiens, parasites et ennemis de cultures, ils plongent et précipitent, à leur avis, les paysans dans un état de dénuement, étant donné qu'en de pareilles circonstances, ils consacrent toutes leurs ressources, pour faire face à la situation de crise : «...*comment ne pas être pauvres...* », se demandent quelques-uns ; et d'autres, se justifient, en ces termes, «...*à l'issue de chaque mauvaise récolte... ;...nous compromettons tout ce que nous possédons comme biens...* ».

Le potentiel productif dégradé est cause de pauvreté généralisée “*Tabarbaréwar arziki karkara, karim yaduar talaw tchi*” (la dégradation du potentiel productif, en milieu rural, ramifie davantage la pauvreté), cette cause a été fortement soutenue par les populations. Ceux qui ont défendu cet argument, pensent que la dégradation des sols, avec son corollaire de baisse de rendements agropastoraux, est la clé de voûte de la pauvreté. Certains d’entre eux, révèlent que : « *...là où, 100 bottes de mil, étaient récoltées, ...aujourd’hui..., avec les sols appauvris, ...on ne peut que recueillir 5 bottes...* ». Quelques nomades de l’échantillon ont fait observer, quant à eux, que « *...avec la pénurie d’eau... ; ...la diminution du pâturage, ...l’élevage nourrit, à peine, celui qui le pratique...* ».

L’isolement ou l’enclavement des villages demeure un obstacle compromettant le développement des opportunités et initiatives au village ; limitant considérablement l’accès des populations rurales aux services sociaux (Encadrement au développement, Santé, Education, ...).

Divers arguments mettant en cause l’enclavement, ont été développés par les interviewés, ils peuvent être résumés à travers « *...le manque de routes fait que les autorités administratives ne peuvent venir, jusqu’ici, dans notre village. Les autorités seront, dans ce cas, difficilement au courant de nos difficultés, à plus forte raison s’activer pour les résoudre...* » ; « *...la contrainte d’accessibilité qui caractérise notre village fait que les activités génératrices de revenus que nous pratiquons, nous les femmes, nous n’avons pas de débouchés..., ...vous savez ! ,ici, au village, les choses se vendent, difficilement...* » ; « *...les frais de transport des marchandises, surtout les vivres, deviennent, de plus en plus élevés...* » ; « *...un sac de mil, se fait acheminer, d’un marché à un autre, à 2000F CFA en moyenne ; quel que soit le trajet ...,...si je devais vendre ce sac, à une autre personne, combien cela va-t-il lui coûter ?...* » ; « *...vous nous dites, chaque fois, de revenir nous faire soigner ou d’inscrire nos enfants à l’école, si beaucoup d’entre nous ne le font pas, c’est qu’ils sont très loin de vos services...* » ; « *...à cause de nos chemins impraticables, certains agents ont du mal à venir chez nous...* ».

L’analogie suivante « la mauvaise santé petite fille de la pauvreté » “*Bani guangnay, talkatarey hama*” (la mauvaise santé est la petite fille de la pauvreté) est une opinion aussi relevée. Ceux qui ont avancé cette litote s’accordent à dire que les maladies chroniques et/ou incurables (probablement le SIDA) portent atteinte aux conditions de vie des sujets. Ces pathologies remarquent-ils font que « *...de tels malades dépensent ou font dépenser toutes les ressources, dans l’optique de recouvrer leur santé...* » ; « *...nous avons même vu des familles nanties qui se sont retrouvées démunies, en de pareilles circonstances...* ».

La rareté de l’emploi rémunérateur précisément, travaux de haute intensité de main d’œuvre, en milieu rural et l’absence d’opportunités de formations pratiques et professionnelles ont été considérées comme des goulots d’étranglement, réduisant les chances aux démunis à s’en sortir d’après 59,75% des répondants et 26,82% des focus groupe.

L’insuffisance du capital et des revenus empêche les agenouillés de se relever. « *... Nous n’avons pas assez de ressource... , pour entreprendre quoi que ce soit...* », répondent les populations. Ils disent être, dans l’incapacité de tirer sur le fil du succès, dans ces conditions, se demandent quelques femmes « *...comment l’agenouillé pourrait-il se relever, lui qui n’a ni ressources, ni fonds de commerce...* ».

1.3.2. La vulnérabilité

La vulnérabilité peut être définie comme la faible capacité de se prémunir contre le risque élevé de connaître l'état de pauvreté. Selon les enquêtes et études menées, plusieurs groupes socio-économiques sont très vulnérables au Niger. Il s'agit entre autres : des femmes chefs de ménages ou des femmes sans ressources ; des enfants en situation difficile ; des personnes handicapées ; des personnes âgées ; des sans emplois et les exclus du système scolaire. La vulnérabilité est dynamique et se manifeste au Niger surtout du fait de la précarité de certains facteurs comme les ressources naturelles, la disponibilité alimentaire, la santé, l'éducation et les rapports sociaux, etc. L'analyse de la vulnérabilité s'intéressera aux aspects du développement rural, la sécurité alimentaire et la population.

1.3.2.1. Le développement rural

Au cours des quarante dernières années, le développement rural a, de façon constante, occupé une place primordiale dans la politique du Niger. Ainsi, l'agriculture, l'élevage et la lutte contre la désertification ont été clairement identifiés comme les secteurs porteurs. Aujourd'hui, les contraintes climatiques drastiques, la forte pression démographique et la baisse de la fertilité des sols ainsi que les difficultés d'accès aux intrants et aux équipements ruraux ont conduit à un dédoublement des surfaces cultivées, à une remontée des cultures vers les terres « marginales » du Nord et une diminution des espaces pastoraux. De même, la dégradation des ressources naturelles (l'eau, la terre, le pâturage, la forêt) a fortement contribué à accroître la vulnérabilité des populations. En effet, tous ces facteurs ont conduit à une situation quasi-généralisée d'appauvrissement du capital terre, de diminution ou de disparition de jachère, de surexploitation des ressources ligneuses et de surpâturage accentuant ainsi le processus de désertification.

L'élevage qui constitue la seconde activité rurale importante après l'agriculture est soumis aux mêmes contraintes naturelles (sécheresses successives qui déciment le cheptel, disparition/diminution d'aires de pâturage, etc.) ce qui se traduit par une baisse importante de sa part dans le PIB de près de 50% en 30 ans (de 20,7 % en 1961 à 12,8 % en 1991).

En outre, la pression démographique sur les terres entraîne l'amenuisement des aires de pâturage et parfois le rétrécissement voire même la disparition des couloirs de passage pour les animaux. Il en résulte à ce niveau une réduction de la production végétale fourragère alors que parallèlement, le cheptel croît. Ceci constitue une charge de troupeau plus importante sur le couvert végétal par rapport à sa capacité normale à la supporter.

Par rapport à l'environnement, en plus des effets négatifs de la désertification, la pression démographique qui entraîne la déforestation par le défrichement de nouvelles terres de culture et les feux de brousse, les ressources cynégétiques sont sérieusement menacées dans un écosystème fragilisé. A titre illustratif, on a constaté une tendance à la diminution des aires forestières en 14 ans (1984–1999) qui sont passées de 16 millions d'hectares à 14 millions.

1.3.2.2. L'absence de sécurité alimentaire

Au Niger, la sécurité alimentaire est appréhendée dans ses trois dimensions : la disponibilité des produits alimentaires en quantité et en qualité (production, importation) ; la stabilité de l'offre (gestion des aides, évolution des prix) ; l'accessibilité aux plans physique (stockage, transport, désenclavement) et financier (niveau des revenus). Compte tenu de la nécessité de

disposer d'une alimentation saine et équilibrée, la dimension nutritionnelle est associée à la sécurité alimentaire.

La sécurité alimentaire constitue une préoccupation constante comme en témoigne les déficits céréaliers enregistrés sur de longues années (2 années sur 3) de façon récurrente, même si la production agricole a connu une augmentation globale sur les dix dernières années (1990 à 1999). En effet, compte tenu de la forte croissance démographique, la production alimentaire reste en deçà des besoins réels de consommation. Cette situation entraîne, surtout en milieu rural, une dépendance alimentaire, d'où, le recours fréquent à l'aide extérieure en cas d'urgence ou de menace de famine.

1.3.2.3. La croissance rapide de la population et le poids démographique

La population du Niger se caractérise fondamentalement par son évolution rapide, sa structure jeune et sa répartition spatiale inégale. Selon le recensement général de 1988 près de 50% de la population est âgée de moins de 15 ans, et seulement 3,9% est âgée de plus de 60 ans. Elle est également à dominance rurale, car, 82% vivent en milieu rural, contre seulement 18% en milieu urbain. Au niveau national, la densité moyenne est de 7,7 habitants au km². Dans certains départements, elle est inférieure à 2 habitants au km², comme à Agadez où elle est de 0,5 habitants au km² et à Diffa 1,3 habitants au km², alors qu'elle est supérieure à 40 habitants au km² à Maradi et Dosso.

Le taux d'accroissement qui était de 3,1% en 1977 est aujourd'hui estimé à 3,3%. Cette évolution rapide de la population nigérienne est surtout due au taux de fécondité élevé. En effet il est de 7,5 enfants par femme en 1998. Les niveaux de mortalité infantile, infanto-juvénile et maternelle restent encore élevés malgré les progrès importants réalisés dans le domaine sanitaire. Cette évolution rapide de la population, a créé de nouveaux besoins qu'il faut prendre en compte alors que la production et la richesse nationales ne suivent pas mais tendent à diminuer au point où la pauvreté s'est généralisée.

Cependant, depuis les années 1980, une prise de conscience progressive a eu lieu sur l'importance que joue la population dans le développement économique et social et en particulier dans la lutte contre la pauvreté. C'est ainsi qu'en 1983, cette prise de conscience s'était manifestée par un engagement politique concrétisé par le discours historique du Chef de l'Etat sur la nécessité et l'utilité de la planification familiale, prononcé à Matameye.

Dans cette optique, il a été adopté et promulgué, en 1992, une politique nationale de population axée essentiellement sur six (6) secteurs : la santé ; la nutrition ; le cadre de vie ; l'éducation et l'alphabétisation ; les groupes vulnérables ; l'amélioration des connaissances en matière de population. Cependant, malgré les multiples efforts fournis la question fondamentale de l'inadéquation de la croissance démographique avec la croissance économique demeure.

1.4. La pauvreté selon le genre de l'individu

L'analyse des rapports sociaux de genre permet de mettre en valeur et d'expliquer le déséquilibre général que l'on peut constater dans la situation des femmes et des hommes. Cette analyse révèle qu'au Niger, le niveau de pauvreté est fortement dépendant du genre de l'individu.

En effet, malgré l'absence de données désagrégées par sexe dans les principales enquêtes menées, des enquêtes secondaires ont fait ressortir que la pauvreté au Niger a un visage féminin. En effet, la misère touche particulièrement les femmes qui représentent plus de la moitié de la population. Cette pauvreté des femmes se caractérise principalement par une série d'inégalités qui sont autant d'obstacles à la satisfaction de leurs besoins.

1.4.1. Les discriminations diverses dont sont victimes les femmes.

Elles sont relevées aussi bien dans les secteurs formels que dans les secteurs informels et se rapportent aux taux d'occupation des femmes par rapport à ceux des hommes, aux écarts entre les deux genres en ce qui concerne les revenus, à la surcharge de travail des femmes, à leur statut juridique inadéquat, à la persistance des pesanteurs socio culturelles qui influencent d'une façon ou d'une autre tous les domaines de la vie économique et sociale des femmes ; elles sont marginalisées dans le partage des moyens et des bénéfices du développement.

Cette discrimination est illustrée par l'Indice Sexo spécifique du Développement Humain (ISDH). Analysée de ce point de vue, la situation de la femme se présente comme suit : ce sont les régions de Diffa, d'Agadez et de Dosso qui présentent des écarts importants entre l'IDH et l'ISDH. Ces écarts traduisent la forte discrimination dont sont sujettes les femmes dans ces zones. Cette discrimination s'explique par l'importance des écarts qui existent entre le niveau des revenus et le taux d'alphabétisation des hommes et des femmes. Cette discrimination s'explique par l'importance des écarts qui existent entre le niveau des revenus et le taux d'alphabétisation des hommes et des femmes. En effet, alors que le revenu des hommes se situe entre 1028 dollars PPA et 1408 dollars PPA, celui des femmes n'atteint pas 800 dollars PPA dans les trois zones indiquées. Quant aux écarts d'alphabétisation entre les hommes et les femmes, ils sont aussi importants dans ces trois zones.

Tableau n° 8 : ISDH par régions de 1996 à 1999.

	ISDH 96	ISDH 97	ISDH 98	ISDH 99
Agadez	0,297	0,300	0,372	0,410
Diffa	0,163	0,165	0,214	0,218
Dosso	0,162	0,163	0,211	0,220
Maradi	0,151	0,153	0,210	0,219
Tahoua	0,175	0,176	0,238	0,237
Tillabéri	0,228	0,229	0,309	0,312
Zinder	0,187	0,187	0,251	0,260
Niamey	0,435	0,432	0,508	0,504
Niger	0,203	0,204	0,278	0,284

Source : 4^{ème} RNDH du Niger, an 2000.

De façon globale, le tableau ci-dessus montre une discrimination quasi généralisée de la femme par rapport aux hommes à travers le temps. En effet, de 1996 à 1999, hormis le département de Tillabéri et la Communauté Urbaine de Niamey où l'écart entre l'IDH et l'ISDH s'est amélioré entre 1997 et 1998, partout ailleurs, il s'est creusé sur l'ensemble de la période, traduisant ainsi une marginalisation spatiale et temporelle dont sont victimes les femmes au sein de la sphère socio-économique au Niger.

1.4.2. Le faible niveau de revenu des femmes

Tableau n°9 : Evolution des revenus des différentes régions du Niger de 1997 à 1999 selon le genre.¹¹

	Revenu 1997			Revenu 1998			Revenu 1999		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Agadez	1286	648	1214	1334	672	1259	1408	710	1329
Diffa	939	713	914	973	739	948	1028	781	1001
Dosso	1249	585	785	1295	606	814	1367	640	860
Maradi	576	553	572	598	573	594	631	605	627
Tahoua	638	617	638	662	640	662	699	676	699
Tillabéri	1236	793	1197	1282	822	1241	1353	868	1285
Zinder	529	449	522	549	465	541	579	491	571
Niamey	1791	1224	1721	1857	1269	1785	1960	1340	1884
Niger	806	647	795	836	671	824	883	708	870

Source 4^{ème} RNDH du Niger, an2000

Il existe de grands écarts entre les revenus des hommes et ceux des femmes selon les régions. Cet écart varie de 23 à 727 et se situe au niveau de 175 sur le plan national. Cette situation traduit certaines réalités dont entre autres une participation moins importante des femmes au circuit économique et leur confinement aux travaux domestiques. Cela inhibe ou sous-estime la valeur des travaux des femmes. En effet, faute de pouvoir être quantifiée en termes monétaires dans le système comptable en vigueur, une grande partie des activités de ménage n'est pas prise en compte. La valorisation de ces activités de ménage qui font souvent l'objet d'autoconsommation ou de petits commerces réduirait davantage cet écart entre les hommes et les femmes en terme de revenu. De 1998 à 1999, pour l'ensemble des régions, à l'exception des départements de Maradi et de Tahoua, ces écarts se sont détériorés considérablement.

1.4.3. Le faible niveau d'éducation de la petite fille et d'alphabétisation des femmes.

Ils s'expliquent par l'étendue des tâches ménagères qui restreignent l'accès des filles et des femmes aux services d'éducation de base et d'alphabétisation fonctionnelle. Ces tâches ménagères ont également un très grand lien avec le faible taux de scolarisation des jeunes filles qui sont le plus souvent gardées auprès de leurs mères pour les aider dans les tâches ménagères. Le faible niveau d'éducation de la jeune fille et d'alphabétisation des femmes s'explique également par la persistance des pesanteurs socioculturelles (notamment les mariages forcés, la claustration des femmes etc.) l'interprétation erronée des préceptes de l'islam qui régissent la vie de la société et la méconnaissance de leurs droits par les femmes.

1.4.4. Le mauvais état de santé des femmes.

Il s'explique par le faible taux d'accès aux services de santé. Celui-ci ne transparaît pas dans les différentes enquêtes qui ne le désagrègent pas par sexe mais les différentes contraintes auxquelles sont confrontées les femmes et qui se rapportent à l'étendue des tâches ménagères qui ne leur laissent pas le temps de se rendre dans les services de santé de base et de santé de la reproduction, la persistance de pratiques néfastes qui ont des effets négatifs sur la santé des

¹¹ Les données brutes correspondent aux dépenses des ménages issus de l'enquête permanente de conjoncture économique et sociale (EPCES) 1995. Celles-ci ont été redressées et calées sur le PIB à partir des indices de prix à la consommation régionaux (IRPC). Pour la méthode confère RNDH 2000 page 108-109.

femmes (mariages précoces, excision, tabous et interdits alimentaires, gavage etc.) permettent aisément de conclure à une restriction de l'accès des femmes aux services de santé de base et de la reproduction.

1.4.5. La plus grande vulnérabilité des femmes.

Les femmes sont les plus vulnérables parce qu'elles sont les moins instruites et les moins capables de mobiliser les moyens leur permettant d'utiliser toutes leurs potentialités surtout lorsqu'elles sont chef de ménage et qu'elles vivent en milieu rural. Il ressort ici une dimension de conscientisation et de participation des femmes. Les différentes inégalités ci-dessus relevées ont pour cause des problèmes de services, d'accès, de participation, de contrôle et de conscientisation des femmes. D'où l'exigence d'une action vigoureuse de communication pour une prise de conscience des femmes en vue de leur participation effective au combat de lutte contre la marginalisation et la pauvreté.

II. EVOLUTION DE PRINCIPAUX AGREGATS AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES

2.1. L'offre de biens et services

2.1.1. La production

L'évolution de l'économie nigérienne sur la décennie 1990-2000 a été caractérisée par une faible croissance avec un taux réel annuel moyen de 1,9%. Cette tendance décennale n'a pas été uniforme. A partir de 1994, année du début d'application timide des réformes, la croissance s'est établie à 2,5%. Cet accroissement peu satisfaisant, inférieur au rythme de progression démographique (3,3%), n'a pas permis d'améliorer significativement le revenu réel par habitant. Cette contre-performance est liée notamment aux principaux facteurs que sont des conditions climatiques peu favorables ; une politique économique inappropriée caractérisée par des retards dans les réformes ; un environnement extérieur défavorable ; voire hostile, un climat social et politique souvent instable.

En terme de structure, le PIB a été marqué par une prépondérance du secteur tertiaire tiré par le commerce. La contribution de cette composante à la formation du PIB s'est établie en moyenne à 45,2% au cours de la décennie 1990.

Le secteur primaire occupant plus de 80% de la population et composé essentiellement de l'agriculture et de l'élevage, a connu une croissance moyenne de 2,2% sur la période 1995-2000 surtout grâce à la bonne pluviométrie enregistrée en 1998 et 1999. Cependant, la branche agropastorale reste tributaire des aléas climatiques, l'exposant à des chocs exogènes fréquents. C'est le principal facteur d'instabilité des revenus.

La part du secteur secondaire dans le PIB en baisse régulière depuis 1995, s'est stabilisée à 15% à partir de 1997 soit trois années après le changement de parité du franc CFA. Une conjoncture internationale défavorable particulièrement au niveau du secteur minier a conduit à la stabilisation de la croissance du secteur autour de 3% un an après la dévaluation. Par ailleurs, l'économie nigérienne est soumise à une informalisation croissante. La part du secteur informel s'est inscrite à 70,8% en 1990 et à 74,2% en 2000. Une telle structure se traduit par d'énormes pertes de recettes fiscales affectant la capacité de l'Etat à financer ses charges de fonctionnement ainsi que les investissements sur ressources propres.

Tableau n°10: Evolution de la structure du PIB de 1990 à 2000 (prix courant)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
	montants en milliards de francs CFA					
secteur primaire	377,8	415,2			8	
secteur secondaire			135,8	134,0	131,4	
secteur tertiaire						
Ensemble secteur	9					
	Part des différents secteurs dans le PIB(%)					
secteur primaire		40,8%	35,3%	39,6%	39,6%	37,6%
secteur secondaire	17,7%	17,6%	15,9%	14,60%	14,3%	15,5%
secteur tertiaire	42,1%	41,6%	48,80%	45,8%	46,2%	46,9%
Ensemble secteur	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Variation annuelle (en pourcentage)					
PIB réel,	2,6	3,4	3,3	10,4	-0,6	0,1
Secteur primaire	1,09	0,17	0,77	21,0	-5,0	2,6
Secteur secondaire	3,0	5,8	4,2	3,1	2,7	3,4
Secteur Tertiaire	3,20	4,52	4,78	1,85	1,25	-6,89

Source : Ministère des Finances et de l'économie.

2.1.2. Les importations.

Le taux d'importation (importations en pourcentage du PIB) s'est situé en moyenne à 18% avant la dévaluation (entre 1990 et 1993) et à 23% entre 1994 et 2000. La structure de ces importations fait ressortir une prédominance des biens d'équipement (25% en moyenne), des produits alimentaires (23%, suivi des produits pétroliers (12%) et des biens intermédiaires (6%).

Tableau n°11 : Composition des importations

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Total importations (en milliards de FCFA)	145,9	123,0	110,7	113,8	233,3	228,2	238,6	257,3	292,0	264,0	271,8
	En pourcentage (%) du total des importations										
Produits pétroliers	3,96	4,39	5,21	5,74	4,84	7,53	6,88	6,34	5,03	4,71	-
Céréales	4,52	7,15	5,37	5,42	3,82	4,03	4,14	6,09	7,36	7,00,00	-
Biens de consommation	17,01	19,92	22,40	22,85	27,83	24,49	33,11	29,38	28,56	0,00	-
Biens de consommation intermédiaire et biens d'équipement	37,50	32,93	30,71	30,40	26,04	28,99	21,50	25,53	27,77	22,50	-
	Provenance des importations en pourcentage (%)										
France				24,0	32,0	25,0					
Nigeria				15,0	14,0	12,0					
Importations en pourcentage du PIB		18,7	17,8	18,1	26,9	24,3	23,5	23,8	23,8	21,2	20,9
Pour mémoire :											
PIB aux prix du marché	675,2	656,7	620,7	628,8	867,9	938,8	1 016,8	1 082,9	1 225,0	1 243,0	1300,0

Sources : Ministère de l'Industrie et de l'Energie ; BCEAO; estimations des services du FMI .

2.2. La demande de biens et services.

L'équilibre ressources-emplois fait ressortir une forte demande intérieure (absorption) dont le taux est en moyenne de 105% du PIB. Le pays recourt ainsi constamment à l'épargne extérieure pour combler le déficit.

Tableau n°12 : Origine et emploi des ressources au prix courant du marché (en milliards de francs CFA)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Offre de ressources	821,1	779,7	731,4	742,6	1101,2	1167,0	1255,4	1340,2	1517,0	1507,0	1571,8
PIB (au prix du marché)	675,2	656,7	620,7	628,8	867,9	938,8	1016,8	1082,9	1225,0	1243,0	1300,0
Importations de biens et de services non-acteurs	145,9	123,0	110,7	113,8	233,3	228,2	238,6	257,3	292,0	264,0	271,8
Emploi de ressources	821,1	779,7	731,4	742,6	1101,2	1167,0	1255,4	1340,2	1517,0	1507,0	1571,8
Consommation	646,7	638,4	584,4	604,0	867,5	937,3	984,9	1047,6	1177,8	1181,7	1237,4
Privée	533,3	541,3	476,0	504,7	729,0	804,9	870,0	899,2	1015,4	1018,4	1067,1
Publique	113,4	97,1	108,5	99,3	138,6	132,4	114,9	148,4	162,5	163,3	170,3
Investissement	74,4	49,1	43,0	40,3	90,2	68,7	98,2	117,0	139,8	138,8	145,6
FBCF	76,7	51,4	45,3	42,6	77,2	65,7	95,2	114,0	136,8	135,9	142,7
Privée	27,0	27,0	12,0	12,0	20,1	16,9	48,2	51,6	57,3	59,6	60,4
Publique	49,7	24,4	33,3	30,6	57,1	48,8	47,0	62,4	79,5	76,3	82,3
Variations de stocks	-2,3	-2,3	-2,3	-2,3	13,0	3,0	3,0	3,0	3,0	2,9	2,9
Exportations de biens et de services non-facteurs	100,0	92,3	104,0	98,4	143,5	161,1	172,3	175,7	199,3	186,5	188,8
Déficit en ressources	-45,9	-30,7	-6,7	-15,4	-89,8	-67,2	-66,3	-81,6	-92,7	-77,5	-83,0
en pourcentage du PIB	-6,8	-4,7	-1,1	-2,5	-10,3	-7,2	-6,5	-7,5	-7,6	-6,2	-6,4

Sources: Estimations et projections des services du Fonds à partir de discussions avec les autorités nigériennes.

2.2.1. La consommation

La part de la consommation finale représente en moyenne 95% du PIB. Il s'agit essentiellement d'une consommation de subsistance donc difficilement compressible. Il en résulte donc une faible capacité d'épargne. Toutefois, il convient de noter une légère baisse de la consommation publique s'expliquant par un effort de réduction des dépenses de l'Etat dans le cadre des réformes.

2.2.2. L'investissement

La faiblesse de l'épargne intérieure due notamment à l'insuffisance des ressources constitue une contrainte majeure pour le financement des investissements. En effet, le taux d'investissement est relativement faible, erratique et fortement dépendant des concours extérieurs. Il s'est situé en moyenne à 11% en 1990 et en 2000, alors que la norme admise pour les pays en développement semblables au Niger est de l'ordre de 25% à 30%. La réaction de l'investissement privé à la dévaluation intervenue en 1994 a été plus significative. Sa part dans le PIB s'est en effet améliorée tandis que celle de l'intervention publique s'est dégradée. Elle est passée de 5,5% du PIB en 1994 à 8% en 1998. Cette performance demeure cependant insignifiante pour réduire sensiblement la pauvreté à moyen terme.

Tableau n°13 : Epargne et financement de l'investissement (en % du PIB)

	1993	1994	1995	2000
Epargne intérieure	3,9	0,1	0,1	4,8
Taux d'investissement	6,4	10,4	7,3	11,2
Déficit d'épargne intérieure	2,5	10,3	7,2	6,4

Source : Ministère des finances et de l'Economie, 2001

2.2.3. Les exportations

Tableau n° 14 : Composition des exportations

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Total des exportations (milliards de FCFA)	100,0	92,3	104,0	98,4	143,5	161,1	172,3	175,7	199,3	186,5	188,8
En pourcentage (%) des exportations totales											
Uranium	60,4	60,9	46,4	46,5	52,7	46,9	40,6	43,5	38,4	35,0	-
Bovins	11,0	11,1	20,7	29,7	21,1	12,3	11,8	11,6	12,1	4,7	-
Cuir et peaux	1,2	1,3	0,2	0,1	1,1	0,6	1,1	1,5	2,0	0,2	-
Niébé	3,8	4,1	2,5	2,7	5,2	4,6	6,1	5,9	8,3	2,7	-
Autres exportations /1	23,6	22,7	30,2	21,1	19,9	35,7	40,4	37,5	39,1	12,1	-
Destination des exportations en pourcentage (%)											
France				44,0	46,0	51,0	-	-	-	-	-
Nigeria				21,0	16,0	11,0	-	-	-	-	-
PIB aux prix du marché	675	657	621	629	868	939	1017	1083	1225	1243	1300
Exportations en pourcentage du PIB	14,8	14,1	16,8	15,6	16,5	17,2	16,9	16,2	16,3	15,0	14,5

Sources : Ministère du Commerce, des Transports et de l'Industrie; Ministère des Mines et de l'Energie. 2001 BCEAO; estimations des services du Fonds.

Il ressort de la structure ci-dessus, que les exportations du Niger sont fortement concentrées sur des produits primaires à très faible valeur ajoutée comme l'uranium (43,5% en 1997), les produits de l'élevage (14,8% en 1997) et enfin les produits agricoles (10,4% en 1997). Ces produits sont principalement exportés vers la France et le Nigeria. Cette faible diversification de produits et de partenaires commerciaux expose constamment le pays à des chocs exogènes.

Ainsi, les secteurs des biens échangeables n'ont pas su pleinement profiter des effets favorables de la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994. A titre illustratif, l'impact bénéfique du réaligement monétaire de 1994 s'est traduit notamment par une légère hausse du taux d'exportation qui est passé de 15,6% en 1993 à 16,3 % en 1998 alors qu'elle a été plus importante avec les autres pays de l'UEMOA, avec un taux passant de 16% à 24% au Mali, de 22,2% à 32,2% au Sénégal et de 28,7% à 43% en Côte d'Ivoire sur la même période. Il en ressort que la demande alimentaire absorbe une part importante des disponibles en devises pour financer les importations.

2.3. Les Finances publiques

La gestion des finances publiques au Niger appelle une recherche importante de financement en raison du déficit chronique enregistré tout au long de la décennie 1990. Néanmoins, les principaux soldes se sont améliorés, en particulier après 1994 lorsqu'une matrice d'actions entrant dans le cadre de la maîtrise des dépenses a été mise en oeuvre en collaboration avec les Institutions de Bretton Woods.

Comme illustré dans le tableau ci-dessous, le solde courant est progressivement passé de -8% du PIB en 1994 à -2,5% tandis que le solde global hors dons se repliait de -13,8% à -7,6%. La profondeur du déficit est liée à la faible performance des régies financières en raison notamment du poids du secteur informel dans l'économie, dans un contexte caractérisé par un dérapage des dépenses publiques et un faible taux de recouvrement fiscal.

Tableau n°15 : Principaux soldes des finances publiques (en % du PIB)

	1990	1993	1994	2000
Solde primaire/PIB	-10,3%	-7,5%	-11,3%	-5,7%
Solde courant /PIB	-3,5%	-5,7%	-8,0%	-2,5%
Solde global (hors dons)/PIB	-12,4%	-9,2%	-13,8%	-7,6%
Solde global (dons compris)/PIB	-6,9%	-3,7%	-7,4%	-3,4%

Source : Ministère des finances et de l'Economie, 2001

2.3.1. Les recettes

Les recettes totales ont baissé au rythme annuel moyen de 12,6% sur la période 1990-1993, pour augmenter de 6,3 milliards de francs CFA seulement soit 0,7% du PIB en 1994, année de la dévaluation. Pour l'essentiel, l'incivisme fiscal et la perte de l'autorité de l'État qui l'a encouragé expliquent cet état de fait. La tendance va s'inverser à partir de 1994 avec une reprise quasi régulière des recettes qui sont passées de 52,3 milliards à 110,1 milliards en l'an 2000. La base taxable est toutefois demeurée mince maintenant le ratio des recettes fiscales sur le PIB à un niveau inférieur à 10%, loin du seuil communautaire de l'UEMOA qui est de 17% recommandé à fin 2002. L'assiette fiscale n'est pas élargie aux richesses réelles et pérennes que sont les propriétés foncières et immobilières en milieu rural et urbain. Seules les propriétés urbaines sont fiscalisées en partie car les biens du domaine public et privé de l'Etat ne font pas l'objet de fiscalisation en faveur des collectivités territoriales où ils se localisent. Le principal handicap est qu'il n'existe pas de système efficace de recensement et d'évaluation des biens fonciers et immobiliers.

Tableau n° 16 : Evolution des ressources budgétaires

	1990	1993	1994	2000
Recettes totales et dons	106,1	81,2	102,6	161,4
Recettes totales	69,3	46	52,3	110,1
Recettes fiscales	53,5	41,3	46,6	102,7
Taxes sur commerce extérieur	27,3	19	21,7	58,5
Fiscalité Intérieure	26,2	22,3	24,9	44,2
Dons	36,8	35,2	50,3	51,3
Ratios (en % du PIB)				
Recettes totales et dons	15,9	12,5	13,0	12,4
Recettes fiscales	8,0	6,4	5,9	7,9

Source : Ministère des Finances et de l'Economie

Les recettes budgétaires totales tiennent leur évolution des recettes fiscales qui, depuis 1990, en représentent près de 90%. Avec des contributions respectives de 58% et 44%, la fiscalité de porte (douanes) et la fiscalité intérieure ont vu leur place s'invertir au cours de la période

après une forte réorientation du recouvrement dans le secteur du commerce international. L'effet du renforcement du contrôle douanier a été accentué par le repli de nombreuses activités internes vers le secteur informel et la relance des importations en dépit des mesures communautaires contractionnistes telles que la dévaluation et le Tarif Extérieur Commun.

Face à cette insuffisance des recettes courantes, les appuis budgétaires au PIE ont atteint en moyenne 30% des ressources budgétaires totales sur la période, ce qui traduit la forte dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur. Il en résulte une instabilité dans la tenue des ressources de l'État, les autorités locales n'ayant aucune emprise sur une partie aussi importante.

2.3.2. Les dépenses

Les dépenses publiques ont connu une évolution différenciée sur la période 1990-2000. Elles ont d'abord baissé au rythme annuel moyen de 11,4% sur la période 1990-1993, en raison notamment de l'absence de programme soutenu par la communauté financière internationale. Après une forte augmentation en 1994, consécutive à l'afflux des financements extérieurs des projets, les dépenses publiques ont reflété les efforts de leur maîtrise qui avait été entreprise à partir de 1995, en baissant en moyenne de 9,8% par an entre 1994 et 1996.

Cette tendance s'est inversée sur la période 1996-2000 au cours de laquelle les dépenses ont progressé à un rythme de 11,9% par an, en passant de 131,1 milliards en 1996 à 205,8 milliards en 2000. En 1990, les dépenses courantes ont représenté 58,5% du total et les dépenses en capital 39,6%. Par ailleurs, leurs parts respectives se sont modifiées pour se fixer à 66,8% et 32,2% à la fin de l'année 2000. La masse salariale a représenté 42,2% des dépenses courantes en 1990 et 53,2% au début de la décennie 1990. Cette proportion s'est réduite au fil du temps pour se situer à 37,7%. L'évolution s'explique par les mesures de maîtrise de la masse salariale et des effectifs.

Tableau n°17: Evolution des dépenses publiques (montants en milliards de francs CFA)

	1990	1993	1994	2000
Dépenses totales et prêts nets	152,1	105,3	161,1	205,83
Dépenses courantes	89	80,7	111,2	137,4
Traitements et salaires	36,7	40,3	47,4	51,85
Dépenses en capital	60,3	26,8	50,2	66,3
Ratios (en %) du PIB, sauf indication contraire				
Dépenses totales	22,8	16,3	20,5	15,8
Dépenses courantes	13,3	12,5	14,1	10,6
Dépenses en capital	9	4,1	6,4	0,6
Dépenses courantes / Dépenses totales	58,1	72,6	66	66,8
Dépenses courantes / Recettes totales hors dons	127,6	166,3	204	124,8
Masse salariale / Recettes fiscales	68,6	97,6	101	50,48

Source - TOFE, Ministère des Finances et de l'Economie

En proportion des recettes fiscales, la masse salariale est passée de 68,6% en 1990 à 50,48% en 2000. Quant aux dépenses en capital, elles ont essentiellement été financées grâce aux apports extérieurs : 31 % en moyenne pour les emprunts et 57 % pour les dons sur la période 1990-2000. En pourcentage du PIB, le taux d'investissement public s'est affaibli de 9 % en

1990 à 5,1% en l'an 2000. Le rapport des dépenses en capital de l'État sur financement interne aux recettes fiscales s'est également détérioré pour atteindre 7,9 % à la fin de la période 90-00. Cet autre indicateur de convergence n'est pas non plus respecté par le Niger.

En effet, l'analyse du système de financement du déficit de l'Etat fait ressortir une forte (dépendance par rapport à l'extérieur). En outre, compte tenu de la permanence des difficultés de trésorerie, l'accumulation des arriérés a constitué un moyen exceptionnel du financement d'une partie du déficit de l'Etat. Les emprunts intérieurs auprès du secteur privé et du système bancaire sont restés relativement faibles. Cette attitude n'est pas étrangère à la modicité de l'épargne locale et au peu d'entrain que les différents opérateurs éprouvent face aux difficultés de trésorerie des comptes publics. Dans les mêmes conditions, le recours à l'émission des Bons du Trésor en 1995 pour l'apurement des arriérés n'a pas atteint tous les résultats escomptés.

2.4. La balance des paiements 1990-2000

L'analyse de la balance des paiements du Niger entre 1990 et 1999 fait ressortir un déficit chronique de la balance courante, avec un solde de -6,6 % du PIB à la fin de la période sous revue. Le solde des paiements courants est en effet passé de -32.2 milliards de F CFA en 1990 à -77.1 milliards Fcfa en 2000 (en % du PIB serait plus illustratif).

Entre 1990 et 1993, le ratio balance des paiements courants/PIB s'est sensiblement amélioré en passant de -8,1% en 1990 à -4,0% en 1993. Mais, la situation des comptes extérieurs s'est détériorée au cours de la période 1994-1999 en se stabilisant autour d'un taux moyen de -8,0%. Elle n'a donc pas bénéficié de la dévaluation du 12 janvier 1994, censée pourtant donner un souffle aux exportations et comprimer les importations à travers la modification des prix relatifs au profit des biens échangeables.

Cette mauvaise tenue des transactions avec le reste du monde résulte d'une dégradation continue de la balance commerciale (qui s'est fixée à -2,7% du PIB en 1999 alors qu'elle en représentait -0,5% en 1993), de celle des revenus (-1,1% contre -0,2% six (6) ans auparavant) ainsi que du solde des transferts unilatéraux (qui a perdu 1,3 points) atténuée par une meilleure tenue des services (dont la balance gagne 0,6 point). Un examen approfondi indique une réalité jusque-là structurelle.

Tableau n° 18 : Structure de la balance des paiements

En % du PIB	1990	1993	1994	2000
Compte courant	-5,0	-4,0	-8,7	-6,8
Balance commerciale	-0,7	-0,5	-3,1	-2,4
Balance des services	-7,6	-6,5	-8,4	-5,2
Revenus	-2,0	-0,2	-1,9	-1,1
Transferts courants	5,4	3,3	4,7	1,8
Investissement direct étranger	1,7	0,9	0,3	0,02

Sources: BCEAO

En dépit des politiques menées à diverses époques (encouragement des industries naissantes, protection des produits locaux, sécurité alimentaire) en vue de renverser la tendance, la balance des biens et services est restée déficitaire.

La production exportable est très faible. En effet, les exportations ont représenté 15,6% du PIB en moyenne sur la période 1988-1999. En valeur, elles ont légèrement progressé de 2,2% en moyenne entre 1989 et 1999 ; par contre, le coût des importations (20,0% du PIB entre 1988 et 1999) s'est accru au taux de 3,9%, beaucoup plus vite que les recettes des ventes à l'étranger sur les dix dernières années. De même, les charges occasionnées par les transactions des services ont régulièrement pesé lourd sur les paiements courants. Le déficit de la balance correspondante n'est pas descendu en dessous de 5,2% du PIB au cours de la période sous revue.

Quant aux transactions financières, elles ont régulièrement contenu le besoin des opérations courantes mais sont demeurées en deçà des espérances. L'aide au développement s'est raréfiée suite au peu d'entrain des pays industrialisés à la suite notamment de l'effondrement du mur de Berlin. Ainsi, en 1998, bien que le Niger ait reçu une aide per capita supérieure à la moyenne dans les pays d'Afrique Subsaharienne, les résultats sont peu encourageants, comparés à ceux des pays frontaliers comme le Mali ou le Burkina Faso, et très loin derrière le Sénégal.

Les investissements directs étrangers n'ont repris que de façon modérée sur la période 1994-1999 pour représenter en moyenne 2,5% du PIB, alors qu'ils se sont positionnés à -4,4% du PIB entre 1990 et 1993. En 1998, ils s'établissaient encore à un million de dollars, beaucoup moins que le Tchad (16 millions), le Mali (17 millions), le Sénégal (40 millions) et la Côte d'Ivoire (873 millions). Face à cette favorable mobilisation des ressources économiques, les opérateurs économiques ont dû plus fréquemment recourir aux emprunts extérieurs afin de couvrir leur besoin structurel de financement.

Les causes du déficit structurel de la balance courante sont essentiellement liées à des facteurs exogènes tels que la pluviométrie généralement faible et irrégulière qui engendre les sécheresses et les déficits alimentaires, occasionnant une forte importation des produits alimentaires.

De même, on relève : la dégradation des termes de l'échange et la non maîtrise de l'évolution de la demande extérieure en particulier dans le secteur de l'uranium, principal produit d'exportation ; la faible diversification des produits d'exportation ; des caractéristiques internes comme la faible autonomie en matière de produits énergétiques, de transport et d'assurances, nécessitant un volume appréciable d'importations en même temps qu'elle aggrave les coûts des facteurs et annihile les efforts de compétitivité du pays ; la mauvaise gestion de la dette extérieure par le passé dont découle l'actuelle accumulation d'arriérés des paiements (avec pour conséquences un alourdissement de la charge courante du service) ; l'instabilité politique et institutionnelle au cours des dix dernières années qui n'a pas favorisé l'arrivée massive des capitaux extérieurs.

2.5. Endettement intérieur et extérieur

2.5.1. La dette intérieure

C'est en 1995 que la République du Niger a commencé à connaître des problèmes d'arriérés intérieurs suffisamment conséquents pour motiver leur prise en compte dans les programmes d'ajustement de cette époque. Sur la base de plusieurs recensements de la dette et des arriérés intérieurs, la Banque Mondiale a apporté son concours financier et technique à leur résorption.

L'estimation de la dette avant la mise en place d'un crédit de réforme de l'IDA intervenue en 1997 indiquait déjà un encours de la dette et d'arriérés de 225 milliards de francs CFA. La part la plus importante de ces obligations de l'Etat concernait le secteur financier dans son ensemble pour 70 milliards de francs CFA et les fournisseurs publics et privés pour 70 milliards de francs CFA. Ces derniers se répartissaient entre les factures en instance qui s'élevaient à 40 milliards de francs CFA et les restes à payer qui étaient de 30 milliards de francs CFA. Au 31 décembre 1997, les retards de paiement de salaires portaient sur 4 mois de salaire soit 17 milliards de francs CFA.

Entre le 31 décembre 1997 et le 31 décembre 1999, la dette intérieure a considérablement évolué en structure et en montants. L'Etat s'est engagé sur cette période ainsi que durant l'année 2000, en relation avec les Institutions de Bretton Woods, dans des actions visant une meilleure gestion de la dépense publique pour éviter la génération d'arriérés.

Ces orientations ont subi les effets d'interruption ou de recul dans leur mise en œuvre. Des actions destinées à traiter les arriérés accumulés ont également été menées et ont abouti à la création du Centre Autonome d'Amortissement de la Dette Intérieure de l'Etat (CAADIE) qui est aujourd'hui l'instance centrale de la politique de résorption des arriérés. Le Gouvernement a adopté un plan de réduction des arriérés qui définit les priorités et les modalités de leur apurement et fixe des objectifs quantitatifs cohérents avec le programme macroéconomique et financier.

Pour la mise en œuvre de ce plan en 2001, il est prévu de déboursier 34 milliards F CFA dans le cadre du périmètre stratégique selon un mécanisme transparent de vérification et de validation de ces arriérés. Le Gouvernement s'est par ailleurs engagé, à ne pas constituer de nouveaux arriérés.

2.5.2. La dette extérieure

Les indicateurs de la dette ont généralement peu évolué au cours des cinq années précédant l'année 2000. Ils devraient s'abaisser du fait de l'admission du pays à l'initiative des pays pauvres très endettés (IPPTE).

Tableau n°19 : encours de la dette

Indicateurs de la dette	1995	1999	2000
Encours de la dette intérieure (milliards FCFA)	117,9	295,5	302,1
Dette intérieure en % du PIB	13	24	23
Encours de la dette extérieure (milliards FCFA)	693,3	1022,8	1010,9
Dette extérieure en % du PIB	74	82	78
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA)	52,3	45,8	52,3
Service de la dette extérieure/Recettes fiscales (%)	84	46	51

Source: Direction de la Dette, Ministère des Finances et de l'Economie

L'encours de la dette extérieure du Niger était estimé à 1022,8 milliards de francs CFA au 31 décembre 1999, soit 82% du PIB alors que la dette intérieure avoisinait 295,5 milliards de francs CFA soit 27% de la production intérieure. Rien que pour le secteur public, il y avait un cumul de 912,2 milliards de FCFA d'engagements extérieurs contractés, équivalant à 8,7 fois les recettes budgétaires totales de la même année.

Le service de la dette de l'État s'est élevé à 46,5 milliards de francs CFA soit 26, 1% des recettes budgétaires totales. La structure de l'encours (68% de dette multilatérale et 32% de dette bilatérale) a longtemps été un handicap aux négociations que le pays avait engagées pour le réaménagement de sa dette, des difficultés statutaires étant évoquées dans le cas des bailleurs multilatéraux. Pour l'année 2000, le taux d'endettement du pays est estimé à 78% .

Tableau n°20 : Indicateurs de solvabilité et de liquidité

Indicateurs	1993	1994	1999	2000	Seuil PPTE
Solvabilité					
.Encours de la dette / PIB	54,4	85,8	82	78	
.Encours de la dette / Exportations totales	355	495	322,4	327,5	150%
Liquidité					
.Intérêts / Recettes budgétaires hors dons	20,7	35,4	17,1	14,6	
.Service de la dette / Exportations totales	26	33,2	25	28	<20-25%
.Service de la dette / PIB	4	5,8	3,7	4,0	

Source: Direction de la Dette, Ministère des Finances et de l'Economie

Pour situer les vraies difficultés du pays à moyen et long terme, il conviendrait d'examiner l'autre indicateur de solvabilité du pays. L'encours de la dette extérieure rapporté aux exportations des biens et services a atteint 322,4 en 1999.. Les indicateurs de liquidité sont encore plus alarmants.

Le service de la dette extérieure s'est inscrit à 4,0% du PIB, soit 45,8 milliards de F CFA au cours de l'année sous revue. La faible performance des exportations et celle des recettes de l'État ont cependant élevé les ratios (service de la dette / exportations) et (intérêts de la dette publique / recettes budgétaires hors dons) aux niveaux respectifs de 25% et 17,1% en 1999, au-dessus des seuils conventionnellement retenus comme critiques sur le plan international. Cet endettement a des coûts énormes. En effet, le service de la dette a des impacts négatifs évidents sur la consommation privée et l'investissement. En outre, l'accès au marché de capitaux est limité compte tenu des risques de solvabilité et de liquidité que porte le Niger.

2.6. La position extérieure globale

Après une amélioration entre 1992 et 1993, les apports extérieurs nets ont régressé de façon continue pour atteindre -22,8 milliards de francs CFA en 1999. Toutefois, avec la reprise de la coopération avec les partenaires au développement, notamment ceux des Institutions de Bretton Woods, on observe un renversement de tendance en 2000 où les avoirs extérieurs nets se sont établis à -10,3 milliards de francs CFA. Les gains de compétitivité attendus du réajustement monétaire de 1994 se sont vite effrités.

L'évolution des avoirs extérieurs s'explique essentiellement par le rythme de rapatriement des recettes d'exportation notamment celle de l'uranium et celles générées par la mobilisation des ressources extérieures. En conséquence, la position d'importateur net du Niger entraîne une sortie plus importante de devises, ce qui aggrave l'émission des réserves de change du pays.

2.7. Le crédit

L'évolution du crédit intérieur a été erratique. Son encours est passé de 109,2 milliards de francs CFA en 1990 à 71,7 milliards FCFA en 1994 et à 111,6 milliards FCFA en l'an 2000. La part du crédit bancaire net à l'Etat est passée de 24,0% en 1990 à 60,0% en 1999, traduisant ainsi des difficultés persistantes de trésorerie. Quant au crédit à l'économie, il a connu une très forte contraction (-42,5%) entre 1990 et 1999. Cette évolution reflète l'ampleur de la crise économique, politique et sociale qu'a connu le pays au cours de cette période. Elle s'est traduite par la faillite de plusieurs entreprises publiques et la liquidation de plusieurs banques dont la Banque de Développement de la République du Niger (DRN) et la Caisse Nationale de Crédits Agricoles (CNCA).

En 2000, la hausse du prix du pétrole et l'appréciation du dollar ont dégradé la situation de trésorerie de plusieurs sociétés notamment celles du secteur pétrolier et énergétique, ce qui a entraîné la hausse de la demande de nouveaux crédits. La structure actuelle du crédit à l'économie n'est pas adaptée au financement des activités productives de long terme. A l'image des ressources des banques (en 2000 60% des dépôts sont à court terme), les crédits octroyés sont essentiellement à court terme. La part des crédits à moyen et long terme poursuit sa tendance à la baisse: en l'an 2000, elle était de 18,2% contre 69,9% en 1990. Le taux d'utilisation des ressources longues à des fins d'investissement s'est situé en moyenne à 60% au cours de la dernière décennie.

Le principal secteur bénéficiaire demeure le commerce (en moyenne 53% du total des crédits). La part de l'industrie ne représente à peine que 11% en moyenne. Le secteur agricole, quant à lui ne bénéficie que d'environ 1%.

Le ratio du crédit à l'économie sur le PIB est relativement faible. Il a affiché un repli continu depuis 1992. Comparativement aux pays ci-dessous, son niveau paraît insignifiant.

Tableau n°21 : Evolution des crédits à l'économie en % du PIB des pays de la sous-région

Pays	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Niger	11,7	10,3	8,2	4,5	4,3	3,3	4,0	3,8
Burkina Faso	12,3	11,1	7,2	6,9	7,0	11,9	12,0	11,8
Mali	12,3	12,6	8,9	10,7	12,9	13,9	16,6	18,4
Nigeria	8,9	6,7	9,3	8,7	7,6	9,1	11,7	13,8

Source : calculs à partir des données de WDI 2001

2.8. Le taux d'intérêt

Le réaménagement des orientations et des instruments de la politique monétaire entrepris en 1989, renforcé en 1993, a consacré l'abandon des méthodes administratives de gestion des crédits (encadrement du crédit, taux préférentiels ...) au profit de mécanismes de marché. Dans ce cadre, le principal instrument d'intervention de la BCEAO est le taux d'intérêt appuyé par un système de réserves obligatoires. Ainsi, les conditions de banque sont libéralisées, dans la limite des taux de l'usure fixés à 18,0% pour les banques et de 27,0% pour les autres opérateurs économiques. La rémunération de la petite épargne est toutefois réglementée à un taux minimum de 3,5%.

En pratique, les taux débiteurs appliqués par les banques n'ont pas de lien direct avec les taux directeurs de la Banque Centrale. Le taux d'escompte de l'Institut d'émission a été fixé à 6,5% depuis le 19 juin 2000. Les signaux favorables ainsi transmis par les Autorités monétaires n'ont pas été suivis par la politique des taux appliquée par les établissements de crédit.

2.9. La monnaie

L'économie nigérienne est caractérisée par un approfondissement financier très faible. Ainsi, le taux de liquidité est le moins élevé de l'Union. Il a été en constante érosion depuis 1990. Il est passé de 18,1% en 1991 à 7,9% en 2000. En 1997, ce ratio s'est établi à 10,4% pour le Niger, 27% pour le Burkina Faso contre une moyenne de 25% pour l'ensemble de l'UEMOA. Cette situation s'explique d'une part par l'évolution des contreparties de la masse monétaire et d'autre part par l'importance de l'autoconsommation des principaux produits agricoles.

Un autre indicateur qui témoigne du faible développement financier de l'économie nationale est le taux de bancarisation mesuré par le nombre de titulaires de comptes bancaires rapporté à la population totale. En 1994, il était de 0,2% pour le Niger contre 1,9% pour le Mali et une moyenne de 2,5% pour l'UEMOA, traduisant ainsi la forte préférence de la liquidité par les agents économiques nigériens dans leurs transactions et leurs difficultés pour l'accès au système bancaire.

La structure de la masse monétaire est caractérisée par un refuge vers la composante fiduciaire. La part de la circulation fiduciaire dans la masse monétaire a atteint 28,2 en 1990 et 31,2% en l'an 2000.

Encadré n°2 : Débats publics sur la pauvreté

Les débats publics organisés en août 2001 dans le cadre des activités du secrétariat permanent du DSRP ont comporté un aspect de recherche sociale visant à recueillir l'opinion des populations ciblées sur la pauvreté.

Ces débats ont concerné des groupes cibles composés de huit « démunis » (quatre hommes et quatre femmes) retenus dans chacun des 36 arrondissements du pays. Ils ont offert l'opportunité aux populations cibles de se prononcer par rapport aux préoccupations.

Le monde scientifique reconnaît de façon classique que le pauvre est celui qui ne parvient pas à satisfaire en tout ou en partie les besoins fondamentaux de se nourrir, se vêtir, se loger, se faire soigner, s'éduquer.

Les opinions recueillies sur la pauvreté et les moyens d'en sortir ont permis d'avoir une compréhension certaine du phénomène tel que ces personnes le vivent. La substance analytique de l'étude a été non seulement une évaluation de la pauvreté à travers les thèmes du débat public qui a été étoffée de manière plus spécifique par les interviews individuelles et les focus groups, mais aussi une recherche de corrélation entre tel fait et tel autre. Le pourquoi et le comment ont servi à canaliser le contenu de l'analyse.

L'analyse du contenu des discussions effectuées lors des débats fait ressortir un large répertoire de définitions de la pauvreté, des besoins exprimés avec quelques variantes par village, par groupes cibles et selon des spécificités liées au genre de l'individu. En somme, les principaux éléments recueillis s'articulent autour des perceptions et représentations de la pauvreté, les causes, les conséquences, les attitudes et réactions, ainsi que les attentes et suggestions sur ce qui a été fait ou qui pourrait être fait face à ce phénomène. Sous leurs diverses formes, les interventions en milieu rural (projets, programmes, aides/appuis) ont été appréciées par un nombre non négligeable d'interviewés. Les répondants ont émaillé leurs propos d'appréciations positives, de critiques et quelque fois de propositions d'amélioration.

DEUXIEME PARTIE :

LA VISION DU DEVELOPPEMENT DU NIGER

« Malgré la gravité de la situation qui vient d’être décrite, notre conviction demeure que la pauvreté n’est pas une fatalité »

III. LES PRIORITES NATIONALES ET LES OBJECTIFS DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

La réduction de la pauvreté est l'épine dorsale du développement économique du Niger. Cette vision et cette conviction sont imposées par le contexte socio-économique du pays tel qu'il figure dans le diagnostic élaboré dans la présente SRP. Le Gouvernement du Niger est conscient de l'ampleur des moyens qui doivent être mobilisés afin de permettre au pays de disposer d'une capacité suffisante à même de lui permettre de relever le défi. Les aspirations exprimées par les populations ont sous-tendu la définition des priorités nationales et convergent avec les résolutions et les recommandations des sommets mondiaux.

Pour le Niger, lutter contre la pauvreté constitue en outre une réalisation des objectifs visés par lesdits sommets¹². En effet, la rencontre du Millénaire, organisée à New York en septembre 2000 qui constitue la dernière rencontre globale en date fait la synthèse de l'ensemble des sommets mondiaux précédents et a pris en compte les derniers développements significatifs de la société et de l'économie mondiales dans un contexte d'après guerre froide et de mondialisation. Il a mis en exergue les préoccupations majeures de la communauté internationale dans sa recherche unanime des voies et moyens pour réduire la pauvreté et la misère qui affectent de nombreuses populations pour sauvegarder l'environnement en tant que patrimoine commun aux générations futures et pour mettre fin aux injustices et aux inégalités.

Le Gouvernement du Niger est convaincu que le combat pour la réduction de la pauvreté qu'il entreprend ne pourra être gagné que si des objectifs précis sont définis, sur la base d'un diagnostic préalable et si certains principes sont respectés. C'est la raison pour laquelle il n'entend ménager aucun effort en matière de respect des droits de l'homme, et pour la consolidation du processus en cours de mise en place et du renforcement du bon fonctionnement des institutions démocratiques et de la promotion d'une bonne gouvernance. Ces valeurs sont érigées en principes qui ambitionnent de sous-tendre la mise en œuvre de la présente SRP.

3.1. Les objectifs de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté

En terme d'objectif principal, le Niger vise une amélioration du niveau et des conditions de vie des populations pauvres, la finalité étant de ramener leur nombre à au moins 50% d'ici 2015. La réalisation de cet objectif global passe par un certain nombre d'objectifs spécifiques (intermédiaires) liés aux quatre (4) axes stratégiques retenus dans la SRP.

Par rapport au cadre macroéconomique, il s'agira d'une part d'accélérer la croissance et préserver la stabilité économique à moyen et long terme et d'autre part d'améliorer le niveau de revenu et les conditions de vie des populations surtout en milieu rural. En ce qui concerne le développement des secteurs productifs, la finalité sera d'assurer la sécurité alimentaire par le développement intégré des ressources naturelles ; de lutter contre la désertification et préserver l'environnement; de réduire les fluctuations et accroître les revenus des populations. Pour ce qui est de l'accès des pauvres aux services sociaux de base, il s'agira d'améliorer le niveau global de l'éducation et l'état de santé de la population ; d'augmenter l'accès des populations surtout rurales à l'eau potable par le renforcement des capacités de mobilisation

¹² Il s'agit du Sommet mondial sur le Développement Social, du Sommet mondial de l'alimentation et de la nutrition, de la 3^{ème} Conférence Mondiale sur les PMA, du sommet du Millénaire et de la Nouvelle Initiative Africaine.

de l'eau pour la production et les besoins domestiques ; d'améliorer le cadre de vie des populations aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Enfin, par rapport à la bonne gouvernance et au renforcement des capacités humaines et institutionnelles, il s'agira d'améliorer la gestion des affaires publiques ; de lutter résolument contre la corruption ; et d'engager une véritable décentralisation locale à travers la communalisation.

Au demeurant, dans le cadre de la poursuite des objectifs nationaux qui correspondent aux objectifs internationaux de réduction de la pauvreté, le renforcement des efforts du Gouvernement du Niger par l'appui, désormais retrouvé, de la communauté internationale permettra de créer les conditions optimales d'une élimination effective de la pauvreté dans notre pays.

3.2. Les priorités formulées par les populations

Les études quantitatives réalisées les dernières années ont permis de cerner l'ampleur et l'étendue de la pauvreté. Des investigations qualitatives et des débats publics ont par la suite été organisés afin de permettre aux groupes cibles de s'exprimer sur leur perception de la pauvreté, les initiatives menées jusque là et les actions futures.

De ces consultations on peut retenir que les différents aspects de la pauvreté sont liés aux privations, à la vulnérabilité, aux contraintes saisonnières, au fatalisme et à la marginalisation. Ces aspects touchent différemment les hommes et les femmes. Les effets sur les uns et les autres varient en fonction de l'âge, de la situation socio-économique, la spécificité agro-écologique des zones, leurs potentialités naturelles et les groupes cibles. De ce fait, la pauvreté prend des formes extrêmement diverses et complexes.

Au total, les priorités formulées par les populations se rapportent à la promotion du développement rural (notamment la sécurité alimentaire, l'agriculture, l'élevage), à l'amélioration des secteurs sociaux que sont la santé, l'éducation et l'alphabétisation, à l'environnement, (particulièrement la lutte contre la désertification), au désenclavement des zones à forte potentialité, à l'amélioration des conditions de vie des populations notamment l'allègement des tâches des femmes, l'accès à l'eau potable, le développement de l'emploi et de la formation à l'intention des jeunes et la prise en charge des populations les plus démunies, l'accès des femmes et des jeunes aux moyens de production.

Sur la base des aspirations exprimées par les populations, le Gouvernement a défini les priorités nationales. Celles –ci tentent de prendre l'essentiel des préoccupations des populations tout en mettant particulièrement l'accent sur la désertification et l'environnement, la gestion des ressources hydrauliques, la décentralisation et le désenclavement. La décentralisation, sans avoir expressément été retenue par les populations, n'en constitue pas moins un axe fondamental de lutte contre la pauvreté en ce qu'elle permet aux populations à la base de prendre en charge leur propre destinée et l'exemple le plus illustratif provient des projets et programmes car là où ils interviennent, les populations se disent satisfaites des cadres de participation mis en place par elles-mêmes et au sein desquels elles peuvent exprimer leurs besoins et leurs attentes. Enfin, la promotion d'une bonne gouvernance constitue un des principes cardinaux sur lesquels le Gouvernement entend bâtir son action de réduction de la pauvreté.

3.3. Les priorités nationales dans le cadre de la réduction de la pauvreté

Plusieurs programmes et politiques de développement ont été mis en œuvre au Niger. Les résultats auxquels ils sont parvenus sont mitigés. Après le constat de ces limites, et la prise en compte des priorités exprimées par les populations, le Gouvernement nigérien est aujourd'hui convaincu que pour lutter de façon efficace et durable contre la pauvreté, il est indispensable d'agir d'une part sur les secteurs et facteurs productifs et d'autre part sur les agrégats macro-économiques. Cette action doit être sous-tendue par : le développement du secteur rural ; la stabilisation du cadre macro économique et la relance de la croissance ; le développement des secteurs sociaux ; le développement des infrastructures routières, le développement urbain, la promotion de la bonne gouvernance, et la décentralisation.

3.3.1. La création d'un cadre macro-économique stable condition de croissance durable

3.3.1.1. Les fondements et sources de la croissance

Au cours de la période 2001-2005, il est prévu que la croissance serait essentiellement tirée par le secteur agro-pastoral et le secteur privé.

Dans le domaine de l'agriculture, le potentiel de terres irrigables est chiffré à 270.000 ha et on estime que seuls 13.700 ha sont actuellement mis en valeur. Un important effort reste à faire pour valoriser le potentiel irrigable afin de contribuer à la sécurité alimentaire et à la promotion des exportations en vue de jeter les bases d'un développement économique durable. Les terres irrigables aménagées au cours de l'année 2001 sont estimées à 6087 ha soit un niveau jamais égalé de réalisation de superficies irrigables en 41 ans d'indépendance (1960-2000).

Cet effort d'aménagement a été atteint dans le cadre du Programme Spécial du Président de la République grâce aux ressources de l'Initiative PPTE. Il se poursuivra au cours des années de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. L'existence d'une importante demande externe pour nos produits agricoles en provenance de pays de la sous-région (Nigeria, Côte d'Ivoire, ...) est aussi un atout considérable dont dispose le Niger pour promouvoir la croissance à partir du secteur agricole.

Dans le domaine de l'élevage également, le potentiel est loin d'être négligeable. En effet, bien qu'affecté par les fortes sécheresses des années 1970 et 1980, le cheptel est estimé à 4,5 millions d'UBT et la valeur totale du stock à 420 milliards FCFA. L'essentiel des ventes de bétail se fait sur pied au Niger ou dans la sous-région. Les exportations du Niger vers le Nigeria sont constituées pour l'essentiel de produits de l'agriculture et de l'élevage et représentent plus de 90% des exportations totales dans le cas du souchet, du niébé, des cuirs et peaux et du bétail.

Dans le secteur de l'environnement, le Gouvernement a entrepris depuis 2000 la mise en œuvre d'une politique de promotion de la production de gomme arabique associée à la lutte contre la désertification. La réalisation en cours du projet de promotion des exportations des produits agro-pastoraux financé par la Banque Mondiale qui entre dans le cadre de cette stratégie de croissance sera suivie par d'autres actions visant à favoriser une plus grande application du schéma de libéralisation des échanges au sein de l'espace CEDEAO.

Le Nigeria avec son marché de 120 millions d'habitants représente naturellement un partenaire commercial essentiel pour le Niger ; en moyenne au cours des 20 dernières années, les échanges avec ce pays ont représenté 14% des importations et 20% des exportations officielles.

Au cours de la période 90 –99, les principaux produits exportés en direction du Nigeria ont enregistré les taux de croissance annuels moyens suivants en quantité: bovins (3,7%), ovins et caprins (0,3%), camelins (12,9%), cuirs et peaux (6,0%), niébé (-6,3%), oignons (-6,0%). Le principal déterminant des exportations de bétail vers le Nigeria est l'avantage naturel que le vaste espace sahélien peu peuplé confère au Niger par rapport à ce pays qui présente dans ses régions Nord, les mêmes caractéristiques écologiques mais dont la forte densité de peuplement constitue un obstacle au développement de l'élevage.

Concernant les produits agricoles, les principales exportations sont le niébé, le souchet et l'oignon. Le niébé est devenu le principal produit agricole d'exportation après le déclin de l'arachide. Les sécheresses du début des années 1970 ainsi que la politique agricole peu favorable aux cultures de rente qui ont décliné l'arachide et le développement d'une nouvelle variété de niébé plus résistante et peu exigeante ont permis une forte expansion de la production. Sa faible consommation intérieure a permis de dégager des excédents exportables.

Le principal débouché est le Nigeria pour deux raisons essentielles : d'une part l'accroissement du pouvoir d'achat des consommateurs nigériens qui a relancé la demande de niébé tandis que la production intérieure de ce pays, déjà insuffisante, est restée stationnaire et d'autre part les écarts de prix ont généralement été favorables au Niger, en particulier par rapport aux régions du sud du Nigeria.

Le souchet n'est devenu l'une des composantes importantes des exportations de produits agricoles vers le Nigeria que depuis quelques années. Le département de Maradi est la principale zone de production et d'exportation. Le principal client au Nigeria, est la NAMCO qui l'utilise comme intrant dans l'industrie du biscuit. Le marché du souchet est assez mal connu à cause de son développement récent.

La production de l'oignon s'est fortement développée dans le cadre de la promotion des cultures de contre-saison. Divers projets (en particulier celui de la basse vallée de la Tarka) ont mis à la disposition des paysans de vastes aménagements hydro-agricoles et des possibilités de financement à l'aide des systèmes intégrés de crédit. Le Niger est devenu exportateur net d'oignon vers principalement la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin. Les exportations vers le Nigeria sont statistiquement mal connues.

Il faut souligner que l'exploitation du potentiel agricole en vue du retour à une croissance rapide au Niger est synonyme du développement du secteur privé. En effet les modèles de développement, basés sur une intervention multiforme et permanente de l'Etat et de ses démembrements dans les opérations de production, ont tous démontré leurs limites en raison de la confusion (et des conflits d'intérêts) entre les fonctions de formulation des politiques, de régulation et de production. Ce constat a maintenant été fait de longue date par le Niger à travers les déclarations de politiques en faveur du secteur privé qui datent de la fin des années 1980 et des politiques de libéralisation successives mises en place

A cet égard, le Gouvernement poursuivra sa politique de stabilisation du cadre macroéconomique et budgétaire, l'exécution du programme de privatisation, l'assainissement du secteur financier pour que la croissance puisse être financée, l'amélioration des infrastructures (routes, télécommunications, transport aérien, électricité, eau, etc.), la simplification du cadre réglementaire et l'amélioration du système juridique et judiciaire, l'évaluation du programme de réformes du secteur financier.

Au total, au cours de la période 2002-2005, le Gouvernement compte poursuivre la mise en œuvre d'une politique budgétaire stricte, permettant de maintenir la demande globale à un niveau compatible avec les ressources disponibles et avec les objectifs internationaux de réduction de la pauvreté ainsi que ceux régionaux d'assainissement du cadre macroéconomique.

Un secteur financier sain et développé est un contributeur important à la croissance et à la stabilité macroéconomique, par les mécanismes de paiement qu'il met à la disposition des agents économiques, par la mobilisation de l'épargne et l'offre de moyens de financement de l'investissement et de la consommation. Ce faisant, il contribue au développement des échanges ainsi qu'à l'accroissement de l'épargne et de l'investissement. Tout aussi importante est l'offre de services d'assurance protégeant les opérateurs contre les risques de toutes sortes, vol, incendie, accidents.

D'autre part le développement du système financier décentralisé (SFD) est un élément de la lutte contre la pauvreté. Ceci est particulièrement vrai des mécanismes d'intermédiation financière de proximité (les institutions de micro finance et les services financiers de la poste) qui s'adressent au monde rural, aux petits opérateurs et aux classes de la société les plus défavorisées offrant un havre pour leurs maigres ressources et des petits financements pour résoudre des besoins liés à l'éducation et la santé, à l'achat de semence, au développement d'une petite ou micro-entreprise, ou à la vente de produits sur le marché du village. Par le biais des compagnies d'assurance et de l'institut de sécurité sociale, le secteur financier offre une protection contre la maladie, les accidents de travail, et un soutien pour les enfants et les personnes âgées.

Malgré cette gamme d'institutions financières et un arsenal juridique et réglementaire régissant son fonctionnement, il ressort des différentes analyses, que ce secteur reste fragile et très inefficace dans la mobilisation de l'épargne et sa canalisation au profit des opérateurs économiques et des communautés rurales. Ainsi, la population nigérienne en général et le secteur privé en particulier n'obtiennent pas les services financiers quantitatifs et qualitatifs indispensables au financement de leurs activités et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Pour remédier à cette situation, il est apparu nécessaire de créer les conditions de son assainissement, de sa viabilité et de sa participation au financement des activités productives de richesses.

3.3.1.2. Les objectifs et politiques

Le Gouvernement poursuivra sa politique de stabilisation du cadre macroéconomique engagée depuis l'année 2000 et s'attellera à promouvoir une croissance de qualité fondée sur une meilleure allocation des dépenses publiques, la réduction de la vulnérabilité de la production agricole et le dynamisme du secteur privé. Dans cette optique, le Gouvernement se fixe comme objectif d'atteindre un taux de croissance annuel moyen de 4% au cours de la période

2001-2005. L'objectif de croissance ainsi fixé permettrait d'accroître le revenu par tête d'habitant de 1,2% en moyenne annuelle sur la période 2001-2005 contre une réduction de plus de 1% entre 1994 et 2000. Il en résulterait une progression de la consommation privée au taux annuel moyen de 4,0% soit un accroissement de près de 1% de la consommation per capita.

Au total, à travers une meilleure distribution des revenus par le biais des dépenses publiques, les populations bénéficieraient d'une plus grande accessibilité aux services sociaux de base. A titre illustratif, le Gouvernement s'est fixé comme objectifs de porter le taux de scolarisation de 34,1% en 2000 à 45% en 2005 et celui de la couverture sanitaire de 47,6% en 2000 à plus de 60% en 2005.

L'objectif de taux d'inflation est de 3% conformément au critère de convergence fixé en la matière par l'UEMOA.

Au plan budgétaire, le processus d'assainissement engagé à partir de l'année 2000 sera renforcé et étendu à tous les démembrements de l'Etat. Le Gouvernement vise dans ce cadre à atteindre un solde primaire de base (hors dépenses PPTTE) qui se situerait autour de - 6% du PIB en 2005 contre -7,5% en 1999, à réduire concomitamment les arriérés intérieurs accumulés dans le passé et à ne pas en constituer de nouveaux.

A cet effet, la pression fiscale sera portée de 8% en 2000 à 10,7% en 2005 à travers notamment un élargissement de l'assiette fiscale de nature à rétablir une plus grande équité fiscale et permettre un développement harmonieux du secteur privé. De même, les dépenses courantes seront ramenées à des proportions plus compatibles avec l'évolution des recettes. Ainsi, elles sont fixées à 10,8% du PIB en 2005 contre 11,4% en 2000 tout en préservant la croissance logique des dépenses à caractère social qu'implique la stratégie de réduction de la pauvreté. Concernant la masse salariale, l'objectif visé est de la limiter à 28,74% des recettes fiscales en 2005 contre 50,39% en 2000 par le maintien de la politique salariale restrictive et du gel des recrutements dans la fonction publique en cours depuis 2000.

Parallèlement, des transferts seront effectués, au travers des ressources, des mécanismes fiscaux et autres mesures, au profit des entités décentralisées en vue de prendre en charge les dépenses courantes qui seront générées par les investissements nécessaires à la réduction de la pauvreté au niveau local. Dans ce cadre, le développement de la « contractualisation » sera encouragé en vue du recrutement de personnels indispensables à la réalisation du double objectif d'accroissement de l'offre et d'amélioration de la qualité des services publics de base. Concernant les dépenses d'investissement, l'objectif recherché est d'atteindre un taux d'investissement public de 7,1% en 2005 contre 5,2% en 2000. Le choix des investissements tiendra rigoureusement compte des priorités de la politique de croissance. Grâce à l'amélioration du recouvrement des recettes et au renforcement de l'administration fiscale, les recettes budgétaires totales passeraient de 110,1 milliards en 2000, 170,30 milliards en 2003 et atteindraient 203,2 milliards en 2005. Dans le même temps, les recettes fiscales s'élèveraient de 81 milliards en 2000 à 160,8 milliards en 2003, puis à 192,4 milliards en 2005.

3.3.2. Les objectifs de promotion du développement rural

La forte implantation en milieu rural des populations nigériennes (85% vivent en milieu rural dont 80% pratiquent l'agriculture) justifie amplement que le secteur rural doit constituer le

principal moteur de croissance de l'économie à court et moyen termes. En effet le secteur agricole représente à lui seul près de 40% du produit intérieur brut (PIB) du Niger. L'agriculture doit donc servir de levier à la croissance économique en milieu rural. Cependant compte tenu des incertitudes climatiques et de la fragilité de l'écosystème nigérien, l'effort du développement agricole doit surtout être orienté vers les cultures irriguées à travers la maîtrise des eaux de surface et une meilleure mobilisation des eaux souterraines.

Cette stratégie doit être accompagnée d'actions efficaces de lutte contre la désertification pour préserver les bases productives des terres (agricoles, pastorales et forestières) et augmenter les superficies cultivables ainsi que la production agricole. Ces conditions sont nécessaires pour une promotion du développement rural en vue de réaliser et renforcer la sécurité alimentaire des populations rurales. Par rapport à cette priorité nationale, certains objectifs spécifiques seront poursuivis.

Ainsi, dans le domaine agro-sylvo-pastoral (activités agricoles, pastorales, forestières, halieutiques et de la faune), la réalisation et l'augmentation de la sécurité alimentaire se fera par : l'amélioration des systèmes de production et le développement des facteurs de production, la promotion des cultures irriguées, le renforcement des capacités d'échange des produits agricoles, l'accroissement des productions et des revenus par filière, l'amélioration du dispositif de prévention et d'atténuation des crises alimentaires, le renforcement des capacités régionales de gestion des crises alimentaires, la promotion de changement des comportements économiques au plan alimentaire, l'amélioration de la qualité des aliments, le renforcement des capacités de recherche.

Dans le domaine de l'environnement, la lutte contre la désertification et la gestion de l'environnement en vue du développement intégré des ressources naturelles sera réalisée à travers : la restauration et la protection de l'environnement en vue d'augmenter la biomasse et la biodiversité, la sécurisation de la mise en valeur des terres agricoles, pastorales et forestières.

Dans le domaine des productions connexes à l'économie agricole il s'agira principalement d'engager le développement d'activités génératrices (AGR) de revenus, par : l'amélioration des échanges, la transformation des produits agricoles, l'augmentation des équipements agricoles de fabrication locale, l'augmentation des revenus non agricoles des producteurs au travers des AGR dont l'artisanat, l'augmentation des capacités de financement décentralisé des producteurs ruraux.

L'amélioration de la santé, de l'éducation (accès aux services sociaux) et le désenclavement des zones de production et de consommation sont des conditions à l'atteinte de ces objectifs. Selon les tendances de l'évolution du développement rural et à l'occasion des revues de la SRP, ces objectifs feront l'objet de modification (adaptation appropriée).

3.3.3. Le développement des secteurs sociaux

Le développement des secteurs sociaux est l'une des priorités nationales au Niger. Les faibles performances de ces secteurs expliquent la place peu enviable qu'occupe le pays dans le concert des nations du point de vue de l'Indice du Développement Humain. Pour réduire la pauvreté, il est nécessaire de garantir l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'eau potable aux personnes les plus démunies.

En ce qui concerne l'éducation, le niveau d'instruction influence grandement le niveau ou l'état de pauvreté de l'individu. La santé quant à elle, est un déterminant clé de la pauvreté et du développement dans un pays. L'accent doit donc être mis sur l'amélioration de l'état de santé des populations les plus démunies. L'eau potable a également une incidence sur le niveau de santé des populations d'où la nécessité d'en garantir l'accès aux populations les plus démunies aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. Plusieurs objectifs spécifiques seront poursuivis.

3.3.3.1 Au niveau de l'éducation

Les objectifs majeurs visés consistent à : i) relever le taux brut de scolarisation primaire de 37% en 2001 à 45% en 2005 et 84% en 2015¹³; ii) relever le taux de scolarisation primaire en zones rurales de 32% en 2001 à 43% en 2005 et 84% en 2015 ; iii) relever le taux de scolarisation des filles de 29,6% en 2001 à 42% en 2005 et 84% en 2015, la parité du genre étant assurée dès 2010 ; iv) relever le taux d'alphabétisation des adultes de 19,9% en 2001 à 28% en 2005 et 44% en 2015 ; v) relever le taux d'achèvement du primaire de 24,5% en 2001 à 44% en 2005 et 85% en 2015. La réalisation de cet objectif nécessite le relèvement du taux d'accès en première année du primaire de 40% en 2001 à 63% en 2005 et 100% en 2015 ainsi que celui d'assurer un taux de survie au primaire de (du CI au CM2) de 54% en 2001 à 69% en 2005 et 85% en 2015, vi) porter le taux brut de scolarisation au collège de 13% en 2001 à 18% en 2005 et 28% en 2015 ; vii) porter la proportion des effectifs des collèges ruraux de 19% des effectifs globaux des CEG en 2001 à 25% en 2005 et 49% en 2015 ; ix) porter la proportion des effectifs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle de 8% des effectifs du secondaire en 2001 à 20% en 2005 et 50% en 2015 ; x) orienter 20% des effectifs des élèves du secondaire vers des formations pratiques préparant à un métier ; xi) promouvoir l'encadrement et la prise en charge des soins de la petite enfance en relevant le taux d'encadrement de 1% en 2001 à 3% en 2005 et 10% en 2015 ; xii) asseoir les bases d'une re fondation de l'enseignement supérieur.

3.3.3.2. Au niveau de la santé

Depuis les années 1990, les pouvoirs publics et les partenaires au développement accordent une attention particulière au secteur de la santé. A titre illustratif, entre 1995 et l'an 2000, environ 13 % du budget d'investissement ont été consacrés aux dépenses de santé soit environ 6,5 % du budget général. Des résultats appréciables ont été obtenus, mais, les besoins essentiels des populations dans le domaine de la santé sont loin d'être satisfaits. La couverture en certains services de base est insuffisante, les maladies infectieuses et parasitaires continuent de sévir et constituent de sérieuses menaces. La fréquentation des services de santé connaît une baisse régulière du fait de la rupture fréquente des médicaments et du contexte d'appauvrissement de plus en plus croissant qui empêche aux populations de faire face aux coûts générés par les soins de santé.

¹³ Notons que la fixation de ces cibles ne signifie pas que l'atteinte des objectifs internationaux de la scolarisation primaire universelle à l'horizon 2015 est abandonnée. En effet, la Déclaration du Millénaire avait pris la décision en vertu de laquelle d'ici à l'an 2015 « les enfants partout dans le monde, garçons et filles seront en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires et les filles et les garçons auront à égalité accès à tous les niveaux d'éducation ». C'est la raison pour laquelle les objectifs de 48% en 2005 et 84% en 2015 ont été établis par réalisme sur la base d'une évaluation des capacités institutionnelles de gestion et de management du pays qui sont actuellement aussi contraignantes que ses capacités financières. Du reste, la combinaison de plusieurs stratégies dans le cadre du PDDE pourrait réellement faire dépasser les objectifs visés en 2005 et permettre ainsi la réalisation de l'objectif de scolarisation universelle à l'horizon 2015.

Des disparités importantes existent entre d'une part les milieux rural et urbain et entre riches et pauvres d'autre part. Ceci est valable en ce qui concerne la mortalité infanto - juvénile, la vaccination et la disponibilité des services de santé. Le système souffre également de l'insuffisance et de la mauvaise répartition des ressources humaines (manque de spécialistes, faible motivation des agents), la centralisation des effectifs (35 % à Niamey), la capacité limitée dans la promotion de la recherche en santé et la persistance de certaines pratiques néfastes à la santé liées notamment aux coutumes (excision, mariages précoces, tabous...).

Ces différentes contraintes imposent la poursuite des efforts par les autorités afin de garantir aux citoyens un accès équitable et universel aux services de santé et partant, d'améliorer leur état sanitaire.

La déclaration du Millénaire recommande la réduction de trois quarts de la mortalité maternelle et de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans par rapport au taux actuel. Malgré leur pertinence ces objectifs semblent irréalistes pour le Niger. Mais au delà de ce particularisme, les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis dans le cadre de la SRP : i) accroître la couverture sanitaire de 48 % à 60 % d'ici à l'an 2005 ; ii) accroître la couverture vaccinale de 18, 4 % à 50 % d'ici à l'an 2004 ; iii) réduire d'au moins 25 % la mortalité maternelle et infanto - juvénile d'ici 2004 ; iv) améliorer l'accessibilité équitable aux soins et services à tous les niveaux du système d'ici à l'an 2004 ; v) éliminer la poliomyélite d'ici 2002 ; vi) réduire de moitié la malnutrition protéino-énergétique (MPE) d'ici 2015 et éliminé la carence en vitamine A et en iode ; vii) accroître l'accessibilité financière des pauvres aux services et soins de santé ; viii) assurer la disponibilité des médicaments essentiels de qualité et à des prix abordables ; ix) accroître la fréquentation des services de santé.

3.3.3.3. Au niveau de l'eau et de l'assainissement

Les objectifs du secteur eau-assainissement dans le cadre de la SRP visent à : i) améliorer et maîtriser la connaissance des ressources en eau ; ii) porter de 1% à 10% le taux de mobilisation des eaux de surface ; iii) porter le taux de couverture en hydraulique rurale à 70% en 2005 ; iv) porter à 50% le taux de couverture en assainissement des centres ruraux en 2005 ; v) augmenter le taux de couverture en eau potable et la qualité de déserte en milieu urbain ; vi) assainir les centres urbains ; vii) appuyer les secteurs de production en collaboration avec les secteurs concernés ; viii) adapter le cadre institutionnel et juridique.

3.3.4. Le développement des transports routiers, les mines et l'énergie

Au regard de l'immensité du territoire national (1.267.000 km²) et de l'absence de débouchés directs sur la mer, (le port le plus proche est à plus de 1000 kilomètres), le désenclavement interne et externe du pays est une priorité. En effet pour mieux rentabiliser la gestion des ressources naturelles partagées et l'écoulement de la production agricole en particulier, un désenclavement des zones rurales s'impose. Cela doit se traduire par l'intensification de la construction des routes rurales et la réalisation des axes principaux servant de dorsales. En outre, les potentialités minières et énergétiques dont dispose le pays font du désenclavement un facteur important de réduction de la pauvreté.

Pour ce faire, les objectifs prioritaires visent à i) assurer la pérennisation des investissements et le développement du réseau routier ; ii) mettre l'accent sur le désenclavement des zones rurales à fortes potentialités économiques et à forte densité de populations ; iii) faire participer

les populations à la construction et à l'entretien des routes pour accroître les retombées positives ; iv) améliorer la qualité des services et les performances de l'industrie des transports v) améliorer la mobilité urbaine et développer le transport en milieu rural ; vi) améliorer la sécurité routière.

En ce qui concerne le domaine de l'énergie, il s'agira particulièrement d'améliorer l'accès à l'électricité et de réduire la consommation de bois énergie. Enfin, concernant le développement minier, il s'agira de maintenir les unités actuelles de production et de diversifier les ressources minières.

3.3.5. La promotion du secteur privé, du tourisme et de l'artisanat

Cette priorité nationale vise plusieurs objectifs spécifiques définis par le programme cadre de développement du secteur : (i) valoriser les ressources locales à forts impacts sur la réduction de la pauvreté ; faciliter l'accès au financement, à la création et au développement des micro, petites et moyennes entreprises ; tirer profit de l'intégration régionale et satisfaire les critères de convergence de l'UEMOA ; (ii) favoriser l'accès de micro et petites entreprises artisanales (MPEA) au financement moderne ; développer des formules intégrant la formation, la diffusion technologique et la conquête de débouchés ; (iii) libéraliser entièrement le secteur hôtelier ; tripler d'ici 3 ans le nombre de touristes internationaux ; assurer un taux d'accroissement du flux touristique de 10% par an ; diversifier les produits touristiques et faciliter l'accès au financement de ce secteur.

3.3.6. Le développement urbain

Au regard de l'importance des populations pauvres sans moyens (près de 40% de la population) qui habiteront les centres urbains à l'horizon 2010, le développement urbain est une priorité pour le Niger. Pour améliorer le cadre de vie dans les centres urbains, il s'avère nécessaire de concevoir une politique de mise en place d'infrastructures et d'équipements adéquats. L'axe stratégique retenu en matière d'habitat et d'assainissement est l'amélioration des conditions de vie des ménages à travers deux objectifs globaux que sont l'amélioration des conditions d'habitat des populations et la planification du développement urbain. La promotion de la construction sans bois constitue un des axes à privilégier en matière de développement de l'habitat, notamment au niveau du développement urbain, des centres ruraux et des villages des zones en désertification avancée.

3.3.7. La promotion d'une bonne gouvernance, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et la décentralisation

La bonne gouvernance se caractérise par « la participation, la transparence et la responsabilité, l'efficacité et l'équité. Elle assure la primauté du droit. La bonne gouvernance veille à ce que les politiques sociales et économiques soient fondées sur un large consensus au niveau de la société civile et à ce que la voix des plus démunis et des plus vulnérables puissent se faire entendre dans le cadre de prise des décisions relatives à l'allocation des ressources nécessaires au développement». En somme, la Bonne gouvernance repose sur les composantes essentielles que sont : la participation, la primauté du droit, la transparence, la capacité d'ajustement, la recherche du consensus, l'équité, la réforme de l'appareil judiciaire, la responsabilité, la restauration de la paix sociale et la consolidation de la paix civile. Pour être optimale, la bonne gouvernance doit viser des objectifs spécifiques.

3.3.7.1. La gouvernance politique

Les objectifs spécifiques visent à appuyer le processus démocratique ; renforcer les capacités des organisations de la société civile pour un contrôle social efficace ; renforcer et consolider l'Etat de droit ; promouvoir la culture civique des citoyens à tous les niveaux pour une participation responsable à la gestion de la chose publique ; renforcer la culture politique et démocratique des citoyens pour créer les conditions d'une vie politique apaisée ; renforcer le caractère républicain de l'armée.

3.3.7.2. La gouvernance économique

En ce qui concerne la gouvernance économique, il s'agira de réaliser les revues des dépenses publiques dans tous les secteurs ; engager une véritable réforme des marchés publics ; mettre en place des commissions ou des comités chargés de contrôle et de vérification des gestions des différentes administrations de l'Etat ; élaborer et soumettre régulièrement à la cour des comptes les lois de règlement ; renforcer les capacités de l'Etat dans la gestion et le contrôle des finances publiques ; doter la cour des comptes en moyens adéquats pour le contrôle de la gestion des finances publiques et du financement des partis politiques.

3.3.7.3. La gouvernance locale et la décentralisation

Les objectifs suivants sont poursuivis dans le cadre de la gouvernance locale et décentralisation : (i) approfondir, renforcer et consolider la démocratie et la bonne gouvernance locale, (ii) organiser les élections locales et installer les futures collectivités territoriales ; (iii) responsabiliser les communautés de base dans la promotion d'un développement local ; (iv) rapprocher l'administration des administrés, (v) créer des pôles homogènes de développement économique, social et culturel.

3.3.7.4. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles

L'objectif principal poursuivi sera centré autour du renforcement des capacités de gestion, et des capacités institutionnelles de l'Etat, des structures décentralisées et de la société civile. De façon plus spécifique, il s'agira : d'améliorer le fonctionnement de l'administration en procédant à une réorganisation des structures administratives et des ressources humaines autour des missions essentielles de l'Etat ; de renforcer les fonctions prioritaires de l'Etat autour de la gestion des fonctions de développement économique ; de relancer la croissance économique par une maîtrise du cadre macro-économique et de certaines politiques sectorielles ayant un impact direct sur la réduction de la pauvreté (santé, éducation emploi, activités génératrices de revenus, etc.) ; de reformer la fonction publique nigérienne dans le but d'améliorer ses performances et renforcer la gestion des ressources nationales ; de moderniser l'administration afin de la rendre plus apte à répondre aux différents défis principalement dans la mise en œuvre de la SRP ; de garantir une participation effective de la population et des collectivités territoriales à la gestion du développement par une décentralisation/déconcentration territoriale des structures de l'Etat et des instruments et outils de gestion de l'économie ; de promouvoir la société civile afin qu'elle assure des fonctions sociales et joue un rôle de médiation entre les individus et l'Etat.

TROISIEME PARTIE :

**LES AXES STRATEGIQUES ET
LES ACTIONS PRIORITAIRES 2002-2004**

IV. STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE A L'HORIZON 2015

4.1. Les principes de la stratégie

La stratégie de réduction de la pauvreté au Niger repose sur trois (3) grands principes à savoir la prise en compte du genre, la redéfinition du rôle des différents intervenants, et la promotion d'une bonne gouvernance.

4.1.1. La prise en compte du genre.

Le gouvernement est convaincu que la réduction de la pauvreté requiert la mise à contribution de façon optimale de toutes les composantes de la nation. Pour ce faire, il est nécessaire de créer les conditions favorables sur la base d'une analyse des rapports sociaux de genre. Ces derniers permettront de mettre en exergue et d'expliquer certains déséquilibres relevés dans le diagnostic et qui se rapportent à la différence de situation entre hommes et femmes. Les stratégies à élaborer seront fondées sur la levée des obstacles qui constituent une entrave à la satisfaction des besoins des femmes afin de créer les conditions nécessaires à leur participation au processus de développement du pays.

4.1.2. La promotion d'une bonne gouvernance

Le Niger expérimente depuis une dizaine d'années la mise en œuvre de la démocratie pluraliste. Les différents soubresauts que ce processus a connu imposent une recherche constante de sa consolidation. La démocratie ne saurait en effet s'ancrer durablement sans une amélioration des conditions de vie de la majorité de la population. Cette dernière exige la promotion et la mise en œuvre d'une bonne gouvernance dans tous ses aspects (politique, économique etc.). Elle est un processus continu que le gouvernement va consolider.

4.1.3. La redéfinition du rôle des différents intervenants.

La définition de stratégies efficaces et durables de réduction de la pauvreté nécessite la mise en œuvre d'une approche participative la plus large possible qui doit associer tous les acteurs c'est-à-dire la société civile, le secteur privé, les partis politiques, les partenaires au développement, etc. Dans le cadre de l'élaboration de la SRP, l'implication de toutes les couches socioprofessionnelles leur a donné l'occasion à chaque étape, d'exprimer leurs critiques et leurs préoccupations. La mise en œuvre réussie de la stratégie nécessitera également une mobilisation de tous les acteurs et une redéfinition de leur rôle.

4.1.3.1. L'Etat

La stratégie de réduction de la pauvreté doit prendre en compte l'évolution du rôle de l'Etat intervenue suite aux profondes réformes structurelles mises en œuvre depuis les années 90 et du contexte international. Il s'agit entre autres de l'abandon par l'Etat de certains de ses rôles au profit du secteur privé dans le cadre de son désengagement progressif, de la mise en œuvre de la politique de promotion du secteur privé, de la libéralisation de l'économie et de l'avènement d'une société civile qui s'implique de plus en plus dans toutes les affaires qui concernent la nation.

La mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté suppose cependant le maintien du rôle stratégique et exclusif de l'Etat en matière de conception des politiques, des stratégies de développement et d'initiatives de normes, des lois et des règlements qui régulent l'activité économique. De ce fait, la mission d'arbitre, de régulateur et de promoteur, d'un climat favorable aux investissements devrait se renforcer.

Cette mission doit être assumée principalement dans les domaines qui relèvent plus directement de sa responsabilité et qui ont un impact direct sur la pauvreté à savoir : le développement rural, l'éducation, la santé, les infrastructures. Cette mission donnera davantage d'importance à sa fonction d'allocation efficiente des ressources publiques, dans le contexte d'une stratégie de réduction de la pauvreté qui ambitionne de réduire les inégalités. L'Etat devra veiller à éviter les dérapages et à creuser les inégalités.

4.1.3.2. La population

La réduction de la pauvreté et la recherche de la durabilité des résultats nécessitent la participation de toutes les parties prenantes, principalement les populations cibles. Cette nouvelle forme de participation exige que les populations jouent un rôle beaucoup plus actif à toutes les étapes du processus. Elle se recherchera à travers l'approfondissement des consultations et du dialogue avec les populations cibles, afin de recueillir leurs perceptions de la pauvreté, ses causes et ses déterminants, ainsi que les stratégies et actions à mettre en œuvre aussi bien par l'Etat, les collectivités, les projets, les ONG et Associations, que par les autres intervenants. Cette démarche permettra l'appropriation des actions et des stratégies par les populations.

4.1.3.3. La Société Civile

La formulation et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales ont été très souvent basées sur deux (2) institutions fondamentales à savoir le marché et l'Etat. La priorité donnée à la loi de l'offre et de la demande ayant montré ses limites dans un certain nombre de cas, l'Etat est intervenu pour corriger les dysfonctionnements du marché. Cependant, la persistance des domaines où ni le marché ni l'Etat ne peuvent produire des résultats satisfaisants a fait naître la nécessité de recourir à une troisième institution clé communément appelée la société civile.

Les principaux avantages comparatifs dont est créditée la société civile, en particulier les ONG, se situent notamment d'une part dans l'affinité qui peut se développer entre elles et les communautés de base en raison de leur proximité avec les populations bénéficiaires et d'autre part dans leur disponibilité à assurer la pérennité des résultats des actions de développement au-delà de la vie d'un projet.

Toutefois, il faut relever que le développement rapide de l'effectif de ces organisations au Niger cache souvent, au plan qualitatif, des insuffisances importantes dans la mesure où à peine un quart des organisations reconnues est considéré comme opérationnel faute de capacité institutionnelle et organisationnelle.

Encadré n°3 : La société civile dans le processus de développement et de la réduction de la pauvreté au Niger.

La politique poursuivie par l'Etat nigérien en matière de promotion d'une société civile forte est caractérisée par deux principales étapes :

1^{ère} étape : période d'émergence. Elle a été principalement marquée par les faits suivants :

- *création d'un cadre juridique, administratif et fiscal incitatif avec une loi souple édictée en 1984. Dans le même temps, l'Etat a décidé d'octroyer des avantages fiscaux aux ONG. Ces derniers consistaient en des subventions et en exonérations fiscales.*
- *l'organisation en 1990 du séminaire sur l'émergence des ONG nigériennes et le lancement d'un processus biennal de tables rondes Etat/Partenaires au développement de 1994 à 1996.*

2^{ème} étape : période de concertation et d'implication effective des ONG dans les stratégies de développement. Cette phase est notamment caractérisée par :

- *la participation des organisations de la société civile à certaines négociations et conférences internationales aux côtés des délégations gouvernementales ;*
- *la définition du cadre d'intervention pour les ONG, objet d'une conférence tenue du 23 au 26 juin 2000 à Niamey ;*
- *la détermination du rôle des ONG et associations de développement dans la stratégie de réduction de la pauvreté à travers une conférence organisée du 18 au 21 juin 2001 à Tahoua.*

Ces différentes rencontres ont notamment posé certaines conditions nécessaires à une plus grande implication des ONG au processus de développement. Il s'agit notamment de :

- *l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des ONG et associations de développement ainsi que de leur administration de tutelle ;*
- *la mise en place d'un système d'information sur les ONG et les associations de développement ;*
- *l'intégration des ONG et associations de développement dans le processus de décentralisation ;*
- *le développement des actions de lobbying par les ONG ;*
- *l'adoption et l'application d'un code de bonne conduite pour les ONG ;*
- *l'exploitation des opportunités offertes par l'initiative PPTE, l'initiative 20/20 et l'accord de Cotonou UE/ACP ;*
- *la création d'une chambre de concertation pour les ONG ;*
- *le développement et le renforcement du partenariat avec l'Etat notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre concertée de la stratégie de réduction de la pauvreté.*

4.1.3.4. Le Secteur Privé

Le désengagement de l'Etat de la sphère marchande et le recentrage de son rôle sur un nombre restreint de secteurs d'activités, commencé depuis le démarrage du processus d'ajustement structurel, place le secteur privé au centre du développement économique du Niger. Cette option a donné au secteur privé toutes les opportunités pour jouer un rôle de premier plan, notamment dans les secteurs des activités productrices et commerciales. Malheureusement, il n'est encore pas assez dynamique pour prendre la relève. Pour remédier à cela, le Gouvernement a élaboré un programme de développement du secteur privé, ayant pour objectif de lui faire jouer un rôle déterminant dans la croissance économique et dans la réduction de la pauvreté.

4.1.3.5. Les partenaires au développement

Ils doivent, pour la réussite de la stratégie de réduction de la pauvreté, contenir leurs interventions dans le cadre défini du reste avec leur participation. Les partenaires au développement détiennent une part égale de responsabilité avec les autorités nigériennes pour l'atteinte des objectifs ambitieux fixés par le Sommet du Millénaire. En effet, seule leur mobilisation optimale permettra au Niger de réaliser les recommandations en question du moins de s'en approcher.

Dans ce sens, l'appui des partenaires au développement va s'inscrire dans le cadre de : la mobilisation des ressources complémentaires nécessaires à la réduction de la pauvreté en particulier et au développement en général ; la mise en œuvre effective des actions grâce au partage de l'information sur les dernières innovations technologiques et au renforcement des capacités humaines ; le lobbying auprès des institutions financières ou de rencontres internationales et l'assistance technique.

4.2. La stratégie globale de réduction de la pauvreté à l'horizon 2015

4.2.1. Le cadrage macroéconomique de la SRP.

Les travaux d'élaboration de la SRP interviennent dans un contexte marqué par l'exécution en cours du programme 2000-2003 soutenu par la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du Fonds Monétaire International (FMI) et la préparation de nouveaux instruments de suivi de la gestion économique en particulier un modèle de projection macroéconomique et une méthodologie de cadrage budgétaire à moyen terme fondée sur l'approche programme et cohérente avec les objectifs macroéconomiques.

A cet égard, le cadrage macroéconomique retenu se limite par réalisme à la période 2001-2005. Il prend entièrement en compte les objectifs du programme soutenu par la FRPC qui résultent du Document Intérimaire de Réduction de la Pauvreté (DISRP) et certaines hypothèses, notamment la mise en œuvre des réformes économiques, du programme économique et financier en cours et celles de la Lettre de politique de développement.

Aussi le cadrage macroéconomique de la SRP a-t-il été bâti sur la base d'une fourchette de croissance en vue de refléter à la fois l'évolution historique et l'engagement du Gouvernement à réduire la pauvreté avec une politique économique appropriée. La borne inférieure de cet intervalle qui représente le taux moyen annuel de la croissance de la période 1994/2000 ayant suivi la dévaluation du FCFA soit 2,5% correspondant au scénario de croissance faible et la borne supérieure un taux moyen de 6% de scénario de croissance forte estimé nécessaire pour réduire de manière significative le phénomène de pauvreté. A côté de ces deux scénarii, une hypothèse en ligne avec le programme économique et financier en cours correspondant au taux moyen de croissance de 4% sur la période a été retenue comme scénario de référence de la SRP.

4.2.1.1. Scénario de référence

Dans les perspectives du programme mis en œuvre par le Gouvernement et soutenu par les Institutions de Bretton Woods, l'économie nigérienne enregistrerait une croissance réelle moyenne d'environ 4% sur la période 2001-2005. Cette relance de l'activité serait impulsée par la reprise dans le secteur rural sous l'hypothèse de conditions climatiques favorables et la maîtrise des eaux de surface, la réhabilitation et la construction des infrastructures ainsi que par le dynamisme des branches des services (commerce, transports...). Dans les conditions actuelles de l'économie, un tel taux de croissance nécessiterait un taux d'investissement de l'ordre de 15% à l'horizon 2005 (contre 10,4% en 2000). Le gouvernement entend soutenir cet effort en portant le taux d'investissement public de 5% en 2000 à 7% en 2005.

La bonne production agricole excédentaire devrait permettre aux exportations de croître de 3,3% en moyenne malgré un environnement international marqué par une détérioration des termes de l'échange. En matière de finances publiques, le Gouvernement s'est engagé à

accroître les recettes budgétaires de 21% en 2001 et 2002. Il poursuivra également ses efforts en vue d'améliorer les services sociaux de base (éducation, santé, eau) et de réduire les arriérés intérieurs et extérieurs, ce qui devrait remonter sensiblement les dépenses.

D'une manière générale le scénario de référence prévoit une amélioration des recettes en pourcentage du PIB (10,7% en 2002 à 11,9% en 2005), une maîtrise des dépenses qui se stabilisent autour de 18% du PIB et finalement un redressement du solde budgétaire global qui passe de 7,7% du PIB en 2002 à 6% en 2005.

Compte tenu du taux d'accroissement démographique (3,3%), la croissance envisagée dans le cadre de ce programme permettrait un gain net de 0,7% du revenu par tête, soit une réduction maximum de 2 points de pauvreté¹⁴ sur les quatre prochaines années.

4.2.1.2. Les perspectives à court et à moyen termes selon une croissance faible.

Le scénario ci-dessus est réaliste et prudent mais comporte des risques. En effet, les incertitudes relatives aux conditions climatiques et à l'environnement international peuvent conduire à des résultats plus défavorables qui compromettraient la réalisation des objectifs du Gouvernement dans le cadre du programme et de la SRP. Les performances des dernières années montrent que la croissance demeure volatile, à la fois à cause des contraintes naturelles (pluviométrie) et des évolutions erratiques des cours de produits d'exportations (uranium, niébé, bétail). Par exemple, on note que la croissance du PIB a oscillé entre un pic de 10% en 1998 et un plancher de -1% (2000) et vient d'être révisée à la hausse à 5,1% pour 2001. Dans de telles conditions de volatilité, les performances macro-économiques et financières même encourageantes, ont peu d'effets tangibles durables sur les conditions de vie des ménages et donc sur la pauvreté.

De surcroît, avec le ralentissement de l'économie mondiale et les incertitudes concomitantes, amplifiées par les événements du 11 septembre 2001, les cours des produits primaires connaissent des tendances défavorables, et pour le Niger en particulier, l'exportation d'uranium ne cesse de décroître. Tenant compte de ces tendances, la perspective d'une croissance faible de l'ordre de 2,5% sur la période 2002-2005 inférieure à celle prévue dans le programme ci-dessus, n'est pas à exclure.

Les résultats de simulation indiquent que dans un tel contexte, les objectifs de stabilité macro-économique ainsi que ceux de réduction de la pauvreté risquent d'être considérablement compromis. En effet, avec une croissance annuelle moyenne du PIB d'environ 2,5%, et une croissance de la population qui se maintiendrait aussi à 3,3%, le revenu et la consommation par tête baisseraient, ce qui entraînerait la détérioration du taux de pauvreté ainsi que des conditions de vie des ménages.

¹⁴ On estime qu'un point de gagné en revenu par tête se traduit à peu près en un point de gagné en consommation par tête et 0,67 point en terme de réduction du taux de pauvreté. Ces analyses tiennent compte de l'élasticité de la consommation par rapport au revenu, et celle de l'incidence de la pauvreté par rapport à la consommation par tête. Ces paramètres à leur tour dépendent de la distribution sectorielle de la croissance et donc de la distribution concomitante des revenus.

¹⁵ On estime qu'un point de gagné en revenu par tête se traduit à peu près en un point de gagné en consommation par tête et 0,67 point en terme de réduction du taux de pauvreté. Ces analyses tiennent compte de l'élasticité de la consommation par rapport au revenu, et celle de l'incidence de la pauvreté par rapport à la consommation par tête. Ces paramètres à leur tour dépendent de la distribution sectorielle de la croissance et donc de la distribution concomitante des revenus.

Dans le contexte du scénario de faible croissance, les ressources budgétaires internes enregistreraient une moins-value importante par rapport au scénario de référence. La prise en compte de cette situation et la nécessité de poursuivre l'assainissement du cadre macroéconomique ont conduit à un ajustement des dépenses de manière à ramener le solde global (base engagement et hors dons) ainsi que le solde global de base à un niveau équivalent à celui du scénario de référence. Pour ce faire, le gouvernement engagera une politique budgétaire compatible avec les objectifs de stabilisation du cadre macroéconomique.

Toutefois, malgré l'austérité budgétaire qui en résultera, les enveloppes destinées aux secteurs contribuant le plus à la réduction de la pauvreté seront sécurisées. L'ajustement sera ainsi principalement supporté par les secteurs non prioritaires regroupés dans la rubrique « Autres » du cadrage de la dépense à moyen terme.

4.2.1.3. Le scénario de croissance forte

Le Gouvernement Nigérien est bien conscient des risques inhérents à l'environnement économique actuel. Il est donc déterminé à redoubler d'efforts afin de mettre en œuvre une stratégie audacieuse à moyen terme pour renverser ces tendances, diversifier l'économie, réduire la pauvreté et améliorer les indicateurs sociaux. Pour éclairer cette stratégie, le Gouvernement a engagé une réflexion approfondie sur les sources d'une croissance plus stable et redistributive au Niger. Dans le processus DSRP, il a consulté les différents groupes sociaux du pays et a mis en place les éléments d'une stratégie de croissance accélérée de réduction de la pauvreté soucieuse de maintenir la stabilité macroéconomique. Les piliers de cette stratégie sont : (i) la stabilité macroéconomique, (ii) le renforcement du capital humain et des infrastructures économiques et sociales, (iii) la libéralisation des marchés des biens, des services d'infrastructure (télécommunication, énergie, transports routiers, etc.) et des facteurs (travail et marché financier) dans un contexte de mondialisation et d'intégration régionale (UEMOA et CEDEAO).

Le gouvernement entend aussi consolider sa politique d'amélioration de la gouvernance par le renforcement des institutions démocratiques. Il entend également créer les conditions pour permettre au secteur privé de devenir le vrai moteur de la croissance (formulation d'une stratégie de développement du secteur privé). Enfin, le gouvernement entend orienter son programme de développement des infrastructures en faveur des secteurs sociaux (éducation, santé, eau, etc.), mais aussi pour faciliter l'éclosion de filières porteuses de croissance robuste, telles que l'agriculture, le tourisme et l'artisanat.

Dans une telle perspective, le taux de croissance du PIB serait porté de 5% en 2001 à 6% en 2005 sous l'impulsion du secteur agricole moins sujet aux aléas, de la promotion du secteur privé, de la réhabilitation et la construction des infrastructures (chapitre II. Fondements et sources de la croissance). Le taux d'investissement passerait à 15% en 2005, dont 6,7% résultant de l'effort public, et le taux d'exportation atteindrait 17% sur la même période. Avec l'hypothèse de 3,3% de croissance de la population, ce scénario volontariste conduirait à une amélioration d'au moins 1,2% en terme de croissance du revenu par tête sur la période. Cela se traduirait par un gain net de l'ordre de 4 à 5 points en terme de réduction de l'incidence de la pauvreté entre 2002 et 2005.

On note également qu'avec des ressources propres plus importantes dans le cadre de ce scénario, le gouvernement peut disposer d'une plus grande enveloppe de dépenses discrétionnaires. En effet, la réalisation des hypothèses de ce scénario se traduirait par des recettes plus importantes que celles du scénario de référence pour les années 2003 à 2005. Malgré cette perspective, l'option envisagée est le refus des Autorités d'augmenter les dépenses afin d'améliorer les principaux soldes budgétaires et d'éviter des problèmes de charges récurrentes dans le futur. Cependant, compte tenu de l'importance que l'Etat accorde à l'assainissement de ses relations avec le secteur privé et à la relance de l'économie, le supplément de ressources sera utilisé pour accélérer la réduction des arriérés intérieurs et accroître le niveau du désendettement de l'Etat vis-à-vis du système bancaire. Aussi, la plus-value de recettes que dégage le scénario de forte croissance a été intégralement répartie dans les postes «réduction des arriérés intérieurs » et «secteur bancaire ».

Au total, pour l'ensemble des trois scénarii, la ligne de politique budgétaire qui apparaît clairement est la poursuite de l'amélioration des soldes budgétaires en vue de renforcer la stabilité du cadre macroéconomique, tout en préservant les crédits destinés à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté.

Le processus SRP dans lequel le Gouvernement s'est engagé est participatif et itératif. Le Gouvernement entend continuer avec cette approche afin d'affiner sa stratégie. Dans ce cadre, il compte finaliser durant l'année 2002 l'étude exhaustive sur les sources de la croissance qui permettrait de mieux définir les priorités et de mettre en cohérence les stratégies sectorielles. Dans le même temps, le Gouvernement a engagé un processus de renforcement des capacités de gestion économique et a mis en place un Groupe Technique d'Appui à la Gestion Economique (GAGE). Ce dernier a entamé des travaux de mise en place d'instruments de suivi de l'économie dont un modèle de cadrage macroéconomique et une base de données économiques, monétaires et financières.

Encadré n°4 : Mesures d'assainissement des Finances Publiques en 2000

- Plusieurs mesures d'assainissement des finances publiques ont été adoptées en 2000, il s'agit de :*
- *la séparation des gestions antérieures de celle de l'an 2000 et la suspension des paiements des arriérés intérieurs accumulés au 31 décembre 1999 afin de vérifier la régularité des créances;*
 - *la création d'un Centre d'Amortissement de la Dette Intérieure de l'Etat (C.A.D.I.E) dans la perspective de la mise en œuvre du plan d'apurement des arriérés intérieurs ;*
 - *la mise en place d'un nouveau mécanisme de contrôle du rythme de consommation des crédits de fonctionnement ;*
 - *la suppression des pratiques exceptionnelles d'exécution budgétaire notamment les paiements par anticipation (P.P.A) ;*
 - *le renforcement du suivi régulier de l'exécution budgétaire;*
 - *la préparation budgétaire rigoureuse basée sur les hypothèses de ressources mobilisables plus réalistes.*
 - *le renforcement de l'autonomie de gestion des entreprises publiques des secteurs du téléphone, d'eau et d'électricité en leur conférant le droit d'appliquer aux administrations de l'Etat les règles et les mesures qu'elles appliquent à leurs clients du secteur privé en matière de recouvrement de leurs créances ;*
 - *la clôture régulière des comptes de l'Etat et les premières mesures de rétablissement du contrôle parlementaire sur la gestion budgétaire à travers la transmission à l'Assemblée Nationale des projets de lois de règlement 1997, 1998 et 1999 après une interruption de plus de dix (10) ans ;*

Le rétablissement progressif de la discipline dans la comptabilisation des opérations du trésor.

¹⁶ On estime qu'un point de gagné en revenu par tête se traduit à peu près en un point de gagné en consommation par tête et 0.67 point en terme de réduction du taux de pauvreté. Ces analyses tiennent compte de l'élasticité de la consommation par rapport au revenu, et celle de l'incidence de la pauvreté par rapport à la consommation par tête. Ces paramètres à leur tour dépendent de la distribution sectorielle de la croissance et donc de la distribution concomitante des revenus.

4.2.1.4. Secteur financier et stratégie de croissance

Compte tenu de l'importance de la question du financement dans la stratégie de croissance, le Gouvernement accordera une attention particulière à l'évaluation du programme de réformes du secteur financier qui bénéficiera du soutien de la Banque Mondiale. Ce programme repose sur six composantes stratégiques sous tendues par plusieurs actions et mesures :

(a) l'amélioration de l'environnement dans lequel opèrent les institutions financières qui passe par le règlement des engagements de l'Etat par émission des titres en règlement des dettes du système bancaire et des compagnies d'assurances ainsi l'amélioration de l'environnement juridique à travers une étude sur la mise en conformité du cadre réglementaire national avec les actes de l'OHADA, la modification du cadre réglementaire national, une étude pour l'élaboration des textes sur les recouvrements des créances, la prise de garanties et les contrats, le renforcement de l'inspection judiciaire, la tenue d'une table ronde sur la Justice et les institutions financières et des actions de formation du personnel judiciaire aux opérations de banque, d'assurance et de bourse ;

(b) la restructuration du secteur bancaire qui se traduira par le renforcement des capacités au sein des banques commerciales et de la Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne du Ministère des Finances, et la restructuration du Crédit du Niger (CDN) et de la Caisse de Prêts aux Collectivités Territoriales (CPCT). Le redressement de ces deux entités suppose l'apurement de leur bilan, l'estimation précise des coûts de cet apurement et l'identification des agents qui assumeront ces coûts, une étude pour l'élaboration d'une stratégie sur le financement de l'habitat et des Collectivités locales qui permettra de placer le mandat de ces deux institutions dans un cadre plus global et de s'assurer que ce mandat pourra être rempli et qu'il correspond bien aux besoins identifiés. Aussi, une étude de marché pour le financement des PME et PMI et de la consommation dans le domaine de l'immobilier sera-t-elle envisagée;

(c) le développement du secteur des assurances comportera des actions de sensibilisation et d'information sur le rôle des assurances afin de développer le marché, l'achèvement de la restructuration des compagnies d'assurance, le renforcement des capacités de ces dernières et de la Direction du Contrôle des Assurances du Ministère des Finances et du Comité des Assureurs;

(d) le développement de l'intermédiation financière de proximité au titre duquel il sera entrepris l'audit approfondi des institutions de la micro-finance en vue d'identifier des problèmes potentiels latents et les conditions de leur viabilité et de leur pérennisation, l'application de la stratégie nationale de développement de la micro-finance, la restructuration de l'Office National de la Poste et de l'Épargne (ONPE). La restructuration de l'Office se traduira par la réhabilitation de la branche Épargne et les CCP et leur fusion par la création d'une filiale de la poste avec identité juridique, une organisation interne propre, une nouvelle comptabilité, un système d'information et des procédures de gestion et de contrôle. Les services financiers dépendant des bureaux de poste, il sera entrepris une restructuration simultanée du service postal (trafic, dettes postales, etc.) et des campagnes d'information et de sensibilisation sur les modalités de ce processus de restructuration et de modernisation de l'Office;

(e) la réforme du système de protection sociale qui comporte un audit actuariel, une restructuration interne de la CNSS, l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie de protection sociale au Niger. Celle stratégie de réforme s'appuiera sur la revue de l'existant

(organisation et gestion interne, la structure des cotisations, des prestations, etc.), l'introduction de la capitalisation à côté de la répartition, l'extension à de nouveaux bénéficiaires et l'introduction de nouveaux produits ;

(f) l'approfondissement du secteur financier ayant pour principaux axes une étude sur l'offre et la demande de financement long pour identifier les conditions permettant la promotion des investissements porteurs par les institutions financières, une étude spécifique sur le financement des PME et PMI et une campagne d'information et de sensibilisation sur les opportunités offertes par le marché financier régional aux fins d'amener les opérateurs économiques nationaux (personnes physiques et morales) à participer pleinement aux activités de ce marché communautaire qui constitue un cadre approprié de mobilisation des ressources longues nécessaires au financement de l'économie nationale.

Les présentes stratégies ainsi que les actions et mesures qui les sous-tendent seront mises en œuvre sur la base d'un chronogramme précis établi pour la période du programme.

4.2.2. Les Stratégies de développement des secteurs productifs

4.2.2.1. Le secteur rural et la sécurité alimentaire

Face à tous les défis à relever dans le domaine du développement rural et de la sécurité alimentaire, l'objectif global est de contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations.

Le choix des stratégies à développer pour l'atteinte de cet objectif global doit tenir compte du contexte particulier d'un environnement naturel hostile et d'une rareté des ressources naturelles et financières au Niger dont la gestion rationnelle est indispensable. Elles doivent également tenir compte des potentialités existantes notamment les 15 millions d'ha cultivables et 270.000 ha irrigables mais aussi un cheptel d'environ 4,5 millions d'UBT disposant de près de 60 millions d'ha de superficies pâturables.

Toute stratégie de développement rural à mettre en œuvre doit d'abord chercher à minimiser, sinon à rompre la dépendance des productions rurales (agricoles et pastorales en particulier) du cycle pluviométrique à cause de l'incertitude qui le caractérise. A moyen et long termes les stratégies devront s'orienter vers le renforcement de la culture irriguée qui passe nécessairement par une politique de mobilisation des ressources en eau.

Aussi, faut-il le rappeler les options stratégiques envisagées et parfois mises en œuvre par les autorités à travers notamment les Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural pour le Niger en 1992 ; le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable PNEDD en 1998 ; le Programme Cadre de Lutte Contre la Pauvreté en 1998 ; la Stratégie de Croissance Agricole Durable en 1999 ; la Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire pour le Niger (SOSA) en 2000 ; les stratégies de développement de l'irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement en 2001 ; le Document cadre pour la relance du secteur de l'élevage au Niger en 2001 ; la Stratégie de Développement et de la micro finance en 2001 ; la Politique et les Stratégies pour l'Eau et l'Assainissement ; Le Programme National global sécurité alimentaire à partir de 2002 ; la Stratégie Nationale de Sécurité alimentaire à partir de 2002 ; le Programme National intégré de Recherche Vulgarisation ; le Plan à long terme de la Recherche Agronomique ; le Plan d'Action National sur la Fertilité

des sols et la collecte des eaux de ruissellement et le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification. En outre, une stratégie de développement rural sera élaborée en 2002.

A partir des orientations stratégiques données par ces documents et sur la base du diagnostic posé par le présent document, les axes stratégiques suivants sont retenus comme prioritaires : le développement de l'agriculture et de l'élevage ; la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles ; le développement des productions connexes à l'économie rurale (activités génératrices de revenus).

Pour un développement durable du secteur rural, un accroissement et une diversification de la production agricole, pastorale, forestière, halieutique, de la conservation de la diversité biologique seront envisagés selon les zones agro-écologiques du Niger.

En complément de toutes ces opportunités, le développement des activités génératrices de revenus (AGR) en milieu rural, à travers notamment la transformation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux, sont susceptibles d'améliorer et d'accroître sensiblement le revenu des populations rurales. Cependant, pour accompagner et soutenir toutes ces stratégies un système de financement adapté au monde rural est indispensable au Niger. Dans le contexte actuel de notre pays, les systèmes financiers décentralisés (SFD) qui octroient des crédits et l'épargne locale doivent être complétés par des systèmes financiers qui s'intéressent à l'équipement rural y compris l'agro-industrie.

4.2.2.2. Les transports routiers, les mines et l'énergie

Les transports routiers contribuent à réduire la pauvreté en servant d'appui à la croissance économique et en accompagnant l'essentiel des activités cibles sur la pauvreté. Ils jouent aussi un rôle important dans la sécurité alimentaire et l'accès aux services de base.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, les stratégies retenues visent i) l'amélioration de la programmation et des méthodes d'exécution d'entretien routier ; ii) l'assurance dans la régularité de l'exécution ; iii) la construction des routes rurales et les routes nationales dont la mise en œuvre a un impact positif sur les conditions de vie des populations ; iv) l'implication des populations bénéficiaires dans la réalisation des projets ; v) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national des transports ; vi) la libéralisation du secteur par l'élimination des entraves institutionnelles et l'amélioration de la chaîne logistique du transport ; vii) l'amélioration du contrôle technique du matériel ; viii) l'amélioration du système d'information, l'éducation et la sensibilisation du public ; ix) la promotion des transports intermédiaires non motorisés et des transports collectifs.

En ce qui concerne les secteurs des mines et de l'énergie, ils disposent de potentialités capables d'apporter des transformations qualitatives dans l'économie au point de servir de levier à la réduction de la pauvreté, en particulier, à travers le développement et la promotion des énergies nouvelles et renouvelables (solaire, éolienne, etc.) et le potentiel en intrants que renferment les mines. Aussi, les stratégies suivantes ont-elles été retenues à savoir i) la réforme du secteur de l'énergie ; ii) la promotion des combustibles de substitution au bois ; i) la création des conditions de compétitivité de la filière uranium ; ii) l'exploitation des substances pouvant constituer des intrants au secteur agricole.

4.2.2.3. Le secteur privé, le tourisme et l'artisanat

Le secteur privé, l'artisanat et le tourisme sont des secteurs qui disposent d'une grande capacité de création d'emplois et de génération de revenus, ils constituent de ce fait, un levier non négligeable dans la relance de la croissance économique au Niger.

Les stratégies du programme seront concentrées sur les axes d'intervention suivants : (i) la création d'un environnement institutionnel et juridique incitatif ; (ii) le renforcement de l'autonomie organisationnelle du secteur privé ; (iii) l'appui à la création et au développement des entreprises privées ; (iv) la valorisation des ressources humaines et le renforcement des capacités managériales et technologiques ; (v) la valorisation des ressources locales ; (vi) la promotion et le développement des opportunités provenant de l'intégration régionale ; (vii) l'assainissement du secteur bancaire et financier ; (viii) l'accélération du processus de privatisation des entreprises publiques ; (ix) la création des bases de développement d'un tourisme d'agrément et de l'éco-tourisme ; (x) l'introduction du Niger sur le marché grand public par le recours à l'expertise des opérateurs privés du tourisme ; (xi) la promotion de l'artisanat à travers la demande et l'offre des secteurs utilisateurs ; (xii) la promotion des produits artisanaux auprès des Nigériens ; (xiii) enfin, des manifestations spécifiques sous forme de conférence, forums, etc. seront organisées conjointement avec les partenaires du secteur privé pour faire connaître les opportunités, les atouts et possibilités d'investissement dont dispose le Niger dans les domaines du tourisme, de l'artisanat, de l'agro-alimentaire, des infrastructures.

4.2.3. Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base

Le développement des secteurs sociaux est l'une des priorités nationales du Niger. La faiblesse des indicateurs dans ces secteurs explique la place peu enviable qu'occupe le pays dans le concert des nations du point de vue de l'indice du Développement Humain. Aussi, pour améliorer les performances des secteurs sociaux, est-il nécessaire de garantir l'accès des populations les plus démunies aux soins de santé, à l'éducation et à l'eau potable.

4.2.3.1. L'éducation

En ce qui concerne l'éducation, elle constitue un atout indispensable devant permettre aux citoyens de progresser vers les idéaux de paix, de liberté, de justice sociale et pour aspirer au bien être et ainsi faire reculer la pauvreté. L'éducation est une construction continue de la personne humaine, de son savoir et de ses aptitudes aux fins de sa pleine participation au développement durable.

Pour lutter contre la pauvreté, le Gouvernement, mettra en œuvre, dans le cadre de l'éducation, des stratégies orientées vers : le développement de l'éducation de base qui constitue le niveau d'éducation le plus profitable à la nation, notamment aux populations les plus démunies ; l'édification d'un système d'éducation capable de mieux valoriser les ressources humaines en vue d'un développement économique, social et culturel harmonieux du pays ; le développement de capacités intellectuelles physiques et morales ; l'amélioration de la formation en vue d'une insertion sociale et professionnelle et le plein exercice de la citoyenneté.

Le Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PDDE) opte en particulier pour l'amélioration quantitative et qualitative de la scolarisation et de la formation des couches

sociales les plus démunies que sont les populations rurales et les femmes en particulier afin de lutter activement contre la pauvreté. Aussi, la priorité accordée à l'éducation de base se justifie-t-elle par le fait que ce niveau est plus profitable à la société et notamment aux populations démunies.

Conscient que la mise en œuvre des actions stratégiques ne pouvant pas être aisée dans un pays où les ressources sont limitées, le taux d'analphabétisme est élevé et où les faibles capacités d'encadrement sectoriel imposent des contraintes majeures, le Niger a entrepris de rechercher les meilleures solutions coût/efficacité par un choix rationnel de priorités d'investissement et de planification judicieuse de réformes à entreprendre.

Il s'agit, entre autres, de développer des partenariats pour enrichir les ressources du secteur de l'éducation (parents, communautés, collectivités territoriales, ONG, secteur privé, etc.) et créer les conditions d'une responsabilisation et d'une meilleure implication des communautés bénéficiaires des services d'éducation dans l'expression de leurs besoins et dans la mise en œuvre des solutions préconisées.

4.2.3.2. L'eau et l'assainissement.

La politique et les stratégies sectorielles que s'est fixées le gouvernement du Niger dans son Programme Hydraulique National (PHN) en matière d'eau et d'assainissement sont concrétisées par un programme à moyen (5ans) et long (10ans) termes dont les 4 axes prioritaires sont : l'amélioration de la connaissance des ressources en eau, en vue de leur gestion, de leur protection et de la sauvegarde du milieu ; la satisfaction des besoins en eau des populations pour l'amélioration de la situation sanitaire et la prévention des nuisances liées à l'eau (AEP/Assainissement rural et urbain, protection anti-érosive contre les inondations et sécheresses et contre les maladies d'origine hydrique et les pollutions) ; l'appui aux secteurs de production (hydraulique pastorale, cultures pluviales, hydraulique agricole, pêche et pisciculture, industrie et mines, hydro-électricité, navigation) ; l'adaptation du cadre institutionnel et juridique (mise en place des unités de gestion de l'eau, mise en application du Régime de l'Eau et des autres textes réglementaires relatifs à l'eau) ; transfert progressif de responsabilités des structures étatiques vers les collectivités locales et le secteur privé.

4.2.3.3. La santé, le VIH/SIDA et la Population

4.2.3.3.1. La santé

La stratégie du secteur portera sur l'amélioration des conditions de santé des couches les plus vulnérables par : i) l'amélioration de l'offre et de la demande ainsi que la qualité des services, des soins de santé des plus pauvres et de la réduction de la morbidité et la mortalité liée aux principales maladies ; ii) le développement d'une politique équitable d'accès aux services et soins essentiels ; iii) la création d'un environnement sanitaire adéquat et la promotion de l'information sanitaire ; iv) la poursuite de la déconcentration des services de santé en vue d'une meilleure implication et une responsabilisation effective des communautés à la gestion des actions de santé ; v) l'accroissement de la disponibilité des ressources et la poursuite des revues des dépenses publiques pour évaluer les coûts et analyser leur incidence sur les bénéficiaires.

4.2.3.3.2. *Le VIH/SIDA*

En l'absence d'une politique nationale de lutte contre le VIH/SIDA, le gouvernement s'est engagé depuis 1999 et dans le cadre de la SRP, dans un processus de planification stratégique devant aboutir à la mise en œuvre d'un plan stratégique national. Ce plan cherchera à corriger les insuffisances constatées jusqu'ici et qui se résument en l'absence de principes directeurs de politique nationale et de cadre législatif régissant la lutte ; la méconnaissance de l'ampleur réelle de l'épidémie ; la non intégration de la prise en charge des IST aux SPT (stratégie plainte – traitement) des formations sanitaires ; les problèmes de disponibilité et d'accessibilité des préservatifs ; des messages d'IEC pas toujours adaptés au contexte socio-culturel ou stigmatisant et des canaux inadaptés de diffusion ; l'absence ou l'insuffisance de l'implication des secteurs autres que la santé dans la lutte contre le SIDA (Ministères, Société Civile – Communauté, Projets et Programmes de développement, Unités de Production) ; la non prise en compte des aspirations des personnes vivant avec le VIH/SIDA et de leurs familles dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de lutte contre le SIDA ; l'absence d'organisation de la prise en charge et de soutien socioéconomique aux personnes vivant avec le VIH/SIDA.

La stratégie visera l'accessibilité des formations sanitaires, l'intégration des services IST/SIDA. Il s'agira également de favoriser la coordination et la complémentarité des différentes interventions. La mise en œuvre de la politique nécessitera l'implication des acteurs à tous les niveaux.

4.2.3.3.3. *La population*

Aujourd'hui, le défi majeur est celui d'identifier les actions qui permettront de résoudre durablement la problématique actuelle d'un développement économique, social et culturel harmonieux avec une croissance démographique élevée ; une situation sanitaire alarmante avec une population majoritairement analphabète ; un environnement en dégradation permanente face à une situation économique non satisfaite.

Conformément aux conclusions de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement Durable (CIPD, au Caire en 1994) et aux orientations de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement, le Programme dans le domaine de la Population s'inscrira dans le cadre de la SRP.

Dans cette perspective, la stratégie en matière de population visera essentiellement à : i) la création des conditions permettant à tous les couples et individus de jouir d'une meilleure santé dans les domaines de la reproduction, y compris la maternité à moindre risque, la contraception, la santé sexuelle des jeunes et adolescents ; la création d'un environnement plus favorable à l'amélioration du statut de la femme vers plus d'équité et d'égalité des chances ; l'amélioration de la production et de l'utilisation de statistiques fiables, pour une prise en compte effective des interrelations entre population et développement dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

4.2.3.4. *L'accès à l'eau potable*

La volonté de faire face aux besoins en eau a conduit les autorités à adopter une politique basée sur les principes définis lors de la conférence sur l'eau et l'environnement tenue à Dublin (Irlande) en janvier 1999. Il s'agit de la mise en valeur et de la gestion intégrée des

ressources en eau. Cette stratégie permettra de mettre en œuvre l'une des décisions prises par le Sommet du Millénaire en matière de développement et d'élimination de la pauvreté qui consiste à « réduire de moitié », d'ici à l'an 2015 la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer.

L'amélioration de l'exploitation des ressources hydrauliques, il faut le rappeler, constitue l'objectif majeur. Ceci se fera à travers la maîtrise de la qualité et de la quantité de l'eau potentiellement disponible, la promotion de l'hydraulique villageoise, et le renforcement et l'amélioration des interventions dans le secteur.

4.2.3.5. Le Développement urbain

L'urbanisation croissante des villes et l'augmentation des besoins en équipements implique une meilleure prise en compte du développement urbain dans la stratégie de réduction de la pauvreté. Ces axes sous-tendent des mécanismes de travaux à haute intensité de main d'œuvre et d'utilisation optimale des ressources locales. Ils devraient permettre d'une part de créer dans les plus brefs délais de nouveaux emplois temporaires dans les zones urbaines et d'autre part de réaliser des projets utiles au plan économique et social.

Pour la mise en œuvre des objectifs ci-dessus, les stratégies suivantes ont été retenues : i) la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat et amélioration de l'armature urbaine ; l'élaboration d'une politique de logements sociaux ; l'élaboration et la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement et d'élimination des déchets.

4.2.4. La promotion de la bonne gouvernance, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et la décentralisation

4.2.4.1. La gouvernance politique

Les orientations nationales en matière de gouvernance, de démocratisation et de respect de l'Etat de droit découlent des textes fondamentaux et des principaux documents d'orientation, à savoir notamment la Constitution de la 5^{ème} République, la Charte des partis politiques, le Code électoral, la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, etc.

Elles s'articulent autour des stratégies suivantes : i) l'édification et la consolidation d'un Etat de droit ; ii) la promotion et la défense des droits de l'homme et des libertés publiques ; iii) la promotion et la consolidation de la paix civile ; iv) les réformes de la justice et le renforcement des capacités opérationnelles de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales ; v) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation civique et politique à l'endroit de l'armée et la promotion de la culture démocratique et citoyenne ; vi) le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la Commission Nationale de Dialogue Social (CNDS) ; vii) la poursuite du processus de décentralisation.

4.2.4.2. La gouvernance économique

En matière de gouvernance économique, les stratégies suivantes seront poursuivies : i) la réalisation d'études prospectives sur la société nigérienne ; ii) la mise en place d'une Commission Centrale des Marchés plus adaptée et plus opérationnelle ; iii) la réalisation d'une étude générale pour mieux cerner les possibilités d'accroissement des ressources de

l'Etat (élargissement de l'assiette fiscale) ; iv) le recouvrement des impôts et taxes ; v) la lutte contre la fraude ; l'exonération ; etc. vi) le renforcement du dispositif institutionnel et juridique incitatif aux investissements privés ; vii) la poursuite de la privatisation des entreprises des secteurs productifs, marchands et concurrentiels ; viii) la création des mécanismes de contrôle systématique de la gestion des deniers publics.

4.2.4.3. La gouvernance locale et la décentralisation

Les objectifs fixés dans ce domaine seront atteints par la mise en œuvre des stratégies ci-après : (i) la définition des compétences institutionnelles et la matérialisation des différents paliers de la décentralisation, (ii) le transfert effectif du pouvoir de décision aux entités décentralisées, (iii) la promotion de la coopération décentralisée et le renforcement du partenariat à la base ; (iv) l'information, la sensibilisation et la formation des acteurs de la vie nationale ainsi que la poursuite des réformes.

4.2.4.4. La transparence et la lutte contre la corruption

Les réformes en cours, principalement celles qui concernent la gestion des finances publiques, comportent des mesures importantes qui doivent favoriser la responsabilité, la transparence, l'efficacité dans l'affectation des ressources, dans la gestion des dépenses publiques et des prestations de services publics.

Les populations et la société civile seront formées et interviendront dans la formulation, les réformes et la mise en œuvre des politiques macro économiques. Les stratégies poursuivies se rapportent à : i) l'engagement citoyen dans l'établissement du budget, le contrôle des dépenses et le suivi des prestations de services publics ; ii) l'accroissement de la capacité des communautés et leurs organisations à participer au processus d'établissement des budgets, au contrôle des dépenses et au suivi des prestations (qualité, quantité, efficacité) ; iii) la démystification des budgets et un travail d'analyse pour permettre des échanges d'informations et des débats au sein du parlement, des médias et de la société civile.

Pour compléter le dispositif de réduction de la pauvreté, la réforme du code des marchés publics sera entreprise. Elle a pour objectif de contribuer à la mise en place de conditions propices à une meilleure utilisation des deniers publics et d'asseoir un système de passation de marchés publics crédible contribuant ainsi à la création d'un climat relationnel sain entre les différents partenaires.

4.2.4.5. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles

Les évaluations des différentes politiques et stratégies de développement menées au Niger, ont montré que les contre-performances économiques enregistrées sont dues en partie à la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines des principaux acteurs du développement (Etat, administration déconcentrée, secteur privé et société civile). C'est dire que les performances économiques d'un pays comme le Niger sont intimement liées à ses capacités institutionnelles et humaines, à la pertinence de ses choix stratégiques et à l'efficacité de sa gestion. Aussi, le succès de toute politique ou stratégie de développement durable devra-t-elle s'articuler autour de la triade « politique économique pertinente et participative, institutions efficaces et bonne gouvernance ».

La véritable stratégie de développement durable au Niger doit également se poser en terme de renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans les domaines de la conception, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des politiques de développement et de lutte contre la pauvreté.

4.2.4.6. Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication

Il s'agit de favoriser l'accès à l'information et au savoir dans le cadre de la réduction de la pauvreté. Dans ce cadre, un appui au développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TICS) dans tous les secteurs d'activités pour les rendre plus accessibles aux communautés défavorisées tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

4.3. Les risques de la stratégie

Dans la mise en œuvre de la SRP, il faudra tenir compte d'une série de contraintes qui peuvent largement influencer le succès du processus. Elles sont liées aux objectifs fixés. Ces derniers peuvent être appréhendés comme ambitieux si l'on considère les performances économiques des dix dernières années. Plus spécifiquement, six (6) principales contraintes peuvent être relevées à savoir la vulnérabilité de l'économie nigérienne aux aléas climatiques, la faible capacité institutionnelle et humaine des Ministères et ONG, le système d'information et de suivi-évaluation à mettre en place, le manque d'efficacité et de performance du système de suivi/évaluation, la non disponibilité des ressources financières et matérielles dans les délais requis et l'instabilité politique.

Concernant la vulnérabilité de l'économie nigérienne aux aléas climatiques, il faut relever que depuis la morosité du marché de l'uranium durant les années 80, l'essentiel des éléments du taux de croissance sont fonction de la pluviométrie si bien qu'une mauvaise saison des pluies entraîne toujours une situation de famine qui aggrave la vulnérabilité des plus pauvres.

Pour ce qui est de la faible capacité institutionnelle et humaine des Ministères et ONG qui seront impliqués dans la mise en œuvre de la SRP, elle est citée du fait que les Ministères et surtout les ONG/associations souffrent aujourd'hui d'un manque chronique de ressources humaines et d'insuffisance de personnel qualifié lorsqu'elles existent.

Le faible niveau d'instruction de la population et l'ampleur de la pauvreté entraînent une impatience de celle-ci qui exigera en quelque sorte que tous les problèmes soient satisfaits en urgence. Ce qui ne sera pas forcément le cas en fonction des prévisions de la SRP. Il en résultera inévitablement un syndrome de dépendance et d'attentisme pouvant constituer une entrave réelle au succès du programme d'où la nécessité d'un système d'information et de suivi-évaluation de la SRP.

Une fois étant mis en place, il conviendrait de veiller au risque de son manque d'efficacité et de performance d'un tel système du fait de sa jeunesse ce qui pourrait entraver son opérationnalité qui lui permettrait de répondre aux attentes.

La non disponibilité des ressources financières et matérielles dans les délais requis est aussi un facteur de risque important qui peut influencer négativement sur la mise en œuvre de la SRP. Enfin, l'instabilité politique a été relevée comme étant l'un des éléments qui ont handicapé la réalisation des politiques et programmes de développement. Depuis deux ans, le pays a

retrouvé une accalmie favorable à la conduite des différents programmes de réduction de la pauvreté. Il n'en demeure pas moins qu'une remise en cause de quelque façon que ce soit de cette stabilité retrouvée constituera à n'en point douter une sérieuse entrave pour la mise en œuvre de la SRP.

V. Les actions prioritaires 2002 - 2004

5.1. Les actions prioritaires au niveau du cadre macro-économique

Au cours de la période 2002-2005, le Gouvernement compte poursuivre la mise en œuvre d'une politique budgétaire stricte, permettant de maintenir la demande globale à un niveau compatible avec les ressources disponibles et avec les objectifs internationaux de réduction de la pauvreté ainsi que ceux régionaux d'assainissement du cadre macroéconomique. Dans cette optique, le solde global des opérations financières de l'Etat (sur la base des engagements et hors dons) passerait de -7,2 % du PIB en 2000 à -6% en 2005. La réalisation de cet objectif implique d'une part, que le taux de pression fiscale soit porté de 7,8 % en 2000 à 10,8 % en 2005 et, d'autre part, que la situation des finances publiques soit assainie.

L'assainissement des finances publiques s'opérera à travers la poursuite de l'élargissement de l'assiette fiscale ; une meilleure maîtrise de l'assiette et des foyers fiscaux ; l'amélioration du recouvrement des recettes et le renforcement de l'administration fiscale ; la maîtrise et la restructuration des dépenses courantes ; la mise en œuvre effective des recommandations issues des revues des dépenses publiques dans les secteurs de la santé ; de l'éducation et du développement rural ; l'amélioration de la gestion de la dette publique et des arriérés intérieurs et extérieurs ainsi que la réhabilitation et la modernisation de la gestion des finances publiques.

Grâce à l'amélioration du recouvrement des recettes et au renforcement de l'administration fiscale, les recettes budgétaires totales passeraient de 110,1 milliards en 2000, à 165,30 milliards en 2003 et atteindraient 203,6 milliards en 2005. Dans le même temps, les recettes fiscales s'élèveraient de 80 milliards en 2000 à 159,0 milliards en 2003, puis à 192,4 milliards en 2005. Pour parvenir à cet objectif de recettes, le Gouvernement poursuivra l'élargissement de l'assiette fiscale par une plus grande couverture du territoire national, la simplification du système des impôts directs, l'amélioration de l'efficacité des régies financières et la lutte contre la fraude fiscale sous toutes ses formes ainsi qu'un contrôle strict des exonérations. Des études seront lancées en vue d'examiner les possibilités d'améliorer le modèle d'évaluation foncière et immobilière dans le but de simplifier et d'augmenter l'efficacité du régime fiscal dans ce domaine.

De manière plus concrète, les actions et mesures suivantes seront mises en œuvre au cours de la période : (i) un meilleur suivi du flux des importations par l'extension de la surveillance des importations à d'autres bureaux des douanes ; (ii) le contrôle rigoureux des réexportations à travers des missions d'escorte ; (iii) le rétablissement de la confiance entre l'Administration des douanes et les opérateurs économiques par une meilleure sensibilisation des contribuables aux règles et procédures à travers des séminaires regroupant l'administration et les opérateurs économiques ; (iv) la maîtrise et la réduction drastique des exonérations par une application plus stricte des textes en vigueur et un meilleur contrôle des destinations des marchandises exonérées ; (v) l'intensification de la collaboration entre les autorités politiques et administratives locales par la sensibilisation de celles-ci et leur implication dans la mobilisation des ressources internes ; (vi) l'intensification de la collaboration entre les

services fiscaux ; (vii) l'amélioration de l'efficacité des services de contrôle ; (viii) la mise en place de nouvelles recettes de douane ; (ix) la mise en place effective des services déconcentrés par une plus large implantation des recettes des impôts, la systématisation des contrôles sur pièces et sur place et l'intensification des actions de recouvrement par les brigades de recouvrement mixtes (DGE, DRI) sur l'ensemble du territoire.

Conformément à la priorité que le Gouvernement accorde à la réduction de la pauvreté, sa politique en matière de dépenses publiques sera de les maintenir sous contrôle tout en les réorientant vers les secteurs essentiels. Dans cette optique, des dotations budgétaires adéquates seront affectées aux secteurs sociaux, ce qui implique un contrôle rigoureux des dépenses moins prioritaires. Un accent particulier sera accordé aux régies financières en les dotant de moyens humains et matériels ainsi qu'aux contreparties pour soutenir l'action des investissements. Cette restructuration de la dépense publique prendra en compte les principales recommandations de la revue des dépenses publiques réalisées pour les secteurs de l'éducation, de la santé et du développement rural.

Cinq (5) axes stratégiques ont été retenus par le Gouvernement pour conduire cette politique de réformes. Il s'agit de :

5.1.1. L'amélioration de la programmation et de la préparation budgétaires

Un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) est un ensemble cohérent d'objectifs stratégiques et de programmes de dépenses publiques qui définit le cadre dans lequel les ministères opérationnels peuvent prendre des décisions pour la répartition et l'emploi de leurs ressources. La réussite d'un tel cadre dépend des mécanismes institutionnels qui incitent les décideurs à harmoniser les priorités avec les contraintes de ressources du pays.

Le CDMT permet la définition d'un cadre de ressources cohérent et réaliste, favorable à la création d'un environnement macroéconomique équilibré ; la mise en place d'un système de répartition des ressources plus conforme aux priorités stratégiques sectorielles et intersectorielles ; des politiques et des financements prévisibles, qui permettent aux ministères d'élaborer des stratégies d'action et de mettre en place des programmes plus soutenables ; un emploi des ressources plus efficace par des services opérationnels jouissant d'une plus grande autonomie dans le cadre d'une discipline budgétaire rigoureuse.

Le Gouvernement est décidé à moderniser les méthodes de préparation et de planification par la détermination des allocations budgétaires, en fonction de critères économiques et financiers conformément au cadrage de la dépense à moyen terme (CDMT). A l'intérieur du CDMT, des enveloppes à moyen terme, cohérentes avec le cadrage macroéconomique, seront déterminées par secteur.

Au cours de la période 2002-2003, des budgets programmes seront préparés pour les secteurs de l'éducation, de la santé, du développement rural, des transports et des infrastructures.

La réforme touchera également la préparation annuelle de la loi de Finances à travers la prise en compte de critères résultant du recensement physique des étudiants et de l'audit des bourses finalisés en 2001 ainsi que de contrats-plans qui seront conclus avec les principaux établissements bénéficiaires de subventions. De plus, dès la Loi de Finances 2002, la prise en compte de l'objectif de réduction de la pauvreté orientera la répartition des crédits en vue

d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE en fin 2002 (point d'achèvement flottant et selon la mise en œuvre de la SRP).

La planification et la préparation budgétaires ne peuvent contribuer à l'utilisation efficiente des ressources de l'Etat sans un suivi et une évaluation appropriés. C'est pourquoi le Gouvernement mettra en application en 2003, une nouvelle nomenclature budgétaire et un nouveau plan comptable conforme aux standards internationaux.

5.1.2. La rationalisation de l'exécution budgétaire

Le Gouvernement est conscient de la faiblesse de son système de gestion financière et budgétaire. En effet, dans un contexte où l'information générée par le système n'est pas d'une grande fiabilité, la qualité des dépenses n'est pas garantie. C'est pourquoi il fera de l'amélioration de la qualité des dépenses publiques une de ses priorités. Ainsi, le processus de réformes déjà engagé sera poursuivi et renforcé.

A ce titre, le Gouvernement prendra des mesures de simplification de la chaîne de dépense qui permettront également un contrôle efficace de la gestion des finances publiques afin qu'en 2003, des procédures révisées pour l'exécution du budget soient opérationnelles. Il continuera la mise en place d'un système d'information financière grâce auquel les données sur l'exécution du budget seront disponibles en temps réel. Enfin, il améliorera la régulation budgétaire et la planification de la trésorerie pour permettre le règlement normal et transparent des dépenses publiques.

Le Gouvernement fera des critères coût/efficacité et de transparence des éléments centraux de sa politique de passation de marchés. La prise en compte de ce critère s'effectuera à travers la réforme des marchés publics en même temps que l'harmonisation des procédures au niveau sous-régional. Elle portera principalement sur la refonte des textes réglementaires, la préparation et la mise en place d'un programme de formation des agents concernés, la création d'un instrument de suivi des marchés publics et, au besoin, des réformes institutionnelles complémentaires. Ces actions ont pour finalité de garantir, dans la transparence, la conclusion des marchés publics sur la base du critère du meilleur rapport qualité/prix.

Le Gouvernement compte également poursuivre la réforme de la fonction publique avec l'objectif primordial de contenir la masse salariale dans des limites compatibles avec le niveau des recettes, et d'accroître l'efficacité de l'administration publique pour en faire une administration de développement. En outre, des économies seront réalisées sur les bourses scolaires et universitaires par l'application de nouveaux critères d'attribution privilégiant les étudiants les plus défavorisés et les plus méritants. Dans le même ordre d'idées, la revue des dépenses publiques sera étendue à d'autres secteurs afin d'identifier leurs besoins, de renforcer la programmation des dépenses et d'améliorer les procédures d'exécution budgétaires.

5.1.3. L'amélioration de la gestion budgétaire

Les procédures de comptabilité publique doivent permettre un suivi transparent de l'exécution budgétaire. A cette fin, il sera adopté et mis en œuvre un plan comptable révisé en harmonie avec les directives régionales. Des tableaux de bords fiables d'exécution budgétaires seront régulièrement préparés pour servir d'outils d'aide à la décision aux

autorités. La discipline sera renforcée dans la comptabilisation des opérations du trésor. Une revue des dépenses publiques, couvrant l'ensemble du budget et ses procédures de gestion, sera préparée et les recommandations de la revue mises en application. Des expériences pilotes, de suivi physique des dépenses (traçage) et des enquêtes auprès des bénéficiaires des services publics, seront menées.

En outre, le Gouvernement adoptera, pour les crédits délégués, un mécanisme d'apurement permettant leur ordonnancement et leur enregistrement efficace dans les délais réglementaires afin que les données, sur cette catégorie de dépenses, soient disponibles en même temps que celles des autres dépenses de l'Etat.

De même, la clôture des comptes est un passage obligé du processus budgétaire qui doit normalement s'achever par un contrôle externe, le contrôle parlementaire et juridictionnel. A cet effet, le Gouvernement poursuivra la production des lois de règlement et des comptes de gestion rétablie en 2000 à partir de l'exercice 1997 et garantira l'élaboration régulière de ces documents à compter de ceux de l'exercice 2001 qui, en même temps que ceux de l'exercice 2000, seront transmis en 2002 à l'Assemblée Nationale et à la Cour des Comptes. Cette dernière devrait produire son premier arrêt courant 2002. Sur cette base, il est attendu que l'Assemblée Nationale organise des débats parlementaires sur l'exécution d'un budget courant 2002.

5.1.4. Le renforcement de la gestion des ressources humaines.

En vue d'améliorer la qualité des prestations aux populations et d'assurer la mise en œuvre efficiente des mesures de réformes envisagées, le Gouvernement cherchera, auprès de ses partenaires, des appuis pour assurer notamment le recyclage et la formation des cadres sur les nouveaux instruments et l'équipement nécessaire au développement d'un modèle qui vise à préparer le cadre macroéconomique de la gestion économique et budgétaire et garantir à terme la définition de politiques appropriées de réduction de la pauvreté.

En outre, le respect des engagements pris dans le cadre de l'amélioration de la gestion budgétaire nécessite, compte tenu de la faiblesse des capacités humaines et matérielles des administrations chargées de l'élaboration de ces documents, la mobilisation d'appuis techniques et matériels extérieurs. A cet effet, le Gouvernement prendra les contacts nécessaires avec ses partenaires pour obtenir des appuis conséquents en matière de formation des cadres, d'assistance technique et d'équipement de collecte et de traitement de données, de communication et de déplacement.

5.2. Les actions prioritaires au niveau des secteurs productifs

5.2.1. Au niveau du secteur rural

Les actions prioritaires seront menées dans le cadre des axes stratégiques définis comme prioritaires à savoir : le développement agro-sylvo-pastoral ; la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles ; le développement des productions connexes à l'économie rurale (activités génératrices de revenus).

5.2.1.1. Le développement agro-sylvo-pastoral et la sécurité alimentaire

L'amélioration des systèmes de production et le développement des facteurs de production vont contribuer à augmenter la sécurité alimentaire. Les actions prioritaires prévues à cet effet sont : la maîtrise et la connaissance du potentiel productif ; la conservation et la valorisation des ressources génétiques ; la création et la réhabilitation des centres avicoles ; le renforcement des capacités de recherche et de transfert de technologies ; la dynamisation et la décentralisation des unités de fabrication agricole existantes ; la mise en place d'une usine de montage de motoculteurs et de moulins ; la protection intégrée des cultures ; l'empoissonnement de mares et de pêcheries ; la réhabilitation et la création d'Aménagements Hydro-Agricoles ; la promotion de systèmes adaptés d'approvisionnement en intrants agricoles, forestiers, zootechniques et vétérinaires ; le renforcement des capacités d'échange de la production rurale par le développement des infrastructures rurales (abattoirs, séchoirs, marchés de bétail) ; l'accroissement des revenus par le développement des filières agro-sylvo-pastorales ; l'amélioration du dispositif de prévention et d'atténuation des crises alimentaires ; le développement du système d'information sur les marchés ; le renforcement des instruments de gestion des crises alimentaires ; la mise en place des banques céréalières ; la construction d'infrastructures régionales de stockage et de conservation de semences ; la construction de pistes de désenclavement des zones de production ; la promotion des changements d'habitudes alimentaires par la valorisation des produits et sous-produits de substitution ; l'amélioration des techniques de conservation et de transformation des aliments ; la valorisation des produits et sous-produits forestiers et fauniques.

5.2.1.2. L'environnement : la lutte contre la désertification et la GRN

La restauration et la protection de l'environnement se fera à travers : la création des aires protégées ; la réhabilitation des terres dégradées par la généralisation des travaux de CES/DRS qui seront exécutées par les populations ; l'établissement des plans d'aménagement et de gestion des ressources agricoles, forestières et pastorales par les populations avec le concours de l'appui conseil ; la mise en place de systèmes d'information géographique et de systèmes d'information sur les ressources naturelles ; le reboisement à buts multiples ; l'agro-foresterie et l'aménagement participatif des forêts naturelles ; la sécurisation de la mise en valeur des terres par la mise en place de commissions foncières et des schémas d'aménagement foncier.

5.2.1.3. Le développement des activités génératrices de revenus

L'augmentation des moyens de production et des revenus des producteurs ruraux sera réalisée à travers l'installation des chambres d'agriculture ; la réhabilitation de forages et de points d'eau à des fins agro-sylvo-pastorales ; l'accès des femmes et des jeunes aux facteurs de production et autres ressources ; l'appui au renforcement des capacités des groupements féminins ; la promotion du crédit rural et de l'épargne ; la mise en place d'un système crédit foncier rural ; l'appui à l'organisation des producteurs ; la recherche sur la conservation des produits agro-sylvo-pastoraux ; l'amélioration de la santé des ruraux et l'amélioration de l'éducation des ruraux (formation, encadrement).

5.2.2. Au niveau des transports routiers, des mines et énergie

Les actions prioritaires seront menées à travers l'entretien routier et les constructions de routes centrées sur la réduction de la pauvreté. Il s'agit du programme spécial de réhabilitation

des ouvrages d'art endommagés en 1994 et 1998 ; l'entretien courant de 8.530 km de routes et voies urbaines ; l'entretien périodique des routes bitumées et routes en terres ; l'installation de pont bascules ; la mise en place d'un système de gestion et programmation de l'entretien routier ; la construction de nouvelles routes bitumées et de routes en terres ; la formation des coopératives locales en travaux de cantonnement ; le maintien des unités actuelles de production minière et la diversification de la production ; l'amélioration du taux de couverture d'électrification de 4% à 15% en 2005 et l'augmentation du taux d'accès de 5% à 25% pour la même période ; la réduction de la consommation du bois énergie par la promotion de l'utilisation de l'énergie de substitution.

5.3. Les actions prioritaires au niveau des secteurs sociaux de base

5.3.1. Au niveau de l'éducation

Les actions prioritaires reposent sur une approche participative dans une vision systémique et multisectorielle de l'éducation qui consiste à : i) une allocation efficiente des ressources de l'Etat au secteur et en particulier au sous-secteur de l'éducation de base (ainsi l'Etat consacra chaque année 4% du PIB et en moyenne 37% de ses recettes fiscales et 20% du budget de fonctionnement pour le financement de l'éducation, 40% des montants de l'initiative PPTTE et au moins 50% des dépenses totales d'éducation seront consacrés à l'éducation de base) ; ii) une amélioration dans l'utilisation des ressources disponibles par l'exploitation des espaces de liberté existants au niveau : du ratio élèves/maître qui passe de 37 en 2001 à 42 en 2005 pour s'y maintenir jusqu'en 2015, de la réduction des taux de redoublement qui passeront en CM2 de 37% en 2001 à 15% en 2005 et 10% en 2015, de la politique de recrutement des enseignants par le choix de recruter des contractuels pour tous les postes d'emplois dans les classes et le recrutement des enseignants fonctionnaires pour les postes d'emploi d'encadrement dans les limites des possibilités budgétaires générées par les départs à la retraite du personnel [le coût moyen de l'enseignant en unité de PIB /tête se réduira de 10,1% en 2001 à 8,7% en 2005 et 6% en 2015], de la construction des infrastructures scolaires par la construction des classes à coûts réduits [les techniques de construction en matériaux locaux améliorés seront utilisées en même temps que celles en matériaux définitifs ce qui fera baisser le coût unitaire de la classe équipée d'au moins 15% à l'horizon 2005 et 30% à l'horizon 2015], de l'organisation pédagogique par la multiplication des classes multigrades dans les zones rurales à faible demande des classes à double-flux dans les zones à fortes demandes de scolarisation.

5.3.2. Les actions prioritaires dans le domaine de la santé et VIH/SIDA

5.3.2.1. Au niveau de la santé

Les actions prioritaires seront menées autour de l'amélioration de l'offre, la demande et la qualité des services de santé, la garantie de l'accès équitable aux soins essentiels, la création d'un environnement favorable au partenariat avec les populations. Ces actions seront menées en harmonie avec celles qui seront retenues dans le cadre de la politique sectorielle en matière de santé actuellement en cours de finalisation.

5.3.2.1.1. Améliorer l'offre, la demande et la qualité des services de santé

L'amélioration de l'offre, de la demande et de la qualité des services visera une disponibilité et une accessibilité équitable aux soins et services à tous les niveaux du système de santé à

travers la poursuite de la déconcentration du système en consolidant les acquis en matière de réformes entreprises, en poursuivant l'organisation de la participation communautaire. De même, un accent particulier sera sur l'expression des besoins par les bénéficiaires. A cet effet, les districts sanitaires continueront de jouer leur rôle centrale dans la mise en œuvre de la politique sanitaire en voie de finalisation.

Ainsi, les actions suivantes seront entreprises : l'accroissement de la disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières, la formation du personnel dans ce cadre, un équilibre sera recherché entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement et les revues de dépenses seront poursuivies pour évaluer les coûts et analyser l'incidence auprès des bénéficiaires ; la disponibilité des médicaments essentiels sera assurée et la lutte contre la vente illicite des médicaments non contrôlés sera menée ; la promotion et le développement des activités d'IEC pour la santé et le renforcement de la surveillance des maladies à potentiel épidémique seront conduites.

5.3.2.1.2. Garantir l'accès équitable aux soins essentiels.

L'accès équitable aux soins essentiels impliquera la poursuite de la réorganisation des services de santé y compris la réforme hospitalière. Il s'agira de finaliser l'élaboration de la politique de réforme hospitalière et d'accélérer la transformation des CHR et Maternités de référence en EPA ; mais aussi d'étendre la couverture sanitaire afin de renforcer le taux de couverture dans un rayon de 5 km d'une formation sanitaire, et d'accroître le taux d'accès aux services de santé de base à travers l'amélioration de l'accessibilité physique et financière des pauvres.

En outre, la disponibilité et l'accessibilité des médicaments essentiels et des vaccins au niveau des centres de santé seront régulièrement assurées, notamment par l'introduction d'une nouvelle politique des prix des médicaments qui sera basée sur une analyse des coûts et de la capacité des populations les plus démunies à accéder aux prestations. Dans le même temps, un système durable de recouvrement des coûts sera instauré et enfin les moustiquaires imprégnées et des médicaments anti-retroviraux seront rendus accessibles aux groupes vulnérables. Concernant le recouvrement des coûts, une nouvelle politique de prix sera instaurée après analyse des capacités réelles et de la volonté des populations à prendre en charge leur santé. Une étude sur la faisabilité et la mise en place des mutuelles de santé (phase pilote) sera entreprise.

5.3.2.1.3. Créer un environnement favorable au partenariat avec les populations et les autres acteurs de la santé

La création d'un environnement favorable se fera à travers la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire déterminant le fonctionnement du partenariat dans le secteur de la santé et la généralisation du système de contractualisation ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles des services. Les populations seront rapprochées des centres de soins et seront davantage impliquées et responsabilisées dans la gestion de leur santé à travers la décentralisation du système de santé et la participation communautaire dans la planification et la gestion des activités sanitaires. Plus particulièrement, les comités de gestion seront revus et leur autonomie sera renforcée.

5.3.2.2. Au niveau du VIH/SIDA

Dans ce cadre, les actions suivantes seront entreprises : i) la sensibilisation des plus hautes autorités pour la mise en place à tous les niveaux, d'un comité de lutte contre le SIDA et d'un comité chargé de la promotion de la SR/PF ; ii) la sensibilisation des cadres concernés par la problématique du SIDA/Population et leurs inter-relations ; iii) la formation et le renforcement des capacités des membres des comités y compris les ONG et Associations en IEC/SR/PF ; iv) la supervision des activités ; v) l'organisation de réunions de concertation et d'échanges entre les différents intervenants ; vi) la mise en œuvre des mesures retenues dans le cadre de la planification stratégique ; vii) la définition d'un dispositif de suivi/évaluation.

5.3.3. Les actions prioritaires dans le domaine de l'accès à l'eau potable et l'assainissement

A ce niveau les actions prioritaires à conduire doivent s'articuler autour de la réalisation de points d'eaux modernes afin d'améliorer l'accessibilité des populations les plus vulnérables à l'eau potable. Il s'agira d'intensifier la construction d'ouvrages hydrauliques facile d'entretien et peu coûteux à la portée des plus démunis comme les mini-adductions d'eau potable. Ces actions permettront une amélioration durable de l'état sanitaire des populations rurales.

5.4. Les actions prioritaires au niveau de la bonne gouvernance, de la décentralisation et du renforcement des capacités humaines et institutionnelles

5.4.1. Au niveau de la bonne gouvernance

En matière de gouvernance politique, il s'agira de : poursuivre l'édification et la consolidation de l'Etat de droit et promouvoir les droits de l'homme et des libertés publiques ; consolider la paix civile ; engager les réformes de la justice ; renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de la Commission Nationale de Dialogue Social (CNDS).

En outre, le gouvernement compte re dynamiser l'appareil judiciaire et renforcer les capacités de la Direction du contentieux de l'Etat dans le suivi et l'exécution des décisions de justice rendues au profit de l'Etat.

Dans le domaine de la gouvernance économique, il s'agira de réaliser les revues des dépenses publiques ; engager une véritable réforme des marchés publics ; élaborer et soumettre régulièrement à la cour des comptes les lois de règlement ; renforcer les capacités de l'Etat dans la gestion et le contrôle des finances publiques.

5.4.2. Au niveau de la décentralisation

Les réformes qui seront mises en œuvre viseront d'abord à s'assurer, au-delà des mesures adéquates de définition des compétences institutionnelles et des limites administratives, du transfert effectif du pouvoir de décision aux entités décentralisées. Il s'agira également d'intensifier les actions de mise en place et de modernisation du système d'administration et de gestion des collectivités territoriales tout en valorisant l'apport significatif des institutions traditionnelles (sultanats, provinces, cantons, groupements, villages et tribus...).

En outre, les actions suivantes seront mises en œuvre : la promotion de la décentralisation comme politique permettant une pleine participation aux actions de développement par la communalisation intégrale dans un premier temps ; la promotion de la démocratie à la base ; la recherche d'un développement équilibré entre les régions ; la promotion de la coopération décentralisée ; la finalisation du cadre institutionnel et juridique ; l'information, la sensibilisation et la formation des acteurs de la vie politique nationale ; l'amélioration des capacités locales (ressources financières, humaines et matérielles) le renforcement du partenariat à la base ; la matérialisation des différents paliers de la décentralisation ; l'organisation des élections libres et transparentes au niveau des différents paliers ; l'élaboration d'un mécanisme de suivi et évaluation du fonctionnement des collectivités.

5.4.2. Au niveau du renforcement des capacités

Les principaux axes d'intervention qui seront retenus dans le cadre d'un renforcement de capacités peuvent s'articuler autour des actions prioritaires ci-après : i) au niveau des responsables et décideurs politiques ces capacités s'acquièrent et se renforcent à travers une communication efficace, la sensibilisation, l'éducation civique, l'information et la formation, notamment à travers le séminaire gouvernemental et le séminaire à l'endroit des Hauts Cadres de l'Etat ; ii) en ce qui concerne les administrations il s'agira d'engager de profondes réflexions en vue de mettre en chantier la spécialisation et la professionnalisation des agents de l'Etat, des mesures seront prises pour moderniser l'administration ; iii) pour les structures décentralisées des outils adaptés aux nouvelles exigences de la décentralisation vont être conçus de même qu'un programme de formation des futurs élus locaux ; iv) au niveau de la société civile sera formée et sensibilisée la société civile qui a pour tâche entre autres de combler véritablement les vides laissés par l'Etat ; v) le secteur privé : il sera formé et encadrer le secteur privé afin de lui permettre d'assurer sa mission de développement.

D'une manière générale, un programme de formation-action, de sensibilisation et d'adaptation de méthodes de travail sera mis en œuvre en vue de changer les mentalités et les comportements des agents de l'Etat vis-à-vis de la chose publique, des usagers du service public et des citoyens. L'administration sera réformée et modernisée afin de transformer la fonction publique nigérienne actuelle en une véritable administration de développement centrée sur la gestion et l'utilisation optimale des ressources humaines nécessaires aux rôles et fonctions de l'Etat. Pour cela, un recentrage des missions et des fonctions de l'Etat est nécessaire en vue d'une amélioration de son efficacité et de ses performances.

De manière spécifique, les actions ci-après seront mises en œuvre : la maîtrise des effectifs et de la masse salariale de la fonction publique ; la rationalisation de la gestion des ressources humaines ; l'optimisation de l'organisation des services ; l'institution d'un système de sanction et de récompense ; l'amélioration des méthodes et des procédures de travail ; la réforme de la fonction publique en vue de stimuler la productivité des agents ; la gestion intégrée des effectifs et de la solde des fonctionnaires ; la rénovation des moyens logistiques par l'informatisation des services.

5.5 La réalisation du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en fin 2002

En l'an 2002, les orientations de la stratégie de réduction de la pauvreté viseront la mise en œuvre de mesures concrètes au respect des conditions du point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Il s'agit du recrutement de personnels nécessaires pour compléter les effectifs des centres de santé de base en vue de respecter les normes admises en la matière et de consolider

les acquis ; de la prise en charge des actions du programme de renforcement de l'éducation de base, plus spécifiquement des volontaires de l'éducation ; de la réalisation d'une enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages en vue de disposer de données plus actuelles sur la pauvreté et créer ainsi les conditions favorables au renforcement de la pertinence de la stratégie de réduction de la pauvreté ; - de la prise en charge financière du processus d'élaboration d'une stratégie et d'un programme de lutte contre la pandémie du VIH/SIDA

VI. Dispositif de mise en œuvre et de Suivi /Evaluation de la SRP

6.1. Contexte

Le Niger ne dispose pas d'un système national de suivi évaluation. Cependant certains Ministères techniques (Santé, Education, du secteur rural, Plan), tiennent des banques de données régulièrement actualisées¹⁷. Ces différents éléments viennent renforcer le système d'information et de collecte des statistiques au niveau national, la Direction des Statistiques et des Comptes Nationaux (DSCN). Un système d'information géographique (SIGNER) complète le dispositif actuel. Par ailleurs, depuis 1997, le Niger élabore et publie annuellement un Rapport National sur le Développement Humain. En outre, certaines organisations et ONG internationales exerçant des activités au Niger¹⁸ disposent également de banques de données.

Cette situation est à la source de plusieurs duplications, de l'éparpillement des efforts et du manque d'harmonisation des méthodologies de collecte des données, rendant ainsi difficile la comparaison des informations issues de ces différentes sources de données. Aussi, la mise en place d'un système d'information intégré de suivi-évaluation s'avère-t-elle plus que nécessaire.

6.2. Le système d'information sur la réduction de la pauvreté (SIRP)

La mise en place d'un système d'information sur la réduction de la pauvreté est une condition du succès des programmes qui seront mis en œuvre dans le cadre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

L'objectif principal du SIRP est d'améliorer les connaissances sur les conditions de vie des ménages et le phénomène de pauvreté au Niger (déterminant leur dynamique). Pour atteindre cet objectif, le SIRP devra établir une situation de référence c'est à dire actualiser le profil de la pauvreté et analyser la pauvreté dans toutes ses dimensions (dimensions monétaires et dimensions non monétaires).

Ce système reposera sur un dispositif qui sera alimenté par les bases de données socio-économiques issues des bases de données déjà existantes et des nouvelles enquêtes et études qui seront entreprises. Il sera un important outil de dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de données en vue d'une meilleure définition des besoins en informations. Il devra

¹⁷ le Système National d'Information sur la Santé (SNIS) ; la banque des données hydrauliques ; le système de suivi des indicateurs de l'éducation ; le système de suivi des statistiques agricoles ; le Système d'Alerte Précoce qui permet d'assurer non seulement le suivi des productions agricoles, des stocks, des importations des produits agricoles mais aussi d'une manière générale le suivi de la situation sur la sécurité alimentaire.

¹⁸ AGHYMET, ICRISAT, ACMAD, CARE INTERNATIONAL etc.

aussi intégrer un dispositif formel de diffusion lui permettant de fournir régulièrement au Gouvernement, à la société civile, aux partenaires au développement et à tous les utilisateurs en général les informations qualitatives et quantitatives nécessaires au suivi des différents aspects de la pauvreté ainsi que de son évolution.

Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable d'utiliser des indicateurs prioritaires et pertinents, c'est-à-dire objectivement vérifiables. Le choix de ces indicateurs sera basé sur les diagnostics sectoriels de la pauvreté. La sélection de ces indicateurs, leur définition ainsi que les méthodes de collecte des données permettant de les calculer ont fait l'objet d'une large consultation, elles seront validées dans un cadre de concertation sur la SRP.

Les types d'indicateurs choisis seront aussi bien des indicateurs de résultats propres au suivi général de la pauvreté (indicateurs finaux) que des indicateurs intermédiaires qui contribuent à évaluer les processus menant aux résultats.

6.3. Les Principaux types d'indicateurs

Les indicateurs choisis dans le cadre du SIRP seront obtenus en utilisant les différentes sources d'informations c'est à dire les enquêtes et études ainsi que les sources administratives. La liste des indicateurs de suivi définis contient aussi bien des indicateurs finaux qu'intermédiaires tels que décrits ci-dessous.

6.3.1. Les indicateurs de pauvreté monétaire

Les indicateurs de pauvreté monétaire sont indispensables pour comprendre les caractéristiques de la pauvreté et l'inégalité dans la distribution du revenu ou consommation ainsi que leur évolution. Ces indicateurs sont cependant sensibles aux fluctuations conjoncturelles du revenu et de la consommation, dues non seulement aux chocs extérieurs au ménage (catastrophes naturelles, mesures d'ajustement structurel, etc.), mais aussi aux difficultés conjoncturelles internes au ménage (perte d'emploi, accidents, décès, divorce, etc.).

6.3.2. Les indicateurs de pauvreté des conditions de vie

Les indicateurs de pauvreté des conditions de vie compléteront les indicateurs de pauvreté monétaire en ce sens qu'ils ont l'avantage de cumuler les améliorations successives et de retracer l'évolution de la satisfaction des besoins essentiels dans le long terme, donc la réduction de la pauvreté structurelle.

6.3.3. Les indicateurs de pauvreté de potentialités socio-économiques

Les indicateurs de la pauvreté de potentialités socio-économiques (potentialités matérielles, humaines et sociales) évalueront quant à eux les potentialités dont dispose le pays et qui concourent à la réduction de la pauvreté (couverture sanitaire, taux d'accès au crédit, etc.). Les potentialités renseignent les décideurs sur les moyens matériels détenus par les ménages et qui lui permettent d'éviter la pauvreté ou d'en sortir.

Il s'agit notamment du capital humain, éducatif et sanitaire qui pourront améliorer chez les plus démunis leur productivité au travail, leur capacité à innover pour se procurer un revenu adéquat et leur degré d'intégration sociale. Ces indicateurs fournissent des informations sur

les facteurs explicatifs de la pauvreté et permettront au gouvernement de mieux ajuster ses politiques socio-économiques.

Ces trois types d'indicateurs sont des indicateurs de résultat. Ils seront évidemment classés par domaine d'analyse afin de faire le lien entre la stratégie de réduction de la pauvreté et les objectifs de politique économique correspondants. Le renforcement des systèmes régionaux de collecte permettra de disposer de banques régionales de données et facilitera la mise en place d'une stratégie décentralisée de diffusion de l'information sur la pauvreté. Les différents indicateurs de suivi seront désagrégés par région, par sexe, et par catégorie socioprofessionnelle, etc. en fonction de l'instrument de collecte utilisé.

6.3.4. Les indicateurs de pauvreté intermédiaires ou indicateurs de processus

Les indicateurs intermédiaires ou indicateurs de processus permettront la mesure d'un facteur déterminant pour atteindre un résultat ou contribueront au processus menant à un résultat. Par exemple, pour accroître les niveaux d'alphabétisation, il faut davantage d'écoles et d'enseignants, davantage de personnes qui suivent les cours etc.

Dans ce cas, la mesure des dépenses publiques consacrées aux salles de classes et aux enseignants et la mesure du nombre de classes construites et d'enseignants formés seraient donc des indicateurs intermédiaires. En somme, les indicateurs intermédiaires sont ceux qui contribuent à atteindre le but fixé.

6.3.5. Les indicateurs de prise en compte du genre

Ils serviront à prendre en compte les disparités entre les hommes et les femmes. Ils seront des indicateurs quantitatifs ou des indicateurs qualitatifs.

6.4. Le dispositif institutionnel du SIRP

Le SIRP s'appuiera sur le système d'information existant pour répondre à la demande engendrée par la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Cependant, le système existant devra être réorganisé et renforcé afin de répondre aux besoins d'information sur la réduction de la pauvreté. Ceci nécessitera la recherche d'une plus grande synergie entre toutes les données produites actuellement et celles qui seront issues des enquêtes et études futures.

6.4.1. Le système d'information existant

Les informations sont actuellement recueillies soit de façon régulière à travers les relevés administratifs de certains ministères techniques, soit par des enquêtes périodiques, tantôt représentatives au niveau national, tantôt ciblées sur des catégories de population ou des régions. Les opérations de collecte statistique sont généralement effectuées par ou en relation avec la Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux (DSCN) qui s'assure ainsi de la validité des méthodes utilisées et de la qualité des résultats obtenus. Les enquêtes nationales sont généralement menées ou encadrées par la DSCN. Les résultats des relevés administratifs sont périodiquement exploités, synthétisés et diffusés par la DSCN.

6.4.1.1. Les relevés administratifs réguliers

Les structures administratives de certains ministères comme ceux chargés de l'Éducation Nationale (MEN), de la Santé Publique (MSP), du Développement Agricole (MDA), de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (MH/E/LCD), des Finances et de l'Économie (MF/E) et de la Fonction Publique (MFP), recueillent, exploitent et publient régulièrement les informations relevant de leur compétence. Ce système doit être renforcé et décentralisé pour lui permettre de répondre dans les délais convenus aux nouvelles exigences en matière de suivi de la pauvreté.

6.4.1.2 Les enquêtes nationales et légères

Au cours des dix dernières années, plusieurs enquêtes et études ont été réalisées. L'examen de l'ensemble de ces opérations montre que le système d'information actuel a fourni un important effort de collecte. Cependant, il est évident que ce programme de collecte n'est pas optimal dans la mesure où il ne permet que partiellement de répondre aux préoccupations en matière de suivi de la pauvreté. Ceci est dû en partie à l'absence d'un programme adéquat de collecte.

6.4.2. Le renforcement du système existant.

Pour assurer un meilleur suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages, le nouveau système devra prendre en compte les insuffisances ci-dessus relevées. Pour ce faire, il devra être renforcé à deux niveaux, d'une part les besoins en données statistiques et d'autre part la mise en place d'un nouveau dispositif institutionnel.

6.4.2.1. Les besoins en données statistiques sur la réduction de la pauvreté

Au cours des prochaines années, un accent particulier sera mis sur la production et la diffusion des informations sur l'état de la pauvreté, conformément aux objectifs prioritaires définis par le gouvernement et sur la base des indicateurs retenus par la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Le plan d'action prévu à cet effet permettra de répondre aux besoins essentiels en matière d'information sur la réduction de la pauvreté. Ce plan d'action comporte notamment l'analyse et la publication des résultats du 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat (RGP/P), la mise en œuvre d'un programme d'enquêtes quantitatives et qualitatives qui serviront à enrichir la connaissance de la pauvreté dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Pour ce qui est du 3^{ème} recensement général de la population réalisé au cours des mois de mai à juin 2001, il s'agira d'exploiter et d'analyser les résultats afin d'assurer leur publication. Les résultats obtenus pourront enrichir la connaissance de la situation socio-économique ainsi que le cadre de vie des populations. Ce qui permettra d'actualiser et d'améliorer les premières cartes de la pauvreté qui ont été effectuées.

Ensuite, la publication, sur une base annuelle des comptes économiques de la nation donnera les éléments d'appréciation des indicateurs de croissance économique et de stabilité macro-économique au niveau national. L'enquête nationale agricole quant à elle fournira au gouvernement les éléments quantitatifs et qualitatifs d'appréciation de la situation de la campagne agricole, de la vulnérabilité des populations et de la sécurité alimentaire.

Le Recensement Général de l'Agriculture et le Recensement Général du Cheptel actuellement en cours de préparation, sont prévus en 2003-2004. Ces opérations vont couvrir l'ensemble du territoire et concerneront un échantillon important d'exploitations agricoles et agropastorales. L'objectif de ces recensements est de produire des données de structures des exploitations agricoles et des informations sur la structure du cheptel. Ces éléments pourront être utilisés pour améliorer le contenu des informations des cartes de la pauvreté au Niger.

Le RGP/H ayant fourni une nouvelle base de sondage, l'enquête sur le budget et la consommation des ménages qui sera réalisée en 2002 permettra de fournir les typologies de consommation des ménages et d'obtenir un indice de prix à la consommation mais aussi de donner des informations de base sur les dépenses et budgets des ménages. En outre, elle fournira le modèle de consommation, les apports nutritifs de la ration alimentaire ainsi que les besoins de la population (en quantités et en nutriments) de façon à pouvoir nourrir les réflexions sur la définition et le suivi d'une stratégie alimentaire.

Elle permettra aussi de dresser une première esquisse de la distribution des revenus et dégager la capacité de financement des ménages à travers différentes variables (revenus déclarés, épargnes, patrimoines, investissements, etc.) et de donner des informations d'ordre macro-économique qui serviront à l'élaboration des comptes des ménages dans le cadre de la comptabilité nationale. Enfin, elle projettera la demande des ménages en modélisant la consommation par les élasticités-revenus.

De manière globale, les données recueillies au cours de cette enquête permettront de publier plusieurs résultats notamment, les dépenses, la consommation des ménages et le profil de pauvreté. L'élaboration du profil de pauvreté permettra de mesurer l'ampleur de la pauvreté au Niger, la structure de l'indice de revenu, les dépenses de consommation, l'analyse de la consommation alimentaire en quantité, l'apport nutritif de l'alimentation, la couverture des besoins, les caractéristiques de l'habitat et l'éducation.

Une enquête démographique et de santé (EDS) devrait être menée en 2003 de même que l'enquête à phase 1-2-3 sur le secteur informel. Cette dernière opération est prévue dans le cadre du Programme PARSTAT dont le financement est assuré par le FED. Elle sera réalisée auprès des établissements du secteur informel au niveau de la Communauté Urbaine de Niamey et permettra ainsi de disposer des informations fiables et comparables sur l'emploi, les principales caractéristiques du secteur informel, la consommation ainsi que la pauvreté en milieu urbain. Ceci permettra à n'en point douter d'améliorer la fiabilité et la comparabilité des PIB au niveau régional et d'analyser la structure de la consommation et la place de la pauvreté dans les économies nationales.

Les relevés administratifs seront également produits tout le long de la mise en œuvre de la stratégie. Ils se poursuivront dans le cadre des activités courantes des différentes administrations concernées. Enfin, l'enquête nationale sur la prospective de 2002 à 2003 et l'enquête qualitative nationale sur la perception de la pauvreté par les ménages sera réalisée en 2001, 2003 et 2005. Elles permettront de mieux comprendre les déterminants de la pauvreté, donc de mieux orienter les stratégies et les actions de réduction de la pauvreté.

6.4.2.2. La mise en place d'un nouveau dispositif institutionnel

La mise en place d'un nouveau système efficace de suivi de la pauvreté au Niger constitue un enjeu majeur pour le gouvernement. Pour relever ce défi, l'organisation actuelle et les

capacités du système statistique national devront faire l'objet d'une évaluation. La mise en place d'un organe de concertation et de dialogue entre les producteurs et les utilisateurs des données est prioritaire. Cet organe devra définir les besoins en information, la périodicité de leur production ainsi que la stratégie de diffusion de celles-ci conformément aux objectifs de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Le dispositif institutionnel d'information sur la réduction de la pauvreté tiendra compte de deux aspects fondamentaux : les multiples bases de données existantes (les données administratives, les enquêtes et études quantitatives et qualitatives, les rapports des projets, des programmes et des ONG, etc.) et le dispositif institutionnel actuel de coordination du système statistique national, à savoir le Comité National de la Statistique (CNS).

Le CNS, une fois redynamisé et ses capacités renforcées, pourra efficacement jouer son rôle d'animation et de coordination du système d'information sur la réduction de la pauvreté. Afin de rendre le CNS plus opérationnel, sa configuration actuelle sera renforcée. Le « noyau dur » du secrétariat du CNS (actuellement assuré par la Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux (DSCN)), pourvu de moyens humains et matériels adéquats assurera le suivi de la mise en œuvre des actions du SIRP. Il sera en particulier chargé de la gestion et de la maintenance du Système d'Information, ce qui permettra une actualisation périodique et permanente des indicateurs qui permettront d'effectuer un monitoring adéquat. En outre, un accent particulier sera mis sur la création et la dynamisation de ses démembrements régionaux et sous-régionaux.

Enfin, le CNS jouera son rôle de coordination et d'animation du SIRP sous la supervision de la structure qui sera mise en place pour la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Cette structure veillera à la cohérence de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et à la production des rapports de synthèse sur le suivi de la pauvreté, en fonction de l'évolution des indicateurs retenus. Les indicateurs retenus dans la SRP seront mis à jour périodiquement. La SRP sera mise à jour au fur et à mesure que les indicateurs quantitatifs et qualitatifs seront disponibles. Ces indicateurs devront permettre de suivre la mise en œuvre de la stratégie.

6.5. Le cadre institutionnel de la mise en œuvre de la SRP

Dans le cadre des travaux d'élaboration de la SRP actuelle, un dispositif institutionnel a été créé par Arrêté du Premier Ministre en date du 19 Mars 2001. C'est ainsi que le Secrétariat Permanent qui en a constitué la cheville ouvrière a supervisé les travaux d'élaboration de la SRP dans les délais impartis par le Gouvernement. Aussi cette structure ayant fait preuve de son efficacité et forte de son expérience est-elle bien indiquée pour coordonner la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SRP.

Pour ce faire, l'équipe actuelle du Secrétariat Permanent pourrait être allégée et la fonction suivi-évaluation renforcée. L'équipe qui doit être réellement permanente serait composée d'un Secrétaire Permanent, de quelques experts notamment : un chargé du secteur rural ; un chargé des secteurs sociaux ; un chargé des questions macroéconomiques, un chargé du développement participatif. En outre la mise à disposition d'un personnel d'appui est aussi nécessaire et la structure dotée d'une autonomie financière.

En vue de créer une synergie avec les différents départements ministériels des points focaux seront identifiés au niveau de chacune de ces structures. Elles constitueront le relais dans les échanges d'information et le suivi de l'exécution des différents programmes. Par ailleurs, compte tenu de l'importance de la SRP et de son caractère multidisciplinaire, le choix de

l'ancrage institutionnel de la structure chargée de sa mise en œuvre et du suivi-évaluation, justifie son rattachement à un niveau décisionnel très élevé.

Toutefois, pour rendre opérationnel ce dispositif et dans un souci d'efficacité, le statut des membres du Secrétariat Permanent ayant en charge la coordination de la mise en œuvre de la SRP sera revu et tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de cette structure seront mobilisés à temps pour permettre à l'équipe du Secrétariat Permanent de faire face de façon efficace, à l'immense tâche qui l'attend.

6.6. Les instruments de la mise en œuvre de la SRP

6.6.1. Les programmes nationaux et sectoriels

La mise en œuvre de la SRP se fera fondamentalement à partir des programmes en cours et à venir et qui seront pilotés par les départements ministériels sectoriels. Le programme spécial du Président de la République sera également poursuivi jusqu'à son terme et le programme d'action communautaire sera généralisé sur l'ensemble des régions du pays. Cependant, tous les programmes en cours qui ne rentrent pas directement dans la lutte contre la pauvreté seront recadrés dans ce sens.

Encadré n°5 : Le Programme Spécial du Président de la République : une mise en œuvre concrète de la SRP

Le Niger a bénéficié, en 2001, d'environ 8,8 milliards de F CFA, au titre de l'assistance intérimaire dans le cadre de l'initiative PPTE. Ces ressources régulièrement versées dans un compte spécial ouvert à la BCEAO ont servi à financer un programme spécial de réduction de la pauvreté issu des orientations du DISRP, et lancé au début de l'année 2001 sur l'initiative du Président de la République. Ce programme spécial prévoit la construction de 1000 cases de santé, 1000 classes d'enseignement primaire, 100 puits pastoraux, 100 mini-barrages, ainsi que le lancement d'actions spécifiques en faveur des femmes. Ce programme spécial qui sera réalisé en plusieurs phases, est conçu comme un projet de travaux communautaires où chacun doit apporter sa contribution pour construire la nation.

Le bilan de la mise en œuvre de la première phase du programme qui comporte la construction de 235 cases de santé, 233 classes, 24 mini-barrages, 25 seuils d'épandage et 43 puits pastoraux a révélé un taux de réalisation largement satisfaisant. Le calendrier prévoit l'achèvement de tous les ouvrages prévus dans les première et deuxième phases, au plus tard, en juillet 2002. La bonne exécution de ce programme spécial permettra au Niger de progresser dans la satisfaction des conditions de réalisation du point d'achèvement, au titre de l'initiative PPTE prévue pour fin 2002.

La mise en œuvre de ce programme spécial du Président de la République constitue la consécration au niveau individuel de la promesse faite par les dirigeants africains d'éradiquer la pauvreté, de placer leur pays individuellement et collectivement sur la voie de la croissance et du développement durable tout en participant activement à l'économie et à la vie politique mondiale. Cette promesse, fondée sur une vision commune ainsi qu'une conviction ferme et partagée qui leur incombe a été faite dans le cadre de la Nouvelle Initiative Africaine. Des actions collectives sont prévues dans ce sens et le Niger est partie prenante au processus.

Encadré n° 6 : Débats publics sur la décentralisation

L'Assemblée Nationale avec l'appui du NDI et en collaboration avec le Gouvernement, vient d'engager un long processus consultatif tendant à opérer le meilleur découpage territorial adapté aux conditions du pays afin de définir une décentralisation aussi poussée que possible tout en tenant compte de la faisabilité de l'exercice au regard des ressources nécessaires. Ce processus devra permettre notamment, de dégager un large consensus sur le nombre et les limites des régions, des départements et des communes à mettre en place.

L'engouement certain et l'adhésion massive des populations au processus de décentralisation et au-delà à d'autres domaines de développement ont été très ressentis à travers les débats passionnés et fructueux. Vivant quotidiennement les affres du mal développement et de l'éloignement des centres de décisions, les populations ont témoigné leur impatience pour la mise en œuvre urgente de la décentralisation même si elles ont parfois déploré le fait de n'avoir pas été pleinement associées dans le processus et si cela est fait, leurs avis et suggestions n'ont pas été suffisamment pris en compte. Le pessimisme à peine voilé des différents chefs de groupements qui, malgré leur adhésion au processus demandent une certaine attention dans la prise en compte de leurs desiderata de même que la représentation des minorités au sein des futurs conseils.

Le besoin de formation, d'information, et de sensibilisation des populations sur les enjeux de la décentralisation et le rôle des différents acteurs dans le processus a été clairement exprimé. Enfin, les préoccupations des populations sur la viabilité de certaines communes au regard du degré de leur pauvreté mises en exergue. Les intéressés suggèrent notamment la mise en place des infrastructures de démarrage avant l'installation des nouvelles communes.

6.6.2. Le cadrage budgétaire

Conformément à la priorité que le Gouvernement accorde à la réduction de la pauvreté, sa politique en matière de dépenses publiques sera de les maintenir sous contrôle tout en les réorientant vers les secteurs vitaux. Dans cette optique, des dotations budgétaires adéquates seront affectées aux secteurs sociaux, ce qui implique un contrôle rigoureux des dépenses moins prioritaires. Cette restructuration de la dépense publique prendra en compte les principales recommandations des revues des dépenses publiques réalisées pour les secteurs de l'éducation, de la santé et du développement rural. La stratégie sera mise en œuvre à travers un cadrage de la dépense à moyen terme.

L'exercice d'élaboration du Cadre budgétaire étant nouveau au Niger, l'allocation des dépenses dans le cadre de la SRP se fonde d'une part sur la prise en compte du programme convenu avec le Fonds Monétaire International appuyé par la FRPC sur la période 2000-2003 (le cadre macroéconomique du programme a été retenu) et d'autre part les secteurs prioritaires définis dans la stratégie de réduction de la pauvreté que sont l'éducation, la santé, le développement rural, les infrastructures routières et le développement du secteur privé.

Sur la base des trois scénarii du cadrage macroéconomique de la SRP, des enveloppes budgétaires sectorielles ont été définies. Ainsi, les ressources qui seront affectées au secteur de l'éducation représentent 4,1% du PIB, celles de la santé 17% des dépenses totales, tandis que le développement rural et les infrastructures bénéficieront respectivement de 12% des dépenses totales et 12% des recettes dans le scénario de référence ainsi que celui dit de croissance forte. Le surplus de ressources budgétaires résultant du scénario de croissance forte sera affecté à la réduction des arriérés intérieurs et à l'apurement du stock de dette vis-à-vis de la BCEAO au titre des avances statutaires.

De plus, les économies générées par l'intensification des efforts d'ajustement sur les secteurs non prioritaires feront en partie l'objet d'une réallocation en faveur des secteurs de l'Education et des infrastructures routières.

Concernant le scénario de croissance faible, malgré la réduction des ressources, les enveloppes des secteurs prioritaires ont été maintenues à leur niveau du scénario de référence. L'ajustement s'est principalement opéré sur la rubrique des secteurs non prioritaires au sein notamment de la rubrique « Autres ». Cette rubrique baisse globalement de 84 milliards de F CFA par rapport au scénario de référence.

6.6.2.1. Scénario de référence

Tableau n 22 : Enveloppes du scénario de référence (montants en milliards de francs CFA)

secteurs	2002	2003	2004	2005	Ensemble
Education	61,50	65,26	69,36	73,71	269,83
Santé, VIH/ SIDA	67,21	70,40	73,62	74,92	286,15
Développement rural	47,44	49,70	51,97	52,88	201,99
Développement urbain	15,81	16,57	17,32	17,63	67,33
Infrastructures routières	19,31	20,44	22,33	24,38	86,46
Réduction d'arriérés	28,00	25,00	25,00	20,00	98,00
Eau	11,86	12,42	12,99	13,22	50,50
Autres	144,21	154,35	160,46	163,95	622,97
Total	395,35	414,13	433,05	440,69	1683,22

Source : Ministère des Finances et de l'Economie / DGP

6.6.2.2. Scénario de croissance forte

Tableau n 23 : Enveloppes du scénario de croissance forte (montants en milliards de francs CFA)

Secteurs	2002	2003	2004	2005	Ensemble
Education	61,94	66,54	71,59	77,45	277,52
Santé, VIH/ SIDA	67,20	70,40	73,62	74,92	286,14
Développement rural	47,44	49,70	51,97	52,88	201,98
Développement urbain	15,81	16,57	17,32	17,63	67,33
Infrastructures routières	19,26	21,10	24,14	27,09	91,59
Réduction d'arriérés	28,00	30,55	35,00	35,20	128,75
Eau	11,86	12,42	12,99	13,22	50,50
Autres	143,81	146,85	146,42	142,30	579,38
Total	395,32	414,13	433,05	440,69	1683,19

Source : Ministère des Finances et de l'Economie / DGP

6.6.2.3. Scénario de croissance faible

Tableau n 24 : Enveloppes du scénario de croissance faible (montants en milliards de francs CFA)

Secteurs	2002	2003	2004	2005	Ensemble
Education	61,50	65,26	69,36	73,71	269,83
Santé, VIH/ SIDA	67,21	70,35	73,64	74,90	286,10
Développement rural	47,44	49,66	51,98	52,87	201,95
Développement urbain	14,92	15,76	16,25	16,27	63,20
Infrastructures routières	16,83	18,06	19,35	20,62	74,86
Réduction d'arriérés	28,00	25,00	25,00	20,00	98,00
Eau	11,19	11,82	12,19	12,20	47,40
Autres	125,82	138,17	138,45	136,18	538,62
Total	372,82	394,08	406,21	406,75	1579,95

Source : Ministère des Finances et de l'Economie / DGP

Les réflexions sur le cadre de la dépense à moyen terme se poursuivront dès l'année 2002 pour aboutir à une meilleure définition des enveloppes budgétaires sectorielles à moyen terme ainsi que la revue des dépenses publiques pour assurer une meilleure qualité de la dépense. Les estimations des plans d'action seront ainsi affinées au fur et à mesure que la capacité de programmation budgétaire intégrée est renforcée pour les principaux secteurs.

Tous ces travaux s'inscrivent dans la détermination du gouvernement à intégrer progressivement le budget général et le budget d'investissement en un budget unique, reconnu comme véritable outil de la politique du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté.

6.7. La mise à jour périodique de la SRP

La mise à jour de la SRP sera faite chaque année pour recadrer les objectifs en fonction des résultats et attentes des populations nigériennes, mais aussi pour tenir compte des résultats des futures enquêtes quantitatives et qualitatives dont certaines seront réalisées dès 2002. Par ailleurs, il sera envisagé des travaux complémentaires, notamment : l'étude sur les sources de croissance ; l'élaboration d'une stratégie de développement rural ; l'étude sur le financement de la décentralisation ; l'élaboration d'un cadrage de la dépense à moyen terme et des budgets programmes au niveau sectoriel. Enfin, il est prévu une revue générale de la SRP tous les trois (3) ans.

Encadré n°7 : Articulation Cadrage macroéconomique, Cadrage de la Dépense à Moyen Terme et Plan d'actions¹⁹

1. Dans le but d'assurer une amélioration continue de la qualité de la dépense publique, le Gouvernement a décidé de mettre en place un système de préparation du budget basé en premier lieu sur un cadrage macroéconomique traduit dans une seconde étape en un cadre de la dépense à moyen terme qui précise les enveloppes budgétaires sectorielles pluriannuelles. C'est au cours d'une troisième étape que les budgets-programmes sectoriels doivent être conçus conformément au cadrage de la dépense à moyen terme.
2. La nouvelle démarche appliquée au cours de l'élaboration de la SRP a donné des résultats comportant quelques écarts qui s'expliquent essentiellement par les imperfections des outils actuellement disponibles, les difficultés inhérentes à tout exercice nouveau aussi bien au plan technique (faible maîtrise de la démarche par les cadres) que politique (difficultés des arbitrages inter et intrasectoriels sur la dépense).
3. Concrètement, les principales faiblesses à prendre en compte dans toute appréciation de la qualité des projections macroéconomiques et financières de la SRP se résument comme suit :

a. au niveau du cadrage macroéconomique

Le modèle de projection macroéconomique est en cours d'élaboration. Les statistiques prises en compte pour élaborer la « maquette » utilisée pour établir le cadrage se caractérisent par certaines incohérences et leur manque de fiabilité.

En outre, les sources de la croissance au Niger ne sont pas bien connues : une étude est d'ailleurs en cours pour combler cette faiblesse.

b. au niveau du cadrage de la dépense à moyen terme

C'est à partir du modèle du cadrage macroéconomique élaboré dans les conditions expliquées ci-dessus que les enveloppes budgétaires du cadrage de la dépense à moyen terme ont été déterminées. A ce stade, ces enveloppes ne correspondent pas à des objectifs sectoriels bien précis et fixés par les différents ministères. Elles répondent plus à des objectifs macroéconomiques permettant d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

En effet, au stade actuel, seuls deux ministères sont assez bien avancés dans l'exercice d'élaboration des budgets-programmes qui doivent normalement être générés par un processus itératif.

La détermination des dépenses totales pour le CDMT repose sur la clé de passage de la présentation TOFE à la présentation budgétaire et l'équilibre entre les ressources et les dépenses budgétaires qui doit être toujours vérifié.

Du point de vue des ressources, les rubriques du TOFE permettant de déboucher sur les ressources budgétaires sont : recettes totales, dons budgétaires, prêts budgétaires, allègement de la dette (hors PPTE), ressources de l'assistance PPTE, prêts nets, déficit de ressources, dons projets, prêts projets, tirage sur FMI, avances statutaires, contrepartie ajustement dépenses d'équipement sur Ressources Budgétaires

Du point des dépenses du TOFE, les rubriques permettant d'établir les dépenses budgétaires sont : dépenses courantes, dépenses d'équipement sur ressources budgétaires, dépenses d'équipement sur ressources extérieures, les dépenses budgétaires financées sur les ressources de l'assistance PPTE, réduction des arriérés, amortissement exigible, amortissement dette intérieure.

Il est à noter que les dépenses en capital sont inscrites au TOFE en terme d'exécution avec des taux de consommation de crédit de 70% et 80% respectivement pour les financements sur ressources extérieures et pour les financements sur ressources propres. Ainsi, l'inscription budgétaire s'obtient en divisant l'inscription TOFE par le taux de consommation retenu. Aussi, les montants retenus dans le Cadrage de la dépense à moyen terme au titre des dépenses en capital ne remettent pas en cause les objectifs du programme en terme de taux d'exécution des investissements.

c. au niveau du plan d'actions

Il a été tenté un rapprochement entre les programmes et projets en cours et à venir à moyen terme s'inscrivant dans la SRP. L'exercice étant nouveau, des écarts subsistent encore entre les enveloppes du Cadre de la dépense à moyen terme et les coûts sectoriels du plan d'actions. Ces écarts s'expliquent par les éléments ci-après :

- les plans d'actions de la plupart des secteurs n'intègrent pas les charges de fonctionnement ;
- les coûts de certaines actions retenues dans le plan d'actions n'ont pu être calculés par insuffisance d'informations ;

certaines programmes (privatisation et restructuration des entreprises, les services publics généraux, défense et sécurité, justice, administrations économiques et financières) n'ont pas été traduits en plan d'actions chiffrés.

¹⁹ Finalement, les travaux sur le modèle de projection, l'étude sur les sources de croissance ainsi que les réflexions sur le cadre de la dépense à moyen terme se poursuivront au cours de l'année 2002 pour aboutir à une meilleure préparation du budget de l'Etat selon la nouvelle approche pour assurer une meilleure qualité de la dépense. Tous ces travaux s'inscrivent dans la détermination du gouvernement à intégrer progressivement le budget général d'investissement en un budget unique, reconnu comme véritable outil de la politique du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté. Dans ce cadre, le renforcement des capacités des structures administratives est en cours avec l'appui de plusieurs partenaires dont notamment la Banque Mondiale.

CONCLUSION

La présente Stratégie de Réduction de la Pauvreté, fruit d'une large implication de tous les acteurs socio-politiques du Niger, constitue désormais le cadre de référence de toutes les actions de développement économique, social et culturel et de dialogue permanent avec les partenaires au développement. Document consensuel, elle est de fait, un cadre fédérateur de toutes les stratégies sectorielles existantes ou en cours d'élaboration dans chaque secteur et ambitionne de les intégrer pour l'avenir dans la logique des priorités gouvernementales.

L'un des axes principaux de toute la politique du gouvernement est particulièrement la lutte contre la pauvreté à travers l'amélioration du niveau et des conditions de vie des populations pauvres, la finalité étant la réduction de leur nombre d'au moins 50 % d'ici l'an 2015.

Les résultats attendus des quatre axes stratégiques retenus dans la SRP sont les suivants : (i) une croissance de qualité fondée sur une meilleure allocation des dépenses publiques, la réduction de la vulnérabilité de la production agricole et le dynamisme du secteur privé.

Dans cette optique, l'objectif est d'atteindre un taux de croissance annuel moyen de 4% au cours de la période 2001-2005 ; (ii) un développement des secteurs productifs axé sur la relance du secteur rural, la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification, la préservation de l'environnement et la gestion efficace des ressources naturelles, le développement des transports routiers, les mines et l'énergie ; (iii) un accès garanti des pauvres aux services sociaux de base notamment à travers l'augmentation de 37% en 2001, 48% en 2005 et 84 % en 2015 du taux de scolarisation, celle du taux de couverture sanitaire de 48 à 60 % d'ici l'an 2004 et l'amélioration de l'accès des populations rurales à l'eau potable en portant le taux de couverture en hydraulique rurale à 70% en 2005 ; (iv) un renforcement des capacités humaines et institutionnelles et la promotion d'une bonne gouvernance seule gage de la bonne gestion des affaires publiques, la lutte contre la corruption et la décentralisation.

Les différents objectifs de la SRP seront au fur et à mesure recadrés en fonction des résultats ci-dessus définis et des attentes des populations, pour ce faire, une mise à jour annuelle est prévue ainsi qu'une revue générale tous les trois (3) ans.

Bibliographie

- Banque Africaine de Développement : Défi de la réduction de la pauvreté en Afrique : Point de vue de la BAD, 18-19/01/2000
- BANQUE MONDIALE: Analyse d'une répartition du niveau de vie; 1997.
- BANQUE MONDIALE: Comparaison de la pauvreté: Concepts et méthodes.
- BANQUE MONDIALE: Evaluation de la pauvreté au Niger; Un peuple résistant dans un environnement hostile: Juin 1996.
- BANQUE MONDIALE: Rapport sur le développement dans le monde; 1990.
- BANQUE MONDIALE / FMI: Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté – Questions d'ordre opérationnel, FMI/Banque Mondiale, 10/12/1999
- BANQUE MONDIALE / FMI: Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance – Questions d'ordre opérationnel, FMI/Banque Mondiale, 13/12/1999.
- Bureau de réalisations Techniques, d'Etudes et de Conseils: Bilan diagnostic des actions et perspectives dans le domaines de population, environnement et secteur alimentaire au Niger. Mars 1999.
- Care International: HHLS, Enquête Démographique et de Santé 1998.
- CENTRE FRANCAIS SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT: Eléments du débats Population et développement; Paris Novembre 1989.
- Déclaration de Politique Générale du Gouvernement, adoptée par l'Assemblée Nationale le 23/04/2000
- Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux: Enquête démographique et de santé 1992.
- Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux: Enquête nationale sur le secteur informel. 1995.
- Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux: Enquête permanente de conjoncture économique et sociale (EPCES). 1994.
- Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux: Enquête permanente de conjoncture économique et sociale (EPCES). 1995.
- Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux: Enquête sur le budget et la consommation des ménages au Niger 1989/1990 - 1992/1993. Profil de la pauvreté. Novembre 1994.
- Document du Forum sur la Gestion Economique et Financière du Niger, Niamey du 14 au 18 août 1999
- Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Niamey 2000
- Evaluation par les Bénéficiaires appliquée à la pauvreté réalisée au niveau des deux antennes du PCLCP : Mayahi et Bankilaré, Niamey 2001
- Gouvernement Du Niger, PNUD , Banque Mondiale: revue des dépenses publiques du secteur rural de 1991 à 1998. Septembre 2000;
- I.N.S.E.E: Mesurer la pauvreté aujourd'hui; revue mensuel. 1997.
- Les cahiers du CIDESSCO, Recherche et Application Serie B 1985, N° 2 « les méthodes et techniques de la participation au développement »
- Les cahiers du CIDESSCO, analyse comparative et problématique à partir de l'étude de quelques dossiers significatifs, par Roland Colin
- Les Nations Unies (1990), « Le Rapport sur le Développement dans le Monde », Programme des Nations Unies pour le Développement. New York.
- Ministère de l'Agriculture et de l'élevage: Atlas du secteur agricole au Niger. 1997
- Ministère de l'Agriculture et de l'élevage: stratégie de croissance agricole durable, mai 1999;
- Ministère de l'Education Nationale: Annuaires des statistiques scolaires 1998-1999. Août 1999.
- Ministère de l'Education Nationale: Document de stratégie de politique éducative au Niger, 1997-2000
- Ministère de l'Education Nationale: Plan Décennal de l'Education
- Ministère des Finances et de l'Economie : Lettre de Politique de Développement
- Ministère des Finances et de l'Economie : Loi de Finances pour l'année 2001

- Ministère des Finances et de l'Economie : Loi de Finances Rectificative 2000
- Ministère des Finances et de l'Economie : Programme de réforme structurelle du secteur financier, 1999
- Ministère du Plan : Expérience nigérienne de politique de participation 1960-1998, MP, Niamey 1998.
- PNUD: Bilan Commun de Pays au Niger (C.C.A), 2001
- PNUD: Rapport mondial sur le développement humain 2000.
- PNUD : Rapport National sur le Développement Humain, 2000.
- Rapport de l'Atelier National de lancement du DSRP Complet, Niamey 2001
- Rapport d'exécution du Programme Spécial du Président de la République, Niamey 2001
- Rapport des « Débats Publics sur la Pauvreté », Niamey 2001
- Rapports de groupes de travail de l'atelier de sensibilisation sur les stratégies de réduction de la pauvreté, Niamey du 19 au 22 avril 2000
- Rapport du Groupe « Cadrage Macroéconomique » du DSRP, Niamey 2001
- Rapport du Groupe « Décentralisation, Bonne Gouvernance et Renforcement des Capacités », Niamey 2001
- Rapport du Groupe « Développement Rural et Sécurité Alimentaire » du DSRP, Niamey 2001
- Rapport du Groupe « Développement du Secteur Privé, Artisanat et Tourisme » du DSRP, Niamey 2001
- Rapport du Groupe « Education » du DSRP, Niamey 2001
- Rapport du Groupe « Groupes Vulnérables et Personnes Défavorisées » du DSRP, Niamey 2001
- Rapport du Groupe « Information et Evaluation de la Pauvreté » du DSRP, Niamey 2001
- Rapport du Groupe « Infrastructures, Mines et Energie » du DSRP, Niamey 2001
- Rapport du Groupe « Population et VIH/SIDA » du DSRP, Niamey 2001
- Rapport du Groupe « Santé » du DSRP, Niamey 2001
- Rapport du Groupe « Système Financier, Epargne et Crédit » du DSRP, Niamey 2001
- République du Niger (1997). «Premier Rapport National sur le Développement Humain », Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, Développement Humain Durable.
- République du Niger: Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté, 19 juillet 2000.
- République du Niger: mise en œuvre du programme de relance économique; directives. Mars 1998.
- République du Niger: Plan de développement économique et social du Niger, 1987-1991.
- République du Niger: Principes directeurs d'une politique de développement rural pour le Niger; août 1992.
- République du Niger: Programme cadre de Promotion et de développement du secteur privé, 1999.
- République du Niger: Programme cadre National de lutte contre la pauvreté, juillet 1998.
- République du Niger: Programme de Relance Economique (PRE) Niamey, 1998
- République du Niger: Programme Spécial du Président de la République, Niamey 2001
- Rapport de la Table Ronde de Bailleurs de Fonds de Genève sur la PNCLCP, mars 1997.
- Stratégie nationale de désendettement du Niger, 16 Septembre 2000.
- The World Bank (1994). Niger Poverty Assessment, Working Paper No. 1. « Eléments pour un profil de pauvreté. Population and Human Resources Division, West Central Africa Department, Africa Region. The World Bank, Washington DC.
- The World Bank (1996). « Niger Poverty Assessment : A Resilient People in a Harsh Environment », Population and Human Resources Division, West Central Africa Department, Africa Region. The World Bank, Washington DC.
- The World Bank (1997). « Country Assistance Strategy of the World Bank Group for the Republic of Niger », Country Department 13, Africa Region. The World Bank, Washington DC.
- The World Bank Indicators 2000
- UNICEF: "Enquêtes à Indicateurs Multiples: MICS 2000

Annexes

Annexe 1 . Cartes de la pauvreté

Carte N° 1 : Evaluation multi-paramétrique de la vulnérabilité au Niger

Carte N° 2 : Degré de gravité de la pauvreté

Carte N° 3 : Villages n'ayant pas d'école primaire dans un rayon de 5 Km

Carte N° 4 : Répartition des infrastructures scolaires

Carte N° 5 : Villages situés à plus de 5 km d'un Centre de Santé ou d'un Hôpital

Carte N° 6 : Répartition des infrastructures sanitaires

Carte N° 7 : Villages sans puits

Carte N° 8 : Répartition des infrastructures hydrauliques

Carte N° 9 : Réseau routier

Annexe 2 . Cadrage Macroéconomique

SCENARIO 0: Scénario de référence
PIB et Composantes

	Historique			Est	Projections			
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	(en milliards de Franc CFA)							
PIB à prix courant	1225,17	1242,6	1280,4	1399,1	1500,1	1591,7	1691,6	1798,06
PIB à prix constant	910,25	905,35	896,33	942,04	984,34	1019,68	1054,77	1100,06
	(Taux de croissance annuelle %, sauf indication contraire)							
PIB								
PIB courant	13,74	1,42	3,04	9,27	7,22	6,11	6,28	6,29
PIB reel	10,52	-0,54	-1,00	5,10	4,49	3,59	3,44	4,29
Population	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30
PIB par tete	7,22	-3,84	-4,30	1,80	1,19	0,29	0,14	0,99
Prix								
Deflateur du PIB	3,22	1,96	4,04	4,17	2,73	2,52	2,83	2,00
Prix export (CFA)	-1,91	12,19	-2,46	-2,11	-2,13	0,77	0,92	0,81
Prix import (CFA)	-5,90	-5,54	14,90	-0,31	-2,53	-0,33	1,12	1,01
Terme de l'echange	3,99	17,73	-17,36	-1,80	0,40	1,10	-0,20	-0,20
Taux de change	602,00	615,70	712,00	729,00	718,60	715,50	712,80	709,30
Evolutions sectorielles								
P.I.B aux prix marche	10,52	-0,54	-1,00	5,10	4,49	3,59	3,44	4,29
Agriculture	37,00	-9,20	-14,60	10,00	4,00	3,00	3,00	6,00
Foret, peche	2,80	3,50	4,20	4,50	4,00	4,00	4,00	4,00
Elevage	3,90	4,50	1,50	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Autres secteurs	4,90	2,70	4,20	4,30	4,30	4,30	4,30	4,30
Commerce et Transports	2,70	-2,00	2,00	4,50	5,00	5,00	5,00	5,00
Electricite, Industrie	2,50	3,50	4,50	4,58	5,00	5,00	5,00	5,00
Mines	1,70	-1,00	0,00	0,00	-1,00	-1,00	-1,00	-1,00
B.T.P.	8,70	5,00	7,50	12,00	8,00	8,00	8,00	8,00
Autres services	2,50	2,14	4,20	4,90	3,00	4,00	5,00	6,00
Administration publique	0,30	-0,02	0,00	1,00	3,00	4,00	4,00	4,00
PIB aux coûts des facteurs	10,60	-0,73	-1,21	5,10	4,49	3,59	3,44	4,29
Droits et taxes sur imports	10,52	-0,54	-1,00	5,10	4,49	3,59	3,44	4,29
Consommation finale totale	6,54	1,82	-1,78	6,11	3,96	3,16	3,04	3,78
Consommation finale des menages	7,49	2,06	-2,22	7,16	3,04	3,23	3,46	3,95
Consommation finale des APU	2,00	0,60	0,50	0,89	8,83	2,79	0,94	2,91
FBCF totale	3,54	12,13	2,30	4,53	6,77	6,52	5,43	5,04
Exportations	-2,29	8,27	-6,33	3,71	6,72	6,96	6,04	5,60
Importations	3,30	2,23	2,68	3,98	5,67	5,86	5,22	4,84
	(en pourcentage du PIB)							
Agriculture	17,32	19,41	20,55	21,31	21,29	21,28	21,25	21,82
Foret, peche	3,03	3,23	3,83	3,77	3,77	3,81	3,84	3,87
Elevage	12,71	10,99	11,01	9,87	10,26	10,06	10,05	10,14
Autres secteurs	30,86	33,39	35,25	31,65	31,71	32,11	32,46	32,80
Commerce et Transports	2,28	2,41	2,50	2,47	2,49	2,54	2,58	2,63
Electricite, Industrie	2,11	2,18	2,24	2,20	2,22	2,27	2,31	2,35
Mines	2,78	2,77	2,78	2,62	2,50	2,40	2,30	2,21
B.T.P.	1,01	1,21	1,44	1,52	1,57	1,65	1,73	1,81
Autres services	1,23	21,72	16,32	21,18	13,66	13,15	12,89	11,84
Administration publique	8,02	7,66	7,44	7,14	7,50	7,41	7,18	7,09
Droits et taxes sur imports	2,59	4,14	4,55	4,51	4,53	4,55	4,56	4,61
Consommation finale totale	92,63	91,03	93,93	86,57	86,31	86,44	86,39	86,91
Consommation finale des menages	81,22	79,22	82,24	75,45	74,69	74,84	75,05	75,59
Consommation finale des APU	11,41	11,81	11,69	11,12	11,62	11,60	11,35	11,31
FBCF totale	12,29	12,76	13,29	13,38	13,69	14,01	14,26	14,64
Exportations	15,39	15,94	15,65	15,75	16,18	16,65	17,04	17,57
Importations	21,47	20,54	23,81	23,72	24,12	24,64	25,03	25,56

Source: Autorités Nigériennes, Services du Fonds et le groupe Macro -DGP/MF/E

SCENARIO 0: Scénario de référence

Tableau Resume

Surface: 1 267 000 km²

Population totale 2001 (en millions): 10,8

PIB par tete 2001: \$ 172

Taux officiel de pauvreté 1994: 63%

Taux de croissance moyen 1994- 2000 : 2,5% ; 2001-2005 : 4 % (projection)

	Historique		Est	Projections				
	1998	1999		2000	2001	2002	2003	2004
(en milliards de Franc CFA)								
PIB à prix courant	1225,2	1242,6	1280,4	1399,1	1500,1	1591,7	1691,6	1798,1
PIB à prix Constant	910,2	905,3	896,3	942,0	984,3	1019,7	1054,8	1100,1
Taux de croissance annuelle %, sauf indication contraire								
PIB								
PIB courant (croissance annuelle, %)	13,7	1,4	3,0	9,3	7,2	6,1	6,3	6,3
PIB reel (croissance annuelle, %)	10,5	-0,5	-1,0	5,1	4,5	3,6	3,4	4,3
Croissance population	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
PIB par tete (croissance annuelle, %)	7,2	-3,8	-4,3	1,8	1,2	0,3	0,1	1,0
Prix								
Deflateur du PIB (croissance annuelle, %)	3,2	2,0	4,0	4,2	2,7	2,5	2,8	2,0
Prix export (CFA, croissance annuelle, %)	-1,9	12,2	-2,5	-2,1	-2,1	0,8	0,9	0,8
Prix import (CFA, croissance annuelle, %)	-5,9	-5,5	14,9	-0,3	-2,5	-0,3	1,1	1,0
Terme de l'echange	4,0	17,7	-17,4	-1,8	0,4	1,1	-0,2	-0,2
Taux de change	602,0	615,7	712,0	729,0	718,6	715,5	712,8	709,3
Evolutions sectorielles								
P.I.B aux prix marche	10,5	-0,5	-1,0	5,1	4,5	3,6	3,4	4,3
Secteur Informel	13,4	-0,9	-1,9	5,8	4,2	3,9	3,9	4,7
dont Agriculture	37,0	-9,2	-14,6	10,0	4,0	3,0	3,0	6,0
Elevage	3,9	4,5	1,5	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Secteur Moderne	2,5	0,0	2,2	3,5	3,0	3,2	3,4	3,5
Consommation finale totale	6,5	1,8	-1,8	6,1	4,0	3,2	3,0	3,8
Consommation finale des menages	7,5	2,1	-2,2	7,2	3,0	3,2	3,5	4,0
Consommation finale des APU	2,0	0,6	0,5	0,9	8,8	2,8	0,9	2,9
FBCF totale	12,1	2,3	4,5	6,8	6,5	5,4	5,0	5,9
Exportations	8,3	-6,3	3,7	6,7	7,0	6,0	5,6	6,4
Importations	2,2	2,7	4,0	5,7	5,9	5,2	4,8	5,4
en pourcentage du PIB								
Secteur Informel	60,1	65,6	70,2	65,5	65,5	66,0	66,5	67,5
dont Agriculture	17,3	19,4	20,5	21,3	21,3	21,3	21,2	21,8
Elevage	8,9	9,5	10,5	8,8	8,8	8,8	8,9	9,0
Secteur Moderne	9,4	30,3	25,3	30,0	22,4	22,0	21,8	20,8
Consommation finale totale	92,6	91,0	93,9	86,6	86,3	86,4	86,4	86,9
Consommation finale des menages	81,2	79,2	82,2	75,5	74,7	74,8	75,0	75,6
Consommation finale des APU	11,4	11,8	11,7	11,1	11,6	11,6	11,3	11,3
FBCF totale	12,3	12,8	13,3	13,4	13,7	14,0	14,3	14,6
Exportations	15,4	15,9	15,7	15,7	16,2	16,7	17,0	17,6
Importations	21,5	20,5	23,8	23,7	24,1	24,6	25,0	25,6
Gouvernement								
Recettes totales	8,8	8,5	8,6	8,5	10,7	10,8	11,5	11,9
dont recettes fiscales	7,9	8,0	8,0	8,0	10,1	10,1	10,8	11,2
Depenses totales et prêts nets	17,3	17,9	16,2	16,7	18,4	18,8	18,4	17,8
Depenses courantes	11,6	12,4	11,2	11,0	11,4	11,3	10,9	10,8
dont salaires	3,7	4,1	4,0	3,6	3,5	3,3	3,2	3,1
Depenses en capital	5,7	5,6	5,2	5,8	7,0	7,6	7,5	7,1
Solde global (base engagement)	-8,5	-9,4	-7,6	-7,2	-7,7	-8,0	-7,0	-6,0
Solde de base	-3,6	-5,2	-3,0	-2,9	-2,1	-1,8	-0,7	-0,2
Solde global (base caisse)	-8,9	-5,4	-16,3	-9,7	-9,6	-9,6	-8,4	-7,1
Gap residuel (par rapport au programme) en milliard de CFA					74,0	75,4	64,2	43,4

Source: Autorités Nigériennes, Services du Fonds et le groupe Macro -DGP/MF/E

**TABLEAU DES OPERATIONS
FINANCIERES DE L'ETAT**
Scenario 0: Scénario de référence

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
(en milliards de Francs CFA)								
Recettes totales	108,09	105,26	110,09	132,12	160,91	171,55	193,75	213,25
Recettes fiscales	97,19	99,76	102,71	123,32	151,36	161,42	183,01	201,79
Taxes sur commerce extérieur	56,90	51,35	58,47	65,21	71,10	77,06	83,21	90,31
Taxes sur biens et services	16,66	22,35	21,88	24,54	33,00	35,02	40,60	44,95
Impôts sur rev. et profits	18,27	18,88	17,07	27,98	39,75	41,38	45,67	48,55
Autres rec. fiscales	5,36	7,18	5,29	5,60	7,50	7,96	13,53	17,98
Recettes non fiscales	8,42	3,30	3,89	4,40	4,56	4,84	5,14	5,46
Recettes bud. ann + c.s	2,48	2,20	3,49	4,40	5,00	5,30	5,60	6,00
Dépenses	211,94	221,95	206,89	233,32	276,19	299,62	311,36	320,82
Dépenses courantes totales	142,49	154,07	143,77	153,60	171,54	179,59	184,88	193,79
Dépenses courantes budgétaires	134,40	147,10	138,46	145,23	163,14	170,94	175,97	184,61
Traitements et salaires	45,06	50,62	51,84	50,06	52,08	53,12	54,19	55,27
Matériels et fournitures	45,29	59,63	41,00	41,80	47,24	52,29	54,43	55,72
Subventions et transferts	24,83	17,12	24,02	27,35	37,22	41,83	43,56	44,43
Intérêts exigibles	19,22	19,73	21,59	26,02	26,59	23,70	23,79	29,20
Dette extérieure	17,79	18,47		24,01	23,89	21,00	21,09	26,50
Dette intérieure	1,43	1,26	1,96	2,01	2,70	2,70	2,70	2,70
Budgets annexes/comptes spéciaux	8,09	6,97	5,31	8,36	8,40	8,65	8,91	9,18
Dépenses en capital et prêts nets	69,45	67,88	63,13	79,72	104,66	120,02	126,48	127,02
Dépenses d'équipement	69,85	69,29	66,26	80,67	105,64	121,02	127,48	128,02
Sur ressources budgétaires	9,74	17,10	8,10	19,94	22,02	21,97	21,99	23,37
Sur ressources extérieures	60,11	52,19	58,16	60,73	83,62	99,06	105,49	104,65
dont: ressources PPTÉ		7,20	9,28	29,02	34,44	32,74
Prêts nets	-0,40	-1,41	-3,13	-0,95	-0,98	-1,00	-1,00	-1,00
Solde global (base engagement)	-103,85	-116,69	-96,80	-101,19	-115,28	-128,06	-117,61	-107,57
Balance de base	-43,74	-64,50	-38,65	-40,46	-31,66	-29,01	-12,12	-2,91
Variation des arriérés (reduction -)	-4,60	49,13	-111,96	-34,00	-28,00	-25,00	-25,00	-20,20
Arriérés intérieurs	-19,32	23,56	3,60	-34,00	-28,00	-25,00	-25,00	-20,20
Arriérés extérieurs	14,72	25,57	-115,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde global (base encais./décais.)	-108,45	-67,56	-208,77	-135,19	-143,28	-153,06	-142,61	-127,77
Financement	104,71	63,24	208,76	134,83	69,32	77,63	78,38	84,39
Financement extérieur	118,42	56,03	228,95	119,97	71,80	77,48	85,38	93,24
Dons	65,42	47,79	52,00	53,20	38,71	41,38	43,98	46,74
Aide budgétaire	26,73	12,14	22,16	21,29	0,00	0,00	0,00	0,00
Aide projets	38,69	35,65	29,84	31,91	38,71	41,38	43,98	46,74
Prêts	51,96	24,59	54,61	57,18	35,63	28,65	27,06	25,17
Budgétaires	30,54	8,05	26,30	35,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Projets	21,42	16,54	28,31	21,62	35,63	28,65	27,06	25,17
Amortissement exigible	-25,71	-23,84	-35,39	-40,78	-34,85	-37,26	-37,12	-37,50
Allègement de la dette	26,75	7,49	157,72	33,74	32,30	44,71	51,46	58,82
Service de la dette courante	14,02	7,49	4,63	24,96	22,10	8,43	8,40	17,90
Arriérés	12,73	0,00	153,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistance PPTE	0,00	0,00	0,00	8,79	10,20	36,27	43,06	40,92
Dette en discussion		16,63	0,00	0,00	0,00	
Financement intérieur	-13,71	7,21	-20,19	14,86	-2,48	0,15	-7,00	-8,85
Secteur bancaire	-11,03	7,80	-28,65	13,89	-2,48	0,15	-7,00	-8,85
Secteur non bancaire	-3,98	-0,59	-0,04	0,97	0,00	0,00	0,00	0,00
Privatisation, recettes	1,30	0,00	8,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Déficit de ressources (+) 1/					73,96	75,44	64,23	43,38

Source: Autorités Nigériennes, Services du Fonds et le groupe Macro -DGP/MF/E

SCENARIO 1: Scenarion de croissance faible selon tendance 94/00
PIB et Composantes

	<i>Historique</i>		<i>Est</i>	<i>Projections</i>				
	1998	1999		2000	2001	2002	2003	2004
	<i>(en milliards de Franc CFA)</i>							
PIB à prix courant	981,0	1242,6	1280,4	1399,1	1483,9	1548,7	1613,5	1684,4
PIB à prix constant	910,2	905,3	896,3	942,0	970,9	993,8	1015,6	1039,8
	<i>(Taux de croissance annuelle %, sauf indication contraire)</i>							
PIB								
PIB courant	10,28	10,55	9,32	9,10	6,06	4,36	4,19	4,39
PIB reel	10,52	-0,54	-1,00	5,10	3,06	2,36	2,19	2,39
Population	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30
PIB par tete	7,22	-3,84	-4,30	1,80	-0,24	-0,94	-1,11	-0,91
Prix								
Deflateur du PIB	-0,24	11,09	10,32	4,00	3,00	2,00	2,00	2,00
Prix export (CFA)	-1,91	12,19	-2,46	-2,11	-2,13	0,77	0,92	0,81
Prix import (CFA)	-5,90	-5,54	14,90	-0,31	-2,53	-0,33	1,12	1,01
Terme de l'echange	3,99	17,73	-17,36	-1,80	0,40	1,10	-0,20	-0,20
Taux de change	602	616	712	729	719	716	713	709
Evolutions sectorielles								
P.I.B aux prix marche	10,52	-0,54	-1,00	5,10	3,06	2,36	2,19	2,39
Agriculture	37,00	-9,20	-14,60	10,00	2,22	2,22	2,22	2,22
Foret, peche	2,80	3,50	4,20	4,50	2,00	2,00	2,00	2,00
Elevage	3,90	4,50	1,50	4,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Autres secteurs	4,90	2,70	4,20	4,30	3,00	3,00	3,00	3,00
Commerce et Transports	2,70	-2,00	2,00	4,50	2,57	2,57	2,57	2,57
Electricite, Industrie	2,50	3,50	4,50	4,58	2,75	2,75	2,75	2,75
Mines	1,70	-1,00	0,00	0,00	-1,00	-1,00	-1,00	-1,00
B.T.P.	8,70	5,00	7,50	16,00	3,62	3,62	3,62	3,62
Autres services	2,50	2,14	4,20	4,90	2,00	2,00	2,00	2,00
Administration publique	0,30	-0,02	0,00	1,00	2,00	2,00	2,00	2,00
PIB aux coûts des facteurs	10,60	-0,73	-1,21	5,10	3,06	2,36	2,19	2,39
Droits et taxes sur imports	10,52	-0,54	-1,00	5,10	3,06	2,36	2,19	2,39
Consommation finale totale	5,01	6,54	1,82	-1,78	5,55	2,60	1,82	1,62
Consommation finale des menages	7,49	2,06	-2,22	6,49	3,42	1,38	2,31	2,09
Consommation finale des APU	2,00	0,60	0,50	0,89	-1,68	4,22	-2,04	0,44
FBCF totale	3,54	12,13	2,30	4,53	5,69	4,31	3,30	2,85
Exportations	-2,29	8,27	-6,33	3,71	6,72	3,00	3,00	3,00
Importations	3,30	2,23	2,68	3,98	3,24	2,20	1,60	1,36
	<i>(en pourcentage du PIB)</i>							
Agriculture	21,63	19,41	20,55	21,31	21,15	21,34	21,56	21,75
Foret, peche	3,78	3,23	3,83	3,77	3,74	3,76	3,80	3,82
Elevage	12,71	13,31	13,76	9,87	10,06	9,67	9,58	9,65
Autres secteurs	38,54	33,39	35,25	31,65	31,66	32,18	32,77	33,31
Commerce et Transports	2,85	2,41	2,50	2,47	2,46	2,49	2,52	2,55
Electricite, Industrie	2,63	2,18	2,24	2,20	2,20	2,23	2,27	2,30
Mines	3,47	2,77	2,78	2,62	2,52	2,47	2,41	2,36
B.T.P.	1,26	1,21	1,44	1,57	1,58	1,62	1,65	1,69
Autres services	1,54	21,72	16,32	21,13	13,91	13,00	12,07	11,14
Administration publique	10,01	7,66	7,44	7,14	7,58	7,62	7,53	7,57
Droits et taxes sur imports	3,23	4,14	4,55	4,51	4,51	4,56	4,61	4,66
Consommation finale totale	90,79	91,03	93,93	86,10	85,92	86,27	86,78	87,24
Consommation finale des menages	76,54	79,22	82,24	74,98	75,31	75,35	76,21	76,77
Consommation finale des APU	14,25	11,81	11,69	11,12	10,62	10,92	10,57	10,48
FBCF totale	15,35	12,76	13,29	13,24	13,42	13,68	13,91	14,12
Exportations	19,22	15,94	15,65	15,75	15,75	16,01	16,30	16,57
Importations	26,82	20,54	23,81	23,17	23,00	23,06	23,11	23,11

SCENARIO 1: Scenarion de croissance faible selon tendance 94/00**Tableau Resume**Surface: 1 267 000 km²

Population totale 2001 (en millions): 10,8

PIB par tete:

Taux officiel de pauvreté: 63%

Taux de croissance moyen 1994- 2000 : 2,5% ; 2001-2005 : 2.5 % (projection)

	Historique			Est	Projections			
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
PIB (en milliards de Franc CFA)								
PIB à prix courant	981,0	1242,6	1280,4	1399,1	1483,9	1548,7	1613,5	1684,4
PIB à prix Constant	910,2	905,3	896,3	942,0	970,9	993,8	1015,6	1039,8
Taux de croissance annuelle %, sauf indication contraire								
PIB								
PIB courant (croissance annuelle, %)	10,28	10,55	9,32	9,10	6,06	4,36	4,19	4,39
PIB reel (croissance annuelle, %)	10,52	-0,54	-1,00	5,10	3,06	2,36	2,19	2,39
Croissance population	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30
PIB par tete (croissance annuelle, %)	7,22	-3,84	-4,30	1,80	-0,24	-0,94	-1,11	-0,91
Prix								
Deflateur du PIB (croissance annuelle, %)	-0,24	11,09	10,32	4,00	3,00	2,00	2,00	2,00
Prix export (CFA,croissance annuelle, %)	-1,91	12,19	-2,46	-2,11	-2,13	0,77	0,92	0,81
Prix import (CFA, croissance annuelle, %)	-5,90	-5,54	14,90	-0,31	-2,53	-0,33	1,12	1,01
Terme de l'echange	3,99	17,73	-17,36	-1,80	0,40	1,10	-0,20	-0,20
Taux de change	602,00	615,70	712,00	729,00	718,60	715,50	712,80	709,30
Evolutions sectorielles								
P.I.B aux prix marche	10,52	-0,54	-1,00	5,10	3,06	2,36	2,19	2,39
Secteur Informel	13,42	-0,93	-1,91	5,77	2,58	2,58	2,58	2,58
dont Agriculture	37,00	-9,20	-14,60	10,00	2,22	2,22	2,22	2,22
Elevage	3,90	4,50	1,50	4,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Secteur Moderne	2,52	0,03	2,23	3,49	1,44	1,47	1,50	1,53
Consommation finale totale	6,54	1,82	-1,78	5,55	2,60	1,82	1,62	1,84
Consommation finale des menages	7,49	2,06	-2,22	6,49	3,42	1,38	2,31	2,09
Consommation finale des APU	2,00	0,60	0,50	0,89	-1,68	4,22	-2,04	0,44
FBCF totale	12,13	2,30	4,53	5,69	4,31	3,30	2,85	2,89
Exportations	8,27	-6,33	3,71	6,72	3,00	3,00	3,00	3,00
Importations	2,23	2,68	3,98	3,24	2,20	1,60	1,36	1,36
en pourcentage du PIB								
Secteur Informel	75,00	65,57	70,17	65,50	65,23	66,03	66,94	67,74
dont Agriculture	21,63	19,41	20,55	21,31	21,15	21,34	21,56	21,75
Elevage	11,05	9,53	10,54	8,76	8,68	8,74	8,81	8,87
Secteur Moderne	11,75	30,30	25,28	29,99	22,67	21,80	20,92	20,04
Consommation finale totale	90,79	91,03	93,93	86,10	85,92	86,27	86,78	87,24
Consommation finale des menages	76,54	79,22	82,24	74,98	75,31	75,35	76,21	76,77
Consommation finale des APU	14,25	11,81	11,69	11,12	10,62	10,92	10,57	10,48
FBCF totale	15,35	12,76	13,29	13,24	13,42	13,68	13,91	14,12
Exportations	19,22	15,94	15,65	15,75	15,75	16,01	16,30	16,57
Importations	26,82	20,54	23,81	23,17	23,00	23,06	23,11	23,11
Gouvernement								
Recettes totales	11,02	8,47	8,60	8,53	9,45	9,72	9,99	10,20
dont recettes fiscales	9,91	8,03	8,02	8,03	8,81	9,07	9,34	9,54
Depenses totales et prets nets	21,61	17,86	16,16	16,68	17,16	18,11	17,70	17,13
Depenses courantes	14,53	12,40	11,23	10,98	10,38	10,57	10,13	9,92
dont salaires	4,59	4,07	4,05	3,58	3,51	3,43	3,36	3,28
Depenses en capital	7,12	5,58	5,17	5,77	6,85	7,60	7,64	7,27
Solde global (base engagement)	-10,59	-9,39	-7,56	-7,20	-7,71	-8,39	-7,71	-6,93
Solde de base	-4,46	-5,19	-3,02	-2,86	-2,08	-1,99	-1,17	-0,71
Solde global (base caisse)	-11,06	-5,44	-16,30	-9,63	-9,60	-10,00	-9,26	-8,13
Gap residuel (par rapport au programme)								
en milliard de CFA					73,10	77,31	71,03	52,47

**TABLEAU DES OPERATIONS
FINANCIERES DE L'ETAT**
1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005
Scenario de croissance faible

	(en milliards de Francs CFA)							
Recettes totales	108,09	105,26	110,09	132,58	140,28	150,49	161,21	171,82
Recettes fiscales	97,19	99,76	102,71	123,78	130,77	140,48	150,71	160,70
Taxes sur commerce extérieur	56,90	51,35	58,47	63,70	67,06	70,17	73,26	76,49
Taxes sur biens et services	16,66	22,35	21,88	24,54	26,02	30,97	32,27	33,69
Impôts sur rev. et profits	18,27	18,88	17,07	27,98	29,68	30,97	32,27	33,69
Autres rec. fiscales	5,36	7,18	5,29	7,56	8,01	8,36	12,91	16,84
Recettes non fiscales	8,42	3,30	3,89	4,40	4,51	4,70	4,90	5,12
Recettes bud. ann + c.s	2,48	2,20	3,49	4,40	5,00	5,30	5,60	6,00
Dépenses	211,94	221,95	206,89	233,32	254,69	280,43	285,62	288,48
Dépenses courantes totales	142,49	154,07	143,77	153,60	154,02	163,66	163,41	167,03
Dépenses courantes budgétaires	134,40	147,10	138,46	145,23	147,14	156,29	156,23	160,04
Traitements et salaires	45,06	50,62	51,84	50,06	52,08	53,12	54,19	55,27
Matériels et fournitures	45,29	59,63	41,00	41,80	38,69	44,54	43,85	42,43
Subventions et transferts	24,83	17,12	24,02	27,35	30,48	35,63	35,10	33,84
Intérêts exigibles	19,22	19,73	21,59	26,02	25,89	23,00	23,09	28,50
Dette extérieure	17,79	18,47	19,63	24,01	23,89	21,00	21,09	26,50
Dette intérieure	1,43	1,26	1,96	2,01	2,00	2,00	2,00	2,00
Budgets annexes/comptes spéciaux	8,09	6,97	5,31	8,36	6,88	7,37	7,18	6,99
Dépenses en capital et prêts nets	69,45	67,88	63,13	79,72	100,67	116,77	122,21	121,45
Dépenses d'équipement	69,85	69,29	66,26	80,67	101,65	117,77	123,21	122,45
Sur ressources budgétaires	9,74	17,10	8,10	19,94	18,03	18,71	17,72	17,80
Sur ressources extérieures	60,11	52,19	58,16	60,73	83,62	99,06	105,49	104,65
dont: ressources PPTE		7,20	9,28	29,02	34,44	32,74
Prêts nets	-0,40	-1,41	-3,13	-0,95	-0,98	-1,00	-1,00	-1,00
Solde global (base engagement)	-103,85	-116,69	-96,80	-100,74	-114,41	-129,94	-124,41	-116,66
Balance de base	-43,74	-64,50	-38,65	-40,01	-30,79	-30,88	-18,92	-12,01
Variation des arriérés (reduction -)	-4,60	49,13	-111,96	-34,00	-28,00	-25,00	-25,00	-20,20
Arriérés intérieurs	-19,32	23,56	3,60	-34,00	-28,00	-25,00	-25,00	-20,20
Arriérés extérieurs	14,72	25,57	-115,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde global (base encais./décais.)	-108,45	-67,56	-208,77	-134,74	-142,41	-154,94	-149,41	-136,86
Financement	104,71	63,24	208,76	134,83	69,32	77,63	78,38	84,39
Financement extérieur	118,42	56,03	228,95	119,97	71,80	77,48	85,38	93,24
Dons	65,42	47,79	52,00	53,20	38,71	41,38	43,98	46,74
Aide budgétaire	26,73	12,14	22,16	21,29	0,00	0,00	0,00	0,00
Aide projets	38,69	35,65	29,84	31,91	38,71	41,38	43,98	46,74
Prêts	51,96	24,59	54,61	57,18	35,63	28,65	27,06	25,17
Budgétaires	30,54	8,05	26,30	35,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Projets	21,42	16,54	28,31	21,62	35,63	28,65	27,06	25,17
Amortissement exigible	-25,71	-23,84	-35,39	-40,78	-34,85	-37,26	-37,12	-37,50
Allègement de la dette	26,75	7,49	157,72	33,74	32,30	44,71	51,46	58,82
Service de la dette courante	14,02	7,49	4,63	24,96	22,10	8,43	8,40	17,90
Arriérés	12,73	0,00	153,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistance PPTE	0,00	0,00	0,00	8,79	10,20	36,27	43,06	40,92
Dette en discussion		16,63	0,00	0,00	0,00	
Financement intérieur	-13,71	7,21	-20,19	14,86	-2,48	0,15	-7,00	-8,85
Secteur bancaire	-11,03	7,80	-28,65	13,89	-2,48	0,15	-7,00	-8,85
Secteur non bancaire	-3,98	-0,59	-0,04	0,97	0,00	0,00	0,00	0,00
Privatisation, recettes	1,30	0,00	8,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Déficit de ressources (+) 1/					73,10	77,31	71,03	52,47

Source: DGP/MF/E

**SCENARIO 2: Croissance forte
PIB et Composantes**

	Historique		Est	Projections				
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	<i>(en milliards de Franc CFA)</i>							
PIB à prix courant	981,0	1242,6	1280,4	1399,1	1517,7	1630,4	1754,3	1897,7
PIB à prix constant	910,2	905,3	896,3	942,0	988,9	1042,6	1100,9	1169,0
	<i>(Taux de croissance annuelle %, sauf indication contraire)</i>							
PIB								
PIB courant	10,28	10,55	9,32	9,10	8,48	7,43	7,60	8,18
PIB reel	10,52	-0,54	-1,00	5,10	4,98	5,43	5,60	6,18
Population	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30
PIB par tete	7,22	-3,84	-4,30	1,80	1,68	2,13	2,30	2,88
Prix								
Deflateur du PIB	-0,24	11,09	10,32	4,00	3,50	2,00	2,00	2,00
Prix export (CFA)	-1,91	12,19	-2,46	-2,11	-2,13	0,77	0,92	0,81
Prix import (CFA)	-5,90	-5,54	14,90	-0,31	-2,53	-0,33	1,12	1,01
Terme de l'echange	3,99	17,73	-17,36	-1,80	0,40	1,10	-0,20	-0,20
Taux de change	602	616	712	729	719	716	713	709
Evolutions sectorielles								
P.I.B aux prix marche	10,52	-0,54	-1,00	5,10	4,98	5,43	5,60	6,18
Agriculture	37,00	-9,20	-14,60	10,00	4,00	5,00	5,00	6,00
Foret, peche	2,80	3,50	4,20	4,50	4,00	4,00	4,00	4,00
Elevage	3,90	4,50	1,50	4,00	5,00	5,00	6,00	6,00
Autres secteurs	4,90	2,70	4,20	4,30	5,00	7,00	7,30	7,50
Commerce et Transports	2,70	-2,00	2,00	4,50	5,00	7,00	8,00	9,00
Electricite, Industrie	2,50	3,50	4,50	4,58	5,00	6,00	6,00	6,00
Mines	1,70	-1,00	0,00	0,00	-1,00	-1,00	-1,00	-1,00
B.T.P.	8,70	5,00	7,50	16,00	15,00	15,00	15,00	15,00
Autres services	2,50	2,14	4,20	4,90	6,00	7,00	8,00	8,00
Administration publique	0,30	-0,02	0,00	1,00	6,00	7,00	7,00	6,00
PIB aux coûts des facteurs	10,60	-0,73	-1,21	5,10	4,98	5,43	5,60	6,18
Droits et taxes sur imports	10,52	-0,54	-1,00	5,10	4,98	5,43	5,60	6,18
Consommation finale totale	5,01	6,54	1,82	-1,78	6,11	4,39	4,77	4,90
Consommation finale des menages	7,49	2,06	-2,22	7,16	3,55	5,17	5,67	5,84
Consommation finale des APU	2,00	0,60	0,50	0,89	8,83	2,79	0,94	2,91
FBCF totale	3,54	12,13	2,30	4,53	6,77	7,08	7,66	7,97
Exportations	-2,29	8,27	-6,33	3,71	6,72	7,49	8,22	8,62
Importations	3,30	2,23	2,68	3,98	5,67	6,25	6,84	7,22
	<i>(en pourcentage du PIB)</i>							
Agriculture	21,63	19,41	20,55	21,31	21,04	21,18	21,29	21,49
Foret, peche	3,78	3,23	3,83	3,77	3,73	3,72	3,70	3,66
Elevage	12,71	13,31	13,76	9,87	10,36	10,25	10,32	10,49
Autres secteurs	38,54	33,39	35,25	31,65	31,56	32,37	33,25	34,04
Commerce et Transports	2,85	2,41	2,50	2,47	2,46	2,52	2,61	2,71
Electricite, Industrie	2,63	2,18	2,24	2,20	2,20	2,23	2,27	2,29
Mines	3,47	2,77	2,78	2,62	2,47	2,34	2,22	2,09
B.T.P.	1,26	1,21	1,44	1,57	1,71	1,89	2,08	2,28
Autres services	1,54	21,72	16,32	21,13	14,19	13,16	12,14	11,08
Administration publique	10,01	7,66	7,44	7,14	7,41	7,23	6,92	6,72
Droits et taxes sur imports	3,23	4,14	4,55	4,51	4,50	4,54	4,59	4,64
Consommation finale totale	90,79	91,03	93,93	86,57	85,68	86,13	86,61	86,98
Consommation finale des menages	76,54	79,22	82,24	75,45	74,19	74,81	75,67	76,26
Consommation finale des APU	14,25	11,81	11,69	11,12	11,49	11,32	10,94	10,72
FBCF totale	15,35	12,76	13,29	13,38	13,60	14,04	14,51	15,02
Exportations	19,22	15,94	15,65	15,75	16,07	16,67	17,34	18,06
Importations	26,82	20,54	23,81	23,72	23,93	24,51	25,16	25,83

Source: DGP/MF/E

SCENARIO 2: Croissance forte
Tableau Resume

Surface: **1 267 000 km²**Population totale 2001 (en millions): **10,8**PIB par tete 2001: **\$ 172**Taux officiel de pauvreté 1994: **63%**Taux de croissance moyen 1994- 2000 : **2,5%** ; 2001-2005 : **5.5 %** (projection)

	<i>Historique</i>		<i>Est</i>	<i>Projections</i>				
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
PIB (en milliards de Franc CFA)								
PIB à prix courant	981,0	1242,6	1280,4	1399,1	1517,7	1630,4	1754,3	1897,7
PIB à prix Constant	910,2	905,3	896,3	942,0	988,9	1042,6	1100,9	1169,0
Taux de croissance annuelle %, sauf indication contraire								
PIB								
PIB courant (croissance annuelle, %)	10,28	10,55	9,32	9,10	8,48	7,43	7,60	8,18
PIB reel (croissance annuelle, %)	10,52	-0,54	-1,00	5,10	4,98	5,43	5,60	6,18
Croissance population	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30
PIB par tete (croissance annuelle, %)	7,22	-3,84	-4,30	1,80	1,68	2,13	2,30	2,88
Prix								
Deflateur du PIB (croissance annuelle, %)	-0,24	11,09	10,32	4,00	3,50	2,00	2,00	2,00
Prix export (CFA, croissance annuelle, %)	-1,91	12,19	-2,46	-2,11	-2,13	0,77	0,92	0,81
Prix import (CFA, croissance annuelle, %)	-5,90	-5,54	14,90	-0,31	-2,53	-0,33	1,12	1,01
Terme de l'echange	3,99	17,73	-17,36	-1,80	0,40	1,10	-0,20	-0,20
Taux de change	602,00	615,70	712,00	729,00	718,60	715,50	712,80	709,30
Evolutions sectorielles								
P.I.B aux prix marche	10,52	-0,54	-1,00	5,10	4,98	5,43	5,60	6,18
Secteur Informel	13,42	-0,93	-1,91	5,77	4,67	5,99	6,31	6,70
dont Agriculture	37,00	-9,20	-14,60	10,00	4,00	5,00	5,00	6,00
Elevage	3,90	4,50	1,50	4,00	5,00	5,00	6,00	6,00
Secteur Moderne	2,52	0,03	2,23	3,49	3,64	4,75	5,37	5,92
Consommation finale totale	6,54	1,82	-1,78	6,11	4,39	4,77	4,90	5,38
Consommation finale des menages	7,49	2,06	-2,22	7,16	3,55	5,17	5,67	5,84
Consommation finale des APU	2,00	0,60	0,50	0,89	8,83	2,79	0,94	2,91
FBCF totale	12,13	2,30	4,53	6,77	7,08	7,66	7,97	8,70
Exportations	8,27	-6,33	3,71	6,72	7,49	8,22	8,62	9,38
Importations	2,23	2,68	3,98	5,67	6,25	6,84	7,22	7,83
en pourcentage du PIB								
Secteur Informel	75,00	65,57	70,17	65,50	65,06	66,07	67,17	68,20
dont Agriculture	21,63	19,41	20,55	21,31	21,04	21,18	21,29	21,49
Elevage	11,05	9,53	10,54	8,76	8,74	8,80	8,93	9,01
Secteur Moderne	11,75	30,30	25,28	29,99	23,03	22,15	21,31	20,44
Consommation finale totale	90,79	91,03	93,93	86,57	85,68	86,13	86,61	86,98
Consommation finale des menages	76,54	79,22	82,24	75,45	74,19	74,81	75,67	76,26
Consommation finale des APU	14,25	11,81	11,69	11,12	11,49	11,32	10,94	10,72
FBCF totale	15,35	12,76	13,29	13,38	13,60	14,04	14,51	15,02
Exportations	19,22	15,94	15,65	15,75	16,07	16,67	17,34	18,06
Importations	26,82	20,54	23,81	23,72	23,93	24,51	25,16	25,83
Gouvernement								
Recettes totales	11,02	8,47	8,60	8,53	10,58	10,79	11,47	11,90
dont recettes fiscales	9,91	8,03	8,02	8,03	9,94	10,16	10,84	11,28
Depenses totales et prêts nets	21,61	17,86	16,16	16,68	18,20	18,38	17,75	16,91
Depenses courantes	14,53	12,40	11,23	10,98	11,30	11,02	10,54	10,21
dont salaires	4,59	4,07	4,05	3,58	3,43	3,26	3,09	2,91
Depenses en capital	7,12	5,58	5,17	5,77	6,96	7,42	7,27	6,75
Solde global (base engagement)	-10,59	-9,39	-7,56	-7,09	-7,62	-7,59	-6,28	-5,01
Solde de base	-4,46	-5,19	-3,02	-2,75	-2,11	-1,52	-0,27	0,50
Solde global (base caisse)	-11,06	-5,44	-16,30	-9,52	-9,47	-9,47	-8,28	-6,86
Gap résiduel (par rapport au programme) en milliard de CFA					74,38	76,69	71,88	53,42

Source: *DGP/MF/E*

**TABLEAU DES OPERATIONS
FINANCIERES DE L'ETAT**
1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005
Scenario 2: croissance forte

	(en milliards de Francs CFA)							
Recettes totales	108,09	105,26	110,09	134,08	160,50	175,85	201,16	225,74
Recettes fiscales	97,19	99,76	102,71	125,28	150,89	165,60	190,23	213,98
Taxes sur commerce extérieur	56,90	51,35	58,47	65,21	71,36	78,53	86,72	96,32
Taxes sur biens et services	16,66	22,35	21,88	24,54	33,39	35,87	42,10	47,44
Impôts sur rev. et profits	18,27	18,88	17,07	27,98	37,94	42,39	47,37	51,24
Autres rec. fiscales	5,36	7,18	5,29	7,56	8,20	8,80	14,03	18,98
Recettes non fiscales	8,42	3,30	3,89	4,40	4,61	4,95	5,33	5,77
Recettes bud. ann + c.s	2,48	2,20	3,49	4,40	5,00	5,30	5,60	6,00
Dépenses	211,94	221,95	206,89	233,32	276,19	299,62	311,36	320,82
Dépenses courantes totales	142,49	154,07	143,77	153,60	171,54	179,59	184,88	193,79
Dépenses courantes budgétaires	134,40	147,10	138,46	145,23	163,14	170,94	175,97	184,61
Traitements et salaires	45,06	50,62	51,84	50,06	52,08	53,12	54,19	55,27
Matériels et fournitures	45,29	59,63	41,00	41,80	47,24	52,29	54,43	55,72
Subventions et transferts	24,83	17,12	24,02	27,35	37,22	41,83	43,56	44,43
Intérêts exigibles	19,22	19,73	21,59	26,02	26,59	23,70	23,79	29,20
Dette extérieure	17,79	18,47	19,63	24,01	23,89	21,00	21,09	26,50
Dette intérieure	1,43	1,26	1,96	2,01	2,70	2,70	2,70	2,70
Budgets annexes/comptes spéciaux	8,09	6,97	5,31	8,36	8,40	8,65	8,91	9,18
Dépenses en capital et prêts nets	69,45	67,88	63,13	79,72	104,66	120,02	126,48	127,02
Dépenses d'équipement	69,85	69,29	66,26	80,67	105,64	121,02	127,48	128,02
Sur ressources budgétaires	9,74	17,10	8,10	19,94	22,02	21,97	21,99	23,37
Sur ressources extérieures	60,11	52,19	58,16	60,73	83,62	99,06	105,49	104,65
dont: ressources PPTÉ	7,20	9,28	29,02	34,44	32,74
Prêts nets	-0,40	-1,41	-3,13	-0,95	-0,98	-1,00	-1,00	-1,00
Solde global (base engagement)	-103,85	-116,69	-96,80	-99,23	-115,69	-123,77	-110,20	-95,07
Balance de base	-43,74	-64,50	-38,65	-38,50	-32,07	-24,71	-4,71	9,58
Variation des arriérés (reduction -)	-4,60	49,13	-111,96	-34,00	-28,00	-30,55	-35,00	-35,20
Arriérés intérieurs	-19,32	23,56	3,60	-34,00	-28,00	-30,55	-35,00	-35,20
Arriérés extérieurs	14,72	25,57	-115,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde global (base encais./décais.)	-108,45	-67,56	-208,77	-133,23	-143,69	-154,32	-145,20	-130,27
Financement	104,71	63,24	208,76	134,83	69,32	77,63	73,32	76,85
Financement extérieur	118,42	56,03	228,95	119,97	71,80	77,48	85,38	93,24
Dons	65,42	47,79	52,00	53,20	38,71	41,38	43,98	46,74
Aide budgétaire	26,73	12,14	22,16	21,29	0,00	0,00	0,00	0,00
Aide projets	38,69	35,65	29,84	31,91	38,71	41,38	43,98	46,74
Prêts	51,96	24,59	54,61	57,18	35,63	28,65	27,06	25,17
Budgétaires	30,54	8,05	26,30	35,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Projets	21,42	16,54	28,31	21,62	35,63	28,65	27,06	25,17
Amortissement exigible	-25,71	-23,84	-35,39	-40,78	-34,85	-37,26	-37,12	-37,50
Allègement de la dette	26,75	7,49	157,72	33,74	32,30	44,71	51,46	58,82
Service de la dette courante	14,02	7,49	4,63	24,96	22,10	8,43	8,40	17,90
Arriérés	12,73	0,00	153,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistance PPTÉ	0,00	0,00	0,00	8,79	10,20	36,27	43,06	40,92
Dette en discussion	16,63	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement intérieur	-13,71	7,21	-20,19	14,86	-2,48	0,15	-12,06	-16,39
Secteur bancaire	-11,03	7,80	-28,65	13,89	-2,48	0,15	-12,06	-16,39
Secteur non bancaire	-3,98	-0,59	-0,04	0,97	0,00	0,00	0,00	0,00
Privatisation, recettes	1,30	0,00	8,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Déficit de ressources (+) 1/					74,38	76,69	71,88	53,42

Source: DGP/MF/E

Annexe 3 : Matrice des réformes budgétaires et structurelles

OBJECTIFS ET RESULTATS FINAUX DU PROGRAMME	2001	2002	2003	CRITERES DE PERFORMANCE
1. Elaboration du Budget La planification et la préparation budgétaire reflètent les priorités du DSRP et les objectifs macroéconomiques	Cadrage macro-économique 2002-2004 est préparé y compris les plafonds de dépenses par secteur	Des budgets-programmes sont préparés pour les secteurs de l'éducation et de la santé	Des budgets-programmes sont préparés pour les secteurs du développement rural, des transports et des infrastructures	Document de cadrage macroéconomique
	Détermination du montant des bourses et allocations scolaires de la loi de Finances 2002 sur la base des données du recensement des bénéficiaires	Le premier document de cadrage de la dépense à moyen terme pour la période 2002-2003	Actualisation du cadrage de la dépense à moyen terme est préparée et approuvée pour la période 2003-2005	Document de budgets – programmes
	Toutes les institutions bénéficiaires de subvention un rapport sur l'exécution de leur budget de l'exercice 2000 et un budget prévisionnel 2002	Adoption d'une comptabilité standard pour les collectivités	Etendre les contrats-programme aux agences recevant des subventions	Les documents de cadrage à moyen terme de la dépense
	Déterminer pour les administrations de l'Etat des crédits nécessaires (eau, électricité, téléphone) reflétant le niveau réel des consommations	Contrats-programme pilotes avec les collectivités subventionnées	Les allocations de la loi de finances 2004 sont conformes aux plafonds des dépenses du cadrage macroéconomique du moyen terme	Les documents de la loi de finances approuvés par l'Assemblée Nationale
	Un avant projet de nomenclature budgétaire est achevé et transmis pour des observations à tous les ministères	Les crédits budgétaires de la loi des finances 2003 sont harmonisés avec le cadre de dépenses budgétaires à Moyen Terme		Contrats – programmes entre l'Etat et les collectivités subventionnées
		La loi de finances 2003 intègre les recommandations de la revue des dépenses publiques		Document révisé de nomenclature harmonisée
		Le programme de formation sur la nouvelle nomenclature est exécuté		Loi de finances 2003
2. Exécution du Budget L'exécution du budget est rationalisée et modernisée pour faciliter le suivi et le contrôle	Un groupe de travail inter-ministériel est mis en place avec pour mandat de faire un diagnostic du processus de dépenses courantes	Le diagnostic de la gestion des dépenses est complété et intégré dans la Revue de la Dépense Publique (RDP) 2002 et offre une base de discussion de la CFAA.	Un plan d'actions est mis en œuvre pour l'exécution du budget 2003 Diagnostic/RDP de la gestion des dépenses	Procédures révisées pour l'exécution du budget
	Un mécanisme sur les dépenses exceptionnelles est adopté pour assurer un contrôle adéquat et une prompte régularisation	Un plan d'action est préparé et adopté pour rationaliser la gestion des dépenses	Elargissement du Système d'Information Financière (SIF) aux ordonnateurs des crédits et aux bureaux régionaux du Trésor	Rapports du SIF sur les résultats Données complètes sur l'exécution du budget disponibles en temps réel

OBJECTIFS ET RESULTATS FINAUX DU PROGRAMME	2001	2002	2003	CRITERES DE PERFORMANCE
L'exécution du budget est entièrement automatisée et l'information est disponible en temps réel.	Le système d'information financière (SIF) est élargi aux régies financières et au Trésor National	Piloter l'extension du SIF aux administrations du réseau		
	<input type="checkbox"/>	Un plan d'actions pour élargir le SIF aux cellules déconcentrées du Trésor est préparé et mis en œuvre sur une base pilote		
	Le SIF intègre toutes les dépenses administrées au niveau central (y compris les salaires)	Le SIF intègre les données sur les dépenses d'investissement, le service de la dette et les pensions		
	Un plan d'actions pour connecter au système les administrateurs de crédit du niveau central est préparé			
La régulation des dépenses et la gestion de la trésorerie permettent une exécution normale et transparente du budget	Des plans de gestion de trésorerie constamment mis à jour sont préparés toutes les deux semaines	Un mécanisme institutionnel pratique est élaboré pour assurer une gestion transparente de la trésorerie	Des documents standards des offres sont adoptés conformément aux directives de l'UEMOA	Plans de gestion de trésorerie
La passation des marchés publics est efficiente et transparente	Les paiements sont faits suivant une procédure transparente			Pas de nouveaux arriérés intérieurs sur la période
	Un comité de pilotage de la réforme du code des marchés publics comprenant des représentants du secteur privé et de la société civile est en place	Un nouveau code des marchés publics et ses décrets d'application sont adoptés par les instances compétentes		Législation pertinente
	L'assistance technique est mobilisée pour la réforme des textes législatifs et réglementaires	Un plan de développement des capacités des administrations à appliquer les textes sur les marchés publics est adopté et mis en œuvre		Un système automatisé pour suivre les processus d'offre est établi
Les dépenses déconcentrées et décentralisées sont ordonnancées et enregistrées efficacement	Un plan d'actions existant pour la réforme des dépenses déconcentrées est adopté	L'apurement des crédits délégués est effectué les responsables des unités régionales du Trésor	Le cadre institutionnel pour la gestion et la surveillance des marchés publics est établi au niveau central et décentralisé	Enquête des contractants du secteur privé
			Un système de transferts en bloc aux collectivités territoriales est adopté et mis en œuvre sur la base d'une expérience pilote	Données sur l'exécution du budget des dépenses déconcentrées (crédits délégués)
	Une étude sur les mécanismes de transferts des recettes et des dépenses entre l'Etat et les arrondissements / régions est préparée	Un plan d'actions pour le transfert efficace des financements extérieurs aux régions est préparé et mis en œuvre sur une base pilote		Enquêtes de suivi des dépenses

OBJECTIFS ET RESULTATS FINAUX DU PROGRAMME	2001	2002	2003	CRITERES DE PERFORMANCE
Les arriérés intérieurs de paiement sont réglés	Un plan d'apurement des arriérés intérieurs est établi et adopté conformément aux objectifs du cadrage macroéconomique	Les arriérés intérieurs sont réduits conformément aux objectifs de l'année budgétaire 2002	Les arriérés intérieurs sont payés conformément aux objectifs de l'année budgétaire 2003	Données officielles du Trésor sur les règlements des arriérés intérieurs
	Les arriérés intérieurs sont payés conformément aux objectifs de l'année budgétaire 2001			
La consommation des services publics d'eau, d'électricité et de téléphone est maîtrisée et les factures des sociétés fournisseurs sont payées régulièrement	Des mesures techniques pour limiter les consommations des services publics (consommation payée à l'avance) sont introduites	Les mesures techniques sont génératrices d'économies		Pas d'arriérés sur la consommation des services publics
	La consommation est surveillée de près et les unités administratives sont tenues pour responsables des excès de consommation	La discipline dans le suivi et le paiement est continuellement renforcée		
	Les factures sont payées à temps			
3. Enregistrement, suivi et évaluation du budget	Un nouveau plan comptable est préparé en conformité avec les directives de l'UEMOA, permettant un rapprochement facile entre la comptabilité de l'ordonnateur et celle du Trésorier Général	Un plan de formation des agents du trésor est préparé et mis en œuvre	Le nouveau plan comptable est utilisé pour l'exécution du budget 2003	Balance Générale du Trésor (Balance Initiale)
	Les procédures de comptabilité publique permettent un suivi transparent de l'exécution budgétaire	Le plan d'action existant pour réformer les opérations au Trésor est revu et des actions correctives seront prises si nécessaire	Le SIF est adapté au nouveau plan comptable	Réduction du délai de clôture des comptes à la fin de l'année budgétaire
		Une balance d'entrée pour 2001 est préparé	Des normes de qualité pour l'enregistrement des opérations comptables sont établies et renforcées	
Les rapports d'exécution budgétaire sont régulièrement préparés	Un cadre pour le format et le calendrier des rapports budgétaires, est préparé en relation avec les utilisateurs finaux de l'administration	Les rapports d'exécution budgétaire sont produits régulièrement et disponibles sur ligne à travers le SIF		Rapports pertinents
	Un plan pour la diffusion publique de l'information budgétaire est préparé	L'information budgétaire est communiquée aux médias et au grand public		Rapports médiatiques
La dépense publique est suivie et évaluée en vue d'en mesurer l'incidence	Un groupe de travail est créé pour la préparation d'une revue budgétaire élargie de la RDP, comprenant un diagnostic de la	La dépense publique budgétaire élargie et la revue de la gestion sont complétées ; les mesures techniques sont généralisées	La RDP est mise à jour et comprend une revue inter-sectorielle pour les secteurs des transports et du	Rapports de la RDP

OBJECTIFS ET RESULTATS FINAUX DU PROGRAMME	2001	2002	2003	CRITERES DE PERFORMANCE
	la RDP, comprenant un diagnostic de la gestion financière et des marchés publics	mesures techniques sont généralisées	secteur des transports et du développement rural	Rapports du suivi et des enquêtes d'incidence
		Une enquête pilote de suivi des dépenses est complétée dans les secteurs de l'éducation	Une analyse d'incidence sur les bénéficiaires est préparée pour les secteurs de l'éducation	
		Une analyse de l'incidence sur les bénéficiaires est préparée pour le secteur de la santé		
4. Comptabilité Budgétaire	Les lois de règlement pour 1998 et 1999 sont soumises à l'Assemblée Nationale	Les projets de lois de règlement pour 2000 et 2001 sont soumis à l'Assemblée Nationale avec le projet de la loi de Finance 2003	Les projets de lois de règlement 2000 et 2001 sont transmises à l'Assemblée Nationale avec le projet de loi de Finances 2003	Examen des lois des finances par l'Assemblée Nationale (débat)
Le contrôle parlementaire sur l'exécution est restauré	<input type="checkbox"/>	Un plan d'actions pour renforcer la capacité des Parlementaires en matière de contrôle budgétaire est préparé et mis en oeuvre		
	<input type="checkbox"/>			
La Cour Suprême est restaurée dans ses compétences en matière de contrôle budgétaire	Les comptes du Trésor pour 1998 sont transmis à la Cour des comptes	Les comptes du Trésor pour 2001 sont transmis à la cour des comptes	Les comptes du Trésor pour 2002 sont transmis à la cour des comptes	Rapports d'audit budgétaire
	Un programme de renforcement des ressources humaines de la Chambre des Comptes et de Discipline Budgétaire est préparé et adopté	La Chambre des Comptes et de Discipline Budgétaire prépare son premier rapport d'audit	La Chambre des Comptes et de Discipline Budgétaire prépare et présente des rapports d'audit subséquent	
5. Gestion des ressources humaines du secteur public	La revue de la base de données intégrée de la solde est complétée	L'accès à la base de données est élargi au Ministère du Travail et de la Modernisation de l'Administration (MT/MA) pour la saisie des actes	Mise à jour régulière des données administratives de la fonction publique	Les objectifs de la masse salariale du programme du cadrage macro-économique sont atteints
Le contrôle de la masse salariale est renforcé davantage	Les mesures institutionnelles pour la gestion, la sécurité et la responsabilité de la base de données sont adoptées			
	Un mémento énumérant les caractéristiques légales des indemnités est préparé avec les objectifs de création de contrôles automatiques dans la base de données de la solde			
Modernisation de la fonction publique	Un draft du statut général de la fonction publique est préparé	Le nouveau statut et les décrets d'application sont approuvés		
	Un plan d'action pour renforcer la gestion de l'emploi dans la fonction publique est préparé	Le plan d'action est mis en oeuvre avec l'objectif d'améliorer l'adéquation entre les qualifications de l'agent et les besoins de services publics		

OBJECTIFS ET RESULTATS FINAUX DU PROGRAMME	2001	2002	2003	CRITERES DE PERFORMANCE
Introduction d'une gestion de la fonction publique orientée vers la clientèle	Une étude générique sur les options alternatives de recrutement est entreprise par le MT/MA	La décentralisation des postes budgétaires est pilotée en vue de doter les zones éloignées d'agents de la fonction publique en nombre suffisant	- Le nouveau système de gestion des postes budgétaires est généralisé	- Données de la fonction publique désagrégées au niveau régional
La politique de l'éducation dispose d'un cadre stratégique et financier à moyen terme	Un groupe de travail interministériel sur la facilitation du redéploiement des fonctionnaires est créé	Adéquation du Programme Décennal de développement de l'éducation	Mise en œuvre satisfaisante du programme décennal et adoption d'un budget-programme pour 2002-2005	Mise en œuvre satisfaisante du programme décennal
L'efficacité interne du système de l'éducation fondamentale est améliorée	Adoption d'un plan d'action pour améliorer l'efficacité de l'éducation primaire	Mise en œuvre d'un plan d'action et rapport d'avancement des mesures	Mise en œuvre d'un plan d'action et rapport d'avancement des mesures	Evolution du taux brut de scolarisation désagrégé (par sexe, urbain/rural)
Les allocations budgétaires pour l'enseignement cycle de base 1 sont adéquates	La loi de Finances 2002 incorpore des allocations suffisantes pour la prise en charge au budget général des VE (pécules, formation, installation), le pécule des étudiants de l'ENI, le fonctionnement des CAPED, les indemnités pour l'enseignement en double-flux, la production des documents statistiques, la prise en charge du fonctionnement de la structure transitoire, l'exercice de la revue des dépenses publiques ainsi que l'enquête de traçabilité de la dépense publique	La loi de Finances 2002 est exécutée conformément aux allocations prévues ; la Loi de Finances 2003 incorpore les éléments du budget-programme 2002-2005 ainsi que les recommandations de la revue des dépenses publiques	La loi de Finances 2004 incorpore les éléments du budget-programme (révisé) ainsi que les recommandations de la revue des dépenses publiques	Taux de redoublement en fin du cycle primaire (CM2)
L'efficacité - coût du système est améliorée	Poursuite du recrutement de VE pour l'enseignement primaire			Loi de finances adoptées par l'Assemblée Nationale ; rapports d'exécution budgétaire
Le système de suivi et d'évaluation est renforcé	Mise en œuvre d'une enquête de traçage de la dépense publique	Mise en œuvre d'une enquête d'incidence auprès des bénéficiaires		Coût unitaire de l'enseignement primaire
6. Amélioration de l'environnement dans lequel les institutions financières opèrent.				Rapports et résultats publiés des enquêtes
Règlement des arriérés de l'Etat	Engagement d'un consultant pour faire le design des titres			
	Termes de référence			
	Appel d'offres restreint			
	Consultant sur le terrain			
	Emission de titres sur le marché régional			

OBJECTIFS ET RESULTATS FINAUX DU PROGRAMME	2001	2002	2003	CRITERES DE PERFORMANCE
	Emission de titres pour les banques commerciales et les compagnies d'assurance			
Amélioration de l'environnement fiscal	Emission d'un arrêté du ministère des finances défiscalisant les provisions faites par les banques commerciales selon les règles de la commission bancaire ou à sa demande			
Amélioration de l'environnement judiciaire	Emission d'une directive de l'APB rappelant aux banques commerciales de ne pas accorder de nouveaux crédits aux débiteurs indélélicats figurant à ce titre à la centrale des risques	Tenue d'une table ronde sur la justice et les institutions financières		
	Publication d'un arrêté du ministère des finances interdisant aux débiteurs indélélicats figurant à ce titre à la centrale des risques de la BCEAO de participer aux appels d'offre pour tout marché public et pour les privatisations	Etude sur la mise en conformité du cadre réglementaire national avec l'OHADA.		
		Modifications du cadre réglementaire national pour tenir compte des résultats de l'étude		
		Etude sur la prise de garanties		
		Renforcement de l'inspection judiciaire		
		Formation du personnel judiciaire aux opérations de banque, d'assurance et de bourse		

Annexe 4 : Les Objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté

Objectifs prioritaires et indicateurs de performance	Situation de référence		Objectifs chiffrés		
	Année	valeur	2005	2010	2015
Réduire la pauvreté au Niger					
Pourcentage de personnes pauvres	1994	63%	59%	55%	50%
Pourcentage de personnes extrêmement pauvres (incidence P ₀)	1994	34%	30 %	26 %	21 %
Profondeur de la pauvreté (P ₁)	1994	0,217	0,203	0,189	0,172
Sévérité de la pauvreté (P ₂)	1994	0,101	0,095	0,088	0,018
Accélérer la croissance et préserver la stabilité économique					
Taux de croissance du PIB par an en %	2000	-1	4	---	---
Taux de croissance du PIB par tête par an en %	2000	4,3	0,7	---	---
Taux d'investissement en %	2000	10,8	15,0	---	---
Taux d'inflation en %	2000	3	3	---	---
Solde budgétaire en % du PIB	2000	- 2,9	-1,2	---	---
Ratio service de la dette par rapport au	2000	4	1,0	---	---
Améliorer le niveau global de l'éducation					
Taux brut de scolarisation au primaire	2000	37,3	48	65	84
Taux brut de scolarisation des filles	2000	29,6	42	66	84
Proportion des enfants terminant le cycle primaire	2000	24,5	44	65	85
Ratio élèves par enseignant au primaire	2000	43	45	49	50
Ratio parité genre	2000	39,5	45	50	50
Taux d'alphabétisation des adultes	2000	19,9	28	38	44
Dépenses d'éducation en pourcentage du PIB	2000	3,4	4	5	6
Améliorer l'état de santé global de la population					
Espérance de vie à la naissance	2000	48	50	55	60
Indice synthétique de fécondité	2000	7,5	5,5	4,1	4
Taux de mortalité infantile	2000	126	94,5	70,8	53,1
Taux de mortalité infanto-juvénile	2000	280	205	153	114
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2000	700	500	400	300
Taux de prévalence du VHI SIDA	2000	1,4	1,5	1,12	0,8
Taux de couverture sanitaire %	2000	48	50	55	60
Taux de couverture vaccinale %	2000	18,4	36,8	55,2	82,8
Taux de malnutrition chez les enfants < 5 ans	2000	39,6	30	22	17
Augmenter l'accès à l'eau potable					
Taux de réalisation des mini-APE %	2000	35,5	52	69	96
Accès à l'eau salubre en %	2000	52	61	70	100
Améliorer le niveau de revenu et les conditions de vie en milieu rural					
Indice de pauvreté en milieu rural (P ₀)	1994	0,66	0,62	0,58	0,52
Taux de couverture vaccinale PPCB	2000	35%	50%	65%	75%
Taux de couverture vaccinale PPR	2000	2,5%	10%	25%	35%
Taux d'accroissement des superficies irriguées	2000				
Développer les infrastructures routières					
Pourcentage linéaire entretenu (état bon et moyen)					
Routes bitumées	2001	39	51	65	75
Routes en terre	2001	13	56	65	75
Linéaire de routes bitumées (en km)	2001	3800	4000	4500	5000
Linéaire de routes rurales à construire	2001	---	2000	1000	1000

Annexe 5 : Proposition d'un noyau d'indicateurs pour le suivi de la SRP

Objectifs et indicateurs de performance	Catégorie	Fréquence	Désagrégation	Observabilité SNS actuel	Observabilité PSN 2002-2005	Sources des données	Observations générales
0. Réduire la pauvreté monétaire <ul style="list-style-type: none"> • Incidence de la pauvreté • Profondeur • Sévérité • Indice de GINI (Revenu ou Consommation) • Indice de GINI (Patrimoine) 	Impact Impact Impact Impact Impact	5 ans 5 ans 5 ans 5 ans 5 ans	Région Région Région Région Région				
1. Assurer une croissance économique durable et soutenue <p>1.1 Etablir un cadre macroéconomique stabilisé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de croissance économique réel per capita • Taux d'investissement • ICOR • Solde budgétaire de base en % du PIB • Taux d'inflation annuel moyen • Non-accumulation d'arriérés intérieurs ou extérieurs • Ratio d'endettement • Pression fiscale • <p>1.2. Assurer une croissance durable de la production rurale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de croissance réel PIB agricole • Rendements par culture • Bilan fourager • Prix des transactions(cultures et bétail) • Pluviométrie <p>1.3. Exploiter de façon optimale les opportunités offertes par la régionalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'ouverture de l'économie (pour suivre l'ouverture de l'économie) 	Résultat Résultat Résultat Input Input Input Input Input Input Résultat Résultat Résultat Résultat Input Input	Annuelle Annuelle 5 ans Annuelle Annuelle Annuelle Annuelle Annuelle Annuelle Annuelle Annuelle Annuelle Annuelle Annuelle Annuelle Annuelle Annuelle	National Privé/public National National National National National Moderne/Informel / Urban/Rural National Région Région Arrondissement Région				

<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation (hors uranium)/exploitations totales (pour suivre la diversification des exportations) <p>1.4. Mettre en place une bonne politique de gestion de la dépense publique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allocation intra-sectorielle (% du PIB) • Taux d'exécution de la dépense <p>1.5. Promotion du secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part économique du secteur privé 	<p>Input</p> <p>Résultat</p>	<p>Annuelle</p> <p>Annuelle</p>	<p>Secteurs sociaux</p> <p>Secteurs</p> <p>Secteurs</p>				
<p>2. Développer les secteurs productifs</p> <p>2.1 Le secteur rural et la sécurité alimentaire</p> <p>2.1.1 Assurer la sécurité alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stock disponible en céréales • Bilan céréalier • Evolution des prix des céréales <p>2.1.2. Restaurer et protéger les ressources naturelles de manière intégrée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changement des classes d'occupation des sols • Superficie fertile disponible/ terre arable (%) • % de règlements d'exploitation de ressources naturelles appliqués par terroirs • % de ménages utilisant des sources de substitution au bois <p>2.1.3. Réduire les fluctuations et accroître les revenus des populations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revenus moyens du ménage • Part des transferts dans le revenu du ménage • % d'individus du ménage exerçant une activité génératrice de revenus • Taux de pluri-activités • Gestion du temps de travail dans le ménage • Taux d'accès à la terre (forme de propriété) 	<p>Résultat</p> <p>Résultat</p> <p>Input</p> <p>Impact</p> <p>Impact</p> <p>Input</p> <p>Input</p> <p>Résultat</p> <p>Input</p> <p>Résultat</p> <p>Résultat</p> <p>Résultat</p> <p>Input</p>	<p>Annuelle</p> <p>Annuelle</p> <p>Annuelle</p> <p>Annuelle</p> <p>Annuelle</p> <p>Annuelle</p> <p>3 ans</p> <p>3 ans</p> <p>3 ans</p> <p>Annuelle</p> <p>Annuelle</p> <p>Annuelle</p> <p>3 ans</p>	<p>Région</p> <p>Région</p> <p>Région</p> <p>Région</p> <p>Région</p> <p>Arrondissement</p> <p>Région</p> <p>Région/genre</p> <p>Région</p> <p>Région/genre</p> <p>Région/genre</p> <p>Région/Genre</p> <p>Région</p>				

2.1.4. Les infrastructures, Les mines et l'énergie <ul style="list-style-type: none"> Nouvelles pistes rurales construites Routes entretenues (bitumées et en terre) 	Input	Annuelle	Moderne/Informel				
2.1.5. Le secteur privé, le tourisme et l'artisanat <ul style="list-style-type: none"> Volume de crédits net à l'économie (hors Etat) / PIB Dépôt bancaires /PIB Crédit en souffrance / crédit net à l'économie (hors Etat) Nombre de ménages ayant un compte Nombre de sociétaires des SFD 	Résultat	Annuelle	National				
	Résultat	Annuelle	National				
	Input	Annuelle	National				
	Input	Annuelle	National				
	Input	Annuelle	National				
Objectifs et indicateurs de performance	Catégorie	Fréquence	Désagrégation	Observabilité SNS actuel	Observabilité PSN 2002-2005	Sources des données	Observations générales
3. Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base							
.3.1. Education							
3.1.1. Scolarisation universelle							
<ul style="list-style-type: none"> Taux brut de scolarisation Taux d'inscription au CPI Taux de survie en 5^{ème} année d'études Espérance de vie scolaire 	Résultat	Annuelle	Arrondissement/G				
	Résultat	Annuelle	enre				
	Résultat	Annuelle	Arrondissement/G				
	Résultat	Annuelle	enre				
			Arrondissement/G				
			enre				
			Région				
3.1.2. Accessibilité à l'éducation de base							
<ul style="list-style-type: none"> % d'élèves du primaire parcourant plus de 3 km /l'école Coût moyen de la scolarité dans le primaire supporté par le ménage Part du budget appliquée aux structures les plus déconcentrée Contribution financière de la communauté / l'école (%) Indice de satisfaction /l'école Ratio livre/élève Nombre de jours de postes vacants (enseignants du primaire) 	Input	Annuelle					
	Input	Annuelle					
	Input	Annuelle	Région/ Genre				
	Input	Annuelle	Région				
	Input	Annuelle	Région				
	Résultat	Annuelle	Région				
	Input	Annuelle	Région				
	Input	Annuelle					
			Arrondissement				
			Arrondissement				
			Arrondissement				
3.1.3. Promouvoir l'enseignement scientifique et technologique	Résultat	Annuelle					

3.1.4. Education non-formelle et lutte contre l'analphabétisme	Input	Annuelle	Région				
<ul style="list-style-type: none"> Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et +) 	Input Résultat	Annuelle Annuelle	Arrondissement				
3.2. Eau et assainissement			Région Région				
3.3. Santé/VIH Sida							
3.3.1. Accroître la couverture sanitaire	Résultat	Annuelle					
<ul style="list-style-type: none"> rayon de 5 km autour d'une formation sanitaire Taux d'utilisation des formations 			Arrondissement/G enre				
3.3.2. Accroître la couverture vaccinale							
<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture vaccinale (0-59 mois, 0-24 mois, 0-11 mois) BCG DTCoq Polio Rougeole Fièvre jaune VAT 	Résultat Résultat Résultat Résultat Résultat	3 ans 3 ans 3 ans Annuelle Annuelle					
3.3.3. Réduire la mortalité maternelle et infanto – juvénile							
<ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité infantile Taux de mortalité juvénile Taux de mortalité maternelle Taux d'accouchement assisté Taux d'accès aux soins obstétricaux d'urgence 	Résultat Input Input	Annuelle Annuelle Annuelle	Région/ Genre Région/ Genre Région Région Arrondissement				
	Input	Annuelle	Arrondissement/G enre				
3.3.4. améliorer l'accessibilité équitable aux soins et services à tous les niveaux du système	Résultat	Annuelle	Région Arrondissement				
<ul style="list-style-type: none"> Taux de morbidité Coût moyen des actes médicaux Taux de rupture en médicaments génériques % des formations sanitaires satisfaisant aux normes en personnel Indice de satisfaction des utilisateurs des services de santé 	Résultat Résultat	Annuelle 3 ans	Arrondissement Arrondissement				

3.3.5. Eliminer la poliomyélite	Résultat	Annuelle	Région/Genre Région/Genre				
3.3.6. Lutter contre le VIH/SIDA <ul style="list-style-type: none"> Taux de séro-prévalence Taux de rupture des préservatifs 	Résultat	Annuelle	Région				
3.3.7. Santé de la reproduction <ul style="list-style-type: none"> Taux de prévalence contraceptive chez les femmes en âge de procréer 	Résultat	Annuelle	Arrondissement				
3.3.8. Dépenses de santé des ménages <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des dépenses de santé dans les dépenses totales des ménages 	Résultat	Annuelle	Arrondissement				
3.4. Garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement <ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture en eau potable Rayon de couverture en eau potable Taux de couverture par point d'eau Rayon de couverture par point d'eau Taux de réalisation de mini-adduction d'eau potable Taux de couverture en assainissement 	Résultat Résultat Résultat Résultat Input Résultat	Annuelle Annuelle Annuelle Annuelle Annuelle Annuelle	Arrondissement/Urbain Arrondissement/Urbain Arrondissement/Rural Arrondissement/Rural Arrondissement				
3.5. Développement urbain							
3.5.1. Améliorer les conditions d'habitat des populations	Résultat	Annuelle	Arrondissement/Urbain				
3.5.2. Améliorer et assainir l'environnement urbain	Résultat	Annuelle					
3.5.3 <i>Sécurité alimentaire et équilibre nutritionnel</i> <ul style="list-style-type: none"> Insuffisance pondérale (0-5 ans) Taux de malnutrition des femmes en âge de procréer 	Résultat Résultat	3 ans 3 ans	National National/Urbain				

			Région Région				
4. Promouvoir la bonne gouvernance et renforcer les capacités humaines et institutionnelles							
4.1. La promotion de la bonne gouvernance							
• Degré de prise de conscience de l'Etat de droit	Résultat	Annuelle	Région				
• Fréquence des élections	Résultat	Annuelle	Région				
• Nombre de lois de règlement	Résultat	Annuelle	National				
• Nombre de contrôles commandités par la cours des comptes	Résultat	Annuelle	National				
• % de marchés passés dans des conditions régulières	Résultat	Annuelle	National				
• Nombre de rejet des propositions d'engagement par Ministère	Résultat	Trimestriel	National				
• Publication de l'exécution des dépenses budgétaires	Résultat	Trimestriel	National Région				
• Taux de couverture en instruments judiciaires	Résultat	Annuelle	Région				
• Taux d'utilisation des services judiciaires	Résultat	Annuelle	Région				
• % de ménages disposant d'un moyen d'information	Résultat	Annuelle	Région				
4.2. Transparence et la lutte contre la corruption							
• Nombre de cas de corruption porté en justice	Résultat	Annuelle	Région				
•	Résultat	Annuelle	Région				
4.3. Renforcer les capacités humaines et institutionnelles							
A déterminer							
4.4. Le développement des technologies de l'information et de la communication							
Adéterminer							

--	--	--	--	--	--	--	--

Annexe 6 : Plan d'action de la SRP